

LA PETITE ENFANCE EN VILLE DE GENÈVE

Contexte et indicateurs

Edition 2015



Genève,
ville sociale et solidaire

www.ville-geneve.ch



VILLE DE
GENÈVE

Remerciements

Ce recueil a été réalisé par Aline Sommer Bieler et Suzanne Stofer, sociologues au Service de la petite enfance.

Ont également contribué à cet ouvrage, par leurs apports ou leur relecture, Francine Koch, directrice adjointe du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, Sandra Capeder, cheffe du Service de la petite enfance, Isabelle Kovacs et Julie Schnydrig, adjointes de direction au Service de la petite enfance. Le Bureau d'information petite enfance (BIPE) et les différentes unités du Service de la petite enfance ont aussi constitué une ressource essentielle pour la réalisation de cette publication, ainsi que le Service d'urbanisme du Département des constructions et de l'aménagement de la Ville de Genève.

Par ailleurs, les données transmises par l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance (ESEDE-CFPS), l'Office cantonal de la statistique, le Service de la recherche en éducation et l'Office Fédéral de la Statistique ont permis la mise à jour de certaines statistiques et informations. Enfin, ce travail n'aurait pas pu voir le jour sans la participation des responsables, directions, secrétaires et secrétaires comptables des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève qui récoltent les données sur le terrain et effectuent la saisie informatique. Leur collaboration est indispensable pour assurer le suivi des observations.

Que toutes et tous soient vivement remercié-e-s pour leur contribution!

Contact

Service de la petite enfance
24 avenue Dumas
Case postale 394
1211 Genève 12
Tél +41 22 418 81 00
enfance@ville-ge.ch
www.ville-geneve.ch

Impressum

Conception graphique: Atelier Rasmussen/GE
Photographies: Kristian Skeie
Impression: Atar
Imprimé à 1'000 exemplaires sur
du papier mat recyclé.
Mars 2015

AVANT-PROPOS

Politique petite enfance : une priorité de la Ville de Genève

Le développement des institutions de la petite enfance est une priorité de la Ville de Genève depuis de nombreuses années. Les magistrats qui m'ont précédée ont tous œuvré dans ce sens. Et, lorsque j'ai accédé en 2011 à la présidence du Département de la cohésion sociale et de la solidarité, il m'a paru à la fois évident et naturel de poursuivre et de renforcer cette politique. La période qui s'étend de la naissance à l'entrée à l'école (0-4 ans) s'avère en effet cruciale pour l'évolution d'un enfant. Lorsque les parents font le choix de placer leur enfant dans une crèche, ils doivent donc être assurés de la qualité de l'encadrement socio-éducatif proposé.

La priorité accordée par la Ville à la petite enfance se traduit par le développement tant quantitatif que qualitatif des institutions spécialisées dans l'accueil extra-familial. On lira dans ce rapport qu'en un peu plus de 20 ans, le nombre de places d'accueil en ville de Genève a plus que doublé, passant de 1'342 places en 1987 à 3'248 places fin 2013. Cet effort doit être poursuivi. D'une part parce que la demande de places reste plus importante que l'offre. Et d'autre part parce que les prévisions récentes laissent entrevoir, dans les dix ans à venir, une augmentation des besoins d'accueil. La Ville va donc continuer à rechercher activement de nouveaux lieux, essentiellement dans les quartiers où leur développement est le plus nécessaire.

Cette expansion des institutions de la petite enfance a généré une pénurie de personnel éducatif diplômé. Mais, depuis 2011, la part des éducatrices et des éducateurs diplômés augmente à nouveau. En refusant la diminution du taux d'encadrement dans les institutions de la petite enfance en février 2014, la population genevoise a affirmé une volonté claire de maintenir un accueil professionnel de qualité pour les tout-petits, ce qui est réjouissant. La Ville continuera donc à promouvoir la formation du personnel.

Esther Alder

Conseillère administrative

Comme ses précédentes éditions, cette publication, qui offre un état des lieux des prestations fournies dans les institutions de la petite enfance, met en évidence le rôle essentiel joué par ces dernières et aujourd'hui largement reconnu, tant par les milieux politiques que scientifiques. La recherche en éducation démontre depuis plusieurs années les bienfaits d'une prise en charge extrafamiliale sur le développement social et cognitif de l'enfant. Les institutions de la petite enfance sont à la fois des lieux de socialisation, d'éducation, de prévention et de cohésion sociale. Elles permettent aux enfants de bénéficier de compétences qui favoriseront plus tard une bonne insertion scolaire puis professionnelle. Et dans une ville comme Genève, où la proportion de familles d'origine étrangère est importante, elles représentent souvent un lieu d'intégration.

Les institutions de la petite enfance, parce qu'elles favorisent la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, sont aussi un bienfait pour les parents. Elles soutiennent en cela l'égalité hommes-femmes, si difficile à réaliser sur le terrain. Grâce aux crèches, les femmes peuvent généralement poursuivre une activité professionnelle. C'est heureux, car l'économie a besoin de leurs compétences, ce d'autant plus que leur niveau de formation s'est considérablement accru ces dernières années.

Cette publication témoigne des efforts importants consentis par la Ville en faveur de la petite enfance. Elle décrit également l'évolution de ce secteur durant ces quatre dernières années ainsi que les perspectives qui l'attendent. Je remercie chaleureusement toutes les personnes qui y ont contribué. Je remercie également le Service de la petite enfance ainsi que les femmes-elles sont une majorité! – et les hommes qui s'engagent chaque jour pour le bien-être des enfants de cette ville.

SOMMAIRE

INTRODUCTION	5
PREMIERE PARTIE: DONNÉES STATISTIQUES ET INDICATEURS CLÉS	
I. Données sociodémographiques	8
II. Les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires	10
1. Offre et structures d'accueil	10
2. Ressources humaines	12
3. Ressources financières	14
III. Besoins d'accueil exprimés	16
1. Demandes d'accueil auprès du BIPE	16
2. Demandes satisfaites et couverture des besoins exprimés	18
IV. Usagers des institutions de la petite enfance	20
1. Fréquentation des institutions de la petite enfance	20
2. Domicile des enfants	22
3. Temps de présence et âge des enfants	24
4. Composition familiale	26
5. Origine nationale	28
6. Situation professionnelle des parents	30
7. Origine sociale	32
DEUXIÈME PARTIE: ÉVOLUTION ET PERSPECTIVES	
I. Transformations des caractéristiques du public, des besoins d'accueil et des missions des institutions de la petite enfance	37
1. Féminisation du travail et complexité de la conciliation vie privée–vie professionnelle : rôle des institutions de la petite enfance	37
2. Missions des institutions de la petite enfance: pluralité des domaines d'action	40
II. Développement et renforcement du dispositif d'accueil: augmentation, diversification et qualité de l'offre	43
1. Planification de l'offre d'accueil: vision projective	43
2. Consolidation organisationnelle de l'offre d'accueil: approche efficiente	45
3. Diversification de l'offre: introduction de nouveaux modes d'accueil	46
4. Professionnalisation et outils pédagogiques: la qualité au service des tout-petits	48
CONCLUSION	55
GLOSSAIRE	57
SOURCES ET RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES	58

INTRODUCTION

En 1986, la Ville de Genève a mis en place la Délégation à la petite enfance, renommée depuis 2011, Service de la petite enfance et rattaché au Département de la cohésion sociale et de la solidarité. Cette création traduit la nécessité d'harmoniser la gestion administrative, financière et pédagogique du domaine de l'accueil extra-familial pour lequel la demande est en augmentation régulière depuis les années 60. Elle rend également compte de la volonté politique d'accorder une attention toute particulière à la période de vie allant de la naissance à l'entrée à l'école. Cet intérêt pour la petite enfance ne s'est jamais démenti au cours des années suivantes, les différents magistrats qui se sont succédés à la tête du Département jusqu'à aujourd'hui n'ayant eu de cesse d'œuvrer dans ce sens. L'importance accordée par la Ville de Genève à ce domaine s'est avérée relever, au niveau suisse, d'une vision pionnière. Cette politique a permis le développement tant quantitatif que qualitatif de l'accueil des jeunes enfants proposé dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève. Ces dernières jouent un rôle essentiel dans l'organisation de la vie sociale et urbaine, dans la mesure où elles constituent des lieux d'intégration socio-culturelle pour les enfants et leurs parents et favorisent la conciliation entre la vie professionnelle et familiale. A ce titre, elles soutiennent à la fois le principe d'égalité entre hommes et femmes et celui d'égalité des chances entre enfants qui contribuent tout deux à la réduction des inégalités sociales.

Depuis 20 ans, les prestations en matière de petite enfance proposées par la Municipalité ont, entre autres, fait l'objet d'un état des lieux régulier dans six publications (1995, 1998, 2001, 2004, 2007 et 2011). Ce septième recueil est conçu dans la continuité des éditions précédentes. Il reprend plus spécifiquement la structure du texte de l'édition 2011 en distinguant une première partie qui présente les indicateurs statistiques de la petite enfance et une seconde partie consacrée à une approche plus qualitative des réalisations dans ce domaine.

Dans chacune des parties, certains indicateurs ou thématiques sont réactualisés, alors que d'autres sont traités pour la première fois.

La première partie adopte une approche quantitative concernant l'offre de places et la demande d'accueil, les ressources humaines et financières, ainsi que les caractéristiques des usagers qui fréquentent les structures d'accueil. L'analyse proposée se base sur les données statistiques récoltées annuellement par les institutions qui sont ensuite traitées par le Service de la petite enfance. Depuis 2012, le système informatique de saisie et d'exploitation des données a été modifié, avec pour résultat une standardisation des informations qui permet un examen plus détaillé de ces dernières. Elle débouche sur la production d'indicateurs qui constituent un outil indispensable à une planification et à une gestion de la petite enfance cohérente. La présentation de ces indicateurs se fait en fonction d'un découpage du territoire de la ville de Genève en huit secteurs géographiques adopté, depuis fin 2013, par le Conseil administratif.

La seconde partie retrace l'évolution des caractéristiques du public concerné par un accueil extra-familial, ainsi que les transformations des besoins d'accueil et des missions des institutions de la petite enfance. Elle expose ensuite les mesures permettant le développement et le renforcement du dispositif d'accueil existant en donnant une place particulière à la qualité des pratiques éducatives et au bien-être de l'enfant.

L'ensemble des thèmes discutés dans les pages qui suivent a pour objectif d'offrir aux lecteurs et aux lectrices, sans prétendre à l'exhaustivité, un panorama des investissements et des actions de la Ville de Genève en faveur des plus jeunes et ainsi de mieux comprendre les enjeux actuels liés à la petite enfance et l'importance d'une socialisation et d'une éducation précoces.



Genève
Cité

Genève
Cité

Genève
Cité

Genève
Cité

Première partie

**DONNÉES
STATISTIQUES
ET INDICATEURS
CLÉS**

I. DONNÉES SOCIODÉMOGRAPHIQUES

Facteurs démographiques

La petite enfance est communément définie, d'un point de vue socio-démographique, comme la période de la vie allant de la naissance à l'entrée à l'école. A Genève, les institutions de la petite enfance (IPE) accueillent les enfants jusqu'à 4 ans révolus, âge où ceux-ci sont majoritairement scolarisés dans le premier degré d'enseignement¹. L'ensemble de la population préscolaire représente les usagers potentiels de ces équipements.

Dans le canton de Genève², à la fin de l'année 2013, on compte 24'209 enfants âgés de 0 à 4 ans, dont 9'582 résident en ville de Genève³, soit 40% (*tableau 1.a*). A l'instar du canton, la population enfantine de la ville a fortement baissé entre 1965 et 1980, pour remonter ensuite progressivement jusqu'en 1995 (*tableau 1.a et graphique 2*). Depuis cette date, la population de 0-4 ans de la ville de Genève a légèrement fluctué pour atteindre en 2013 le même nombre d'enfants qu'en 1995. Au niveau du canton, le nombre de jeunes enfants reste globalement constant depuis 1995⁴.

Population de jeunes enfants relativement stable

En 2013, les enfants âgés de 0 à 4 ans représentent 4,9% de la population totale résidante en ville de Genève et 5,1% de la population du canton (*tableau 1.b*). Après un recul des naissances entre 1960 et 1980, la natalité a progressé jusqu'en 1990, date à laquelle elle s'est stabilisée autour de 2'000 naissances pour retrouver, en 2013, le niveau de 1960 (*graphique 1*).

Diversité culturelle parmi la population enfantine

La population de la ville de Genève est notamment caractérisée par sa dimension très cosmopolite. En 2013, environ 48% des enfants résidants d'âge préscolaire ne sont pas de nationalité suisse. Cette proportion n'a que très peu évolué depuis une dizaine d'années, même si le nombre d'enfants d'origine étrangère est en légère augmentation : ce nombre s'élevait à 4'152 en 2000⁵, à 4'159 en 2010 et à 4'547 en 2013 (*graphique 2*).

La diversité culturelle est une composante importante à prendre en compte dans la définition d'une politique de la petite enfance qui vise l'intégration sociale et le respect des différences culturelles dès le plus jeune âge.

Activité professionnelle des femmes

En Suisse, les femmes sont de plus en plus nombreuses à exercer une activité professionnelle. Le taux d'activité⁶ des femmes au niveau national est même supérieur, en 2006, à la moyenne des autres pays européens⁷. Ce taux d'activité diminue cependant avec la présence d'enfants. On constate ainsi que les mères de 25 à 49 ans sont 63.6% à travailler lorsqu'elles ont un enfant âgé de 0 à 2 ans et 67.7% si celui-ci a entre 3 et 5 ans (*voir partie II, chapitre 1.1*). On observe par ailleurs que les femmes qui sont actives professionnellement et qui sont âgées de 25 à 49 ans, c'est-à-dire en âge d'avoir des enfants, sont près de la moitié (48.1%) à être occupées à temps partiel contre moins d'un tiers (30.1%) à l'être à temps complet⁸. En ville de Genève, en moins de 10 ans, le taux d'activité des mères âgées de 25 à 39 ans, avec de jeunes enfants âgés de 0 à 4 ans, est passé de 72,9% en 2000 à 75,3% en 2009⁹. Les hommes, quant à eux, sont 97%, en Suisse, en 2006, à être actifs professionnellement. A l'inverse des femmes, le taux d'activité des pères est plus élevé lorsque les enfants sont petits que lorsque les enfants sont plus grands.

Cette situation montre à quel point il incombe aux femmes de concilier vie professionnelle et vie familiale. Pour ce faire, l'accès à une place d'accueil pour leur(s) enfant(s) est essentiel. Au niveau national, la moitié des couples (49.8%) et 71.4% des familles monoparentales qui ont un enfant âgé de 0 à 4 ans recourent à un mode d'accueil extra-familial¹⁰.

1 Le Canton de Genève a adhéré à l'accord inter-cantonal sur l'harmonisation de la scolarité obligatoire (concordat HarmoS). Celui-ci rend l'école primaire obligatoire dès l'âge de 4 ans révolus, le jour de référence étant le 31 juillet.

2 Selon qu'ils désignent l'espace géographique ou l'autorité politique et administrative, les mots canton, commune et ville prennent ou non une majuscule.

3 Population résidante selon l'âge, Office cantonal de la statistique (OCSTAT), état de la population au 31 décembre 2013 (en années révolues).

4 *La petite enfance en Ville de Genève. Contextes et indicateurs*. Ville de Genève, Service de la petite enfance, édition 2011, page 9.

5 Données statistiques. Etat et bilan de la population résidente du canton de Genève en 2000, OCSTAT, juillet 2001.

6 Selon l'OFS, le taux d'activité exprime la proportion de personnes actives professionnellement (personnes actives occupées et personnes sans emploi) par rapport à la population de référence.

7 Sans le Danemark, la Finlande, l'Irlande et la Suède, *Les familles en Suisse*, OFS, rapport statistique 2008.

8 Idem.

9 ESPA (Enquête suisse sur la population active) 2009, données fournies par l'Office cantonal de la statistique, Genève, 2010.

10 *Les familles en Suisse*, OFS, rapport statistique 2008.

Tableau 1.
Population résidente
de 0 à 4 ans, ville et
canton de Genève,
1960-2013

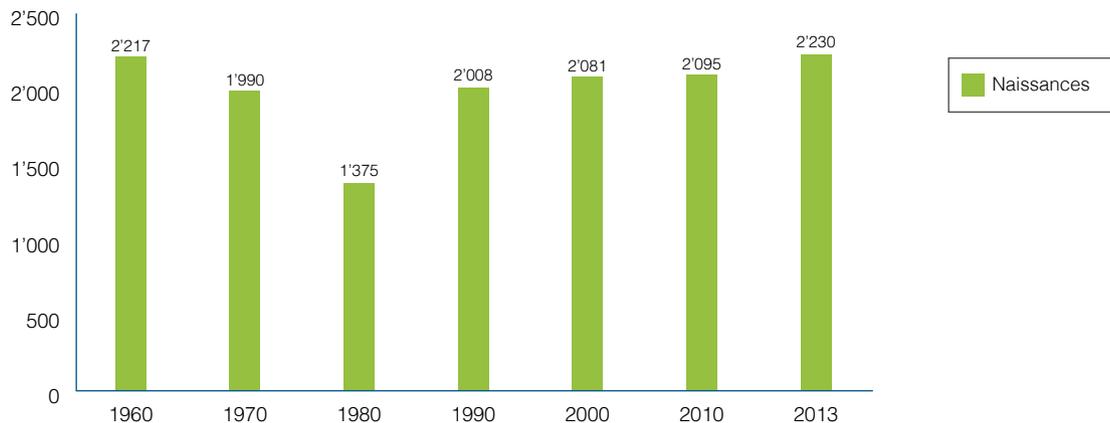
1a. Nombre d'enfants de 0 à 4 ans

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Ville	8'681	9'189	6'348	8'259	8'824	9'314	9'582
Canton	15'251	21'828	17'643	19'816	23'089	24'133	24'209
Part de la Ville en %	57	42	36	42	38	39	40

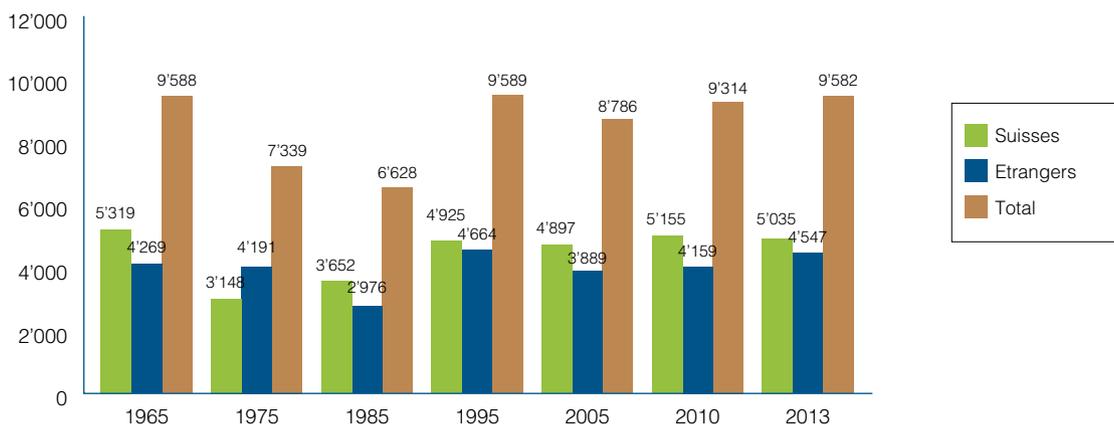
1b. Proportion d'enfants de 0-4 ans parmi la population totale résidente, en %

	1960	1970	1980	1990	2000	2010	2013
Ville	4.9	5.4	4.2	4.8	5	4.9	4.9
Canton	6	6.7	5	5.2	5.6	5.2	5.1

Graphique 1.
Evolution du
nombre de
naissances,
ville de Genève,
1960-2013



Graphique 2.
Evolution de la
population résidente
de 0-4 ans selon
l'origine nationale,
ville de Genève,
1965-2013



Source : Office cantonal de la statistique, 2014

II. LES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE SUBVENTIONNÉES PAR LA VILLE DE GENÈVE ET SES PARTENAIRES

1. Offre et structures d'accueil

Pour la prise en charge de leurs jeunes enfants, les parents peuvent faire appel au réseau familial, au voisinage ou à du personnel travaillant à domicile, mais aussi recourir à l'accueil familial à la journée ou aux institutions de la petite enfance. Très souvent, ils doivent même combiner plusieurs de ces modes de gardes. Pour la Ville de Genève, il est fondamental de répondre aux besoins d'accueil des familles, tant sur le plan quantitatif que qualitatif et de poursuivre une politique volontariste dans le domaine de la petite enfance.

Structures d'accueil pour la petite enfance

Il existe plusieurs types de structures d'accueil. Les plus répandues sont les crèches et les jardins d'enfants. Dans un souci d'adaptation à l'évolution pédagogique des structures d'accueil, la terminologie s'est peu à peu transformée. Le terme d'« espace de vie infantine » (EVE) remplace ainsi de plus en plus l'appellation « crèche ».

Les espaces de vie infantine (EVE) ou crèches accueillent les enfants dès la fin du congé maternité jusqu'à leur entrée à l'école, pour une fréquentation régulière. Il existe différents types d'EVE/crèches : à *plein temps*, ouverts toute la journée (soit environ 12h par jour) avec repas ; à *temps partiel*, ouverts le matin, et de *dépannage*, pour les situations d'urgence, ouverts à plein temps, mais avec un accueil limité dans le temps. Il existe également deux crèches familiales en Ville de Genève qui emploient des assistantes de crèches familiales (personnes agréées pour la garde d'enfants à leur domicile) et offrent, en parallèle, un espace collectif de jeux, d'échanges et de formation.

Les jardins d'enfants (JE) accueillent généralement les enfants dès l'âge de 2 ans (parfois dès 18 mois) jusqu'à leur entrée à l'école. Ils sont ouverts à la demi-journée, tous les jours ou quelques jours par semaine et les enfants y sont inscrits pour un taux de fréquentation régulier, à temps partiel.

On trouve également une *halte-jeux* destinée aux enfants de 18 mois jusqu'à l'entrée à l'école, et offrant un accueil limité à deux ou trois heures (*Madeleine des Enfants*) ; deux *espaces d'accueil parents enfants* (*Cerf-Volant* et *Club social rive droite*) et un *espace enfants* dans le cadre de l'accueil migrant et de la formation d'adultes (*Camarada*).

Progression continue du nombre de places subventionnées

Fin 2013, 75 lieux d'accueil pour la petite enfance¹¹ sont subventionnés par la Ville de Genève ou l'un de ses partenaires (*tableau 2*). En effet, dans certains cas, le financement d'investissement puis d'exploitation des structures d'accueil de la petite enfance peut être assuré par un partenaire ou un acheteur. Il peut s'agir d'une entreprise privée, mais aussi d'une collectivité publique. Le degré d'engagement des partenaires est variable. Il peut être financier, organisationnel et pédagogique ou uniquement financier.

En l'espace d'une quinzaine d'années, le nombre de places dans les jardins d'enfants est resté relativement stable, alors que celui en EVE/crèches a substantiellement augmenté, pour répondre à la demande, passant de 1'539 en 1999¹² à 2'842 en 2013, soit une progression de 85%. Le taux d'offre¹³ permet encore une meilleure lecture de la situation. Pour 100 enfants d'âge préscolaire qui résident en ville de Genève et qui sont potentiellement concernés par un accueil dans une structure d'accueil de la petite enfance, on recense environ 40 places subventionnées (*tableau 3*). Certains secteurs géographiques¹⁴ apparaissent clairement mieux équipés que d'autres. C'est le cas du secteur des Grottes/Saint-Gervais dont le taux d'offre atteint près de 60%. Ce taux élevé est lié à la fois aux nombreux jardins d'enfants situés dans le secteur, ainsi qu'aux extensions d'institutions réalisées ces dernières années. D'autres secteurs moins équipés, comme Champel/Malagnou ou Cité/Eaux-Vives, vont voir leur offre progresser prochainement grâce à de nouveaux projets d'institutions (*voir partie II, chapitre 2.1*).

Taux d'offre optimal

En ville de Genève, on estime, au troisième trimestre 2014, qu'environ 70% des enfants d'âge pré-scolaire, domiciliés sur le territoire, souhaitent accéder à une place d'accueil collectif¹⁵. Partant de ce constat et sachant qu'une place accueille, en moyenne, plus d'un enfant (accueil à temps partiel), le taux d'offre global qui permettrait de satisfaire l'ensemble des besoins exprimés, pour les enfants qui résident en ville, devrait atteindre un peu plus de 50%.

11 Voir la carte localisant les structures d'accueil de la petite enfance à la fin de l'ouvrage.

12 *La petite enfance en Ville de Genève, contexte et indicateurs*, Ville de Genève, Service de la petite enfance, édition 2011, p. 11.

13 Le taux d'offre (ou taux d'équipement dans les précédentes éditions) équivaut au nombre de places offertes pour 100 résidents âgés de 0 à 4 ans.

14 Depuis fin 2013, la Ville de Genève utilise, pour la production de ses indicateurs, un nouveau découpage de son territoire en 8 secteurs géographiques. Voir glossaire, p. 57.

15 Source : Service de la petite enfance. Cette proportion de besoins exprimés fait état du nombre d'enfants déjà usagers et du nombre d'enfants non satisfaits par rapport à la population infantine d'âge préscolaire en Ville de Genève.

Tableau 2.
Progression de l'équipement et du nombre de places d'accueil au 31 décembre, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2003-2013

	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre de places en EVE/crèche	1'883	2'043	2'207	2'428	2'547	2'607	2'623	2'637	2'659	2'671	2'842
Nombre de places en jardins d'enfants	394	411	410	416	414	400	400	400	408	406	406
Nombre de places total	2'277	2'454	2'617	2'844	2'961	3'007	3'023	3'037	3'067	3'077	3'248
Places supplémentaires subventionnées durant l'année	115	177	163	227	117	46	16	14	30	10	171
Nombre de lieux d'accueil	54	59	61	63	70	71	72	72	73	74	75*

Remarques méthodologiques :

* Les lieux d'accueil comprennent 69 IPE réparties sur 75 sites géographiques.

- Le calcul de la progression du nombre de places a été entièrement revu en 2009, en tenant compte de variations internes (réévaluation de la capacité d'accueil d'une institution de la petite enfance par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) et octroi de quelques places supplémentaires telle année, par exemple). Le calcul de la capacité d'accueil des crèches familiales a également été réévalué en tenant compte de la spécificité de ce type d'accueil. Ces éléments expliquent les petites variations qui apparaissent ici par rapport aux tableaux publiés dans les éditions antérieures à 2009.
- Les chiffres pour 2014 ne sont pas encore consolidés, ainsi, ils sont présentés sous réserve de variations internes du nombre de places d'accueil : Nombre de places total fin 2014 = 3'418 (dont 3'009 en EVE/crèches et 409 en JE).

Tableau 3.
Taux d'offre pour la petite enfance par secteur géographique, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, fin 2013, en %

	1. Cité/ Eaux-Vives	2. Champel / Malagnou	3. Acacias/ Bâtie + 4. Plainpalais/ Jonction	5. Saint-Jean/ Charmilles	6. Grottes / Saint-Gervais	7. Bouchet / Moillebeau	8. Pâquis / Sécheron	Ensemble de la ville
Taux d'offre, en %	35.7	23.4	45.6	38.3	59.5	41.3	48.6	39.9

Remarques méthodologiques :

- Sont prises en compte, pour le calcul du taux d'offre, les places d'accueil subventionnées par la Ville de Genève, ainsi que les places d'accueil subventionnées par un partenaire de la Ville de Genève (celles-ci pouvant potentiellement être occupées par des enfants domiciliés en ville de Genève). Afin de répondre à cette logique, 25 pl. de l'EVE Maternelle ont été retirées du calcul du taux d'offre, ces places étant subventionnées par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries et réservées aux enfants y résidant.
- Enfin, l'indicateur du taux d'offre a récemment évolué, car la définition de la population enfantine prise en compte pour son calcul a été affinée. Pour ne travailler que sur la population enfantine réellement concernée par un accueil préscolaire, ont été retranchés aux effectifs des 0-4 ans, 4 mois de congé maternité et ont été ajoutés les enfants qui atteignent l'âge de 4 ans après le 31 juillet (HarmoS) et qui ne sont donc pas encore scolarisés à la rentrée de septembre. Ce changement explique la légère augmentation du taux d'offre par rapport aux années précédentes (+6% environ sans tenir compte de l'effet des nouvelles places créées).

Sources : Office cantonal de la statistique (OCSTAT), Service de la petite enfance (SDPE), 2014.

2. Ressources humaines

Dans la sphère des activités socio-éducatives et de soutien à la famille, le domaine de la petite enfance est en expansion constante depuis plus d'un quart de siècle et constitue une priorité pour les autorités politiques de la Ville de Genève. La prise en charge d'enfants dans des lieux collectifs nécessite l'engagement d'un personnel qualifié et en quantité suffisante.

A Genève, les formations certifiantes ouvrant actuellement au champ de la petite enfance sont celle d'éducatrice et d'éducateur de l'enfance (diplôme d'école supérieure) et, depuis septembre 2005, celle d'assistant-e socioéducatif-ve (ASE) validée par un certificat fédéral de capacité (CFC ASE).

Domaine toujours en pleine expansion

En janvier 2014, quelques 1'267 personnes sont employées sous contrat de durée indéterminée dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, dont 1'097 en qualité de personnel éducatif et de direction et 170 en tant que personnel administratif et technique (*tableau 4a*). Entre 2003 et 2014, le total des postes (en équivalents plein temps) est passé de 648¹⁶ à 982 (*tableau 4b*).

Qualification professionnelle du personnel éducatif

Début 2014, 58% des postes sont occupés par des personnes au bénéfice d'un diplôme professionnel en éducation de la petite enfance de niveau tertiaire (*tableau 5*). Ces professionnel-le-s sont secondé-e-s par des ASE, des auxiliaires et des aides. Les auxiliaires ne disposent pas, ou pas encore, d'un titre dans le domaine de la petite enfance, mais sont toutefois au bénéfice d'un certificat d'une formation postobligatoire ou professionnelle. Les aides sont des personnes en attente d'une formation dans le domaine. Enfin, depuis 2005, l'École d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s forme des ASE qui obtiennent une certification de niveau secondaire II. Dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, les ASE, dont la première volée a été certifiée en 2008, occupent des postes d'auxiliaires.

Pénurie de personnel éducatif diplômé

Depuis la fin des années 90, les institutions genevoises de la petite enfance, comme celles de Suisse romande, doivent faire face à un manque de personnel diplômé en éducation de l'enfance. Les causes de cette situation sont à chercher dans l'expansion croissante du domaine. Afin de pallier ce manque, de nombreuses mesures ont été mises en place à Genève: augmentation de la capacité de formation

de l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance du Centre de formation professionnelle santé social (ESEDE-CFPS) et de la formation en cours d'emploi, et mise en place d'une procédure de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience, ainsi que d'une formation passerelle. A ce jour, ces mesures permettent, chaque année, la sortie sur le marché de l'emploi d'environ 70 diplômé-e-s de niveau tertiaire (*voir également partie II, chapitre 2.4*).

Entre 1993 et 2007, au vu de la pénurie d'éducateurs et d'éducatrices de l'enfance diplômé-e-s, des dérogations ponctuelles aux normes d'encadrement cantonales ont permis de diminuer la proportion des postes occupés par cette catégorie de personnel et d'augmenter la proportion de personnel non diplômé. Depuis 2011, la part de diplômé-e-s augmente peu à peu (*tableau 5*).

Enfin, en février 2014, la population genevoise, en refusant la diminution du taux d'encadrement dans les institutions de la petite enfance, a affirmé sa volonté de maintenir un accueil professionnel et de qualité pour les tout-petits¹⁷.

Activité féminine, temps partiel et âge médian

Dans les institutions de la petite enfance, la part du personnel éducatif féminin s'élève, en janvier 2014, à 92%. La présence, bien que minoritaire, du personnel masculin travaillant dans les structures d'accueil constitue une richesse et une complémentarité des pratiques éducatives proposées aux enfants et à leur famille.

Un secteur professionnel fortement féminin va souvent de pair, en Suisse, avec l'activité à temps partiel. Début 2014, les 818 postes d'encadrement éducatif sont occupés par 1'033 personnes (*graphique 3*). L'augmentation des effectifs du personnel éducatif observée dans le graphique 3 est à mettre en relation avec celle de l'offre d'accueil. En un peu plus de vingt ans, le nombre de places d'accueil en ville de Genève a plus que doublé, passant de 1'342 places en 1987¹⁸ à 3'248 places fin 2013.

En janvier 2014, l'âge médian du personnel éducatif est de 34 ans, celui du personnel de direction de 47 ans et celui du personnel administratif et technique de 48 ans. Les facteurs explicatifs de cet écart d'âge entre personnel éducatif et personnel de direction ou administratif sont multiples. Il se pourrait notamment qu'il rende compte des difficultés qu'un travail quotidien auprès de jeunes enfants peut engendrer avec l'avancée en âge. La formation continue, la mobilité ou la reconversion professionnelles peuvent alors constituer des opportunités d'évolution de carrière pour les professionnel-le-s du terrain.

16 *La petite enfance en Ville de Genève, contexte et indicateurs par secteur*, Genève: Délégation à la petite enfance, Edition 2004, pp. 26-27.

17 Par ailleurs, en juin 2012, le peuple s'était prononcé en faveur du contre-projet à l'initiative 143. Le contre-projet dispose que le Canton et les Communes répondent aux besoins en places d'accueil pour la petite enfance d'ici à 2017.

18 *La petite enfance en Ville de Genève, indicateurs et tendances*, Genève: Délégation à la petite enfance, Edition 1998, p. 13.

Tableau 4.
Personnel occupé selon la fonction, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, janvier 2014

4a. Nombre de personnes occupées*

	Personnel			
	Éducatif **	De direction	Administratif et technique	Total
EVE/crèches	946	54	169	1'169
Jardin d'enfants	86.5	10.5	1	98
Total	1'032.5	64.5	170	1'267

4b. Nombre de postes en équivalents plein temps

	Personnel			
	Éducatif **	De direction	Administratif et technique	Total
EVE/crèches	764.3	50.6	108.3	923.3
Jardin d'enfants	53.3	5.5	0.3	59
Total	817.6	56.1	108.6	982.3

Remarques méthodologiques :

* Les personnes exerçant simultanément 2 fonctions ont été comptabilisées comme 0.5 sur chacune des fonctions, ce qui explique que le nombre de personnes occupées soit un nombre décimal.

** Non compris : les assistantes de crèches familiales, les animateurs et animatrices (éveil culturel de la Madeleine des Enfants) et les vacataires (Cerf Volant). Y compris : les éducateurs et éducatrices de la petite enfance employé-e-s dans les crèches familiales, les responsables de jardin d'enfants et les psychomotriciens et psychomotriciennes.

Graphique 3.
Evolution des effectifs du personnel éducatif, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 1987-2014



Tableau 5.
Personnel éducatif selon la fonction et la qualification, ensemble des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 1987-2014

Nombre de postes en équivalent plein temps :	1987	1993	1997	2000	2003	2007	2011	2014
Educateurs et éducatrices	128.5	211.1	234.7	276.9	311.8	367.9	421.4	477.1
Auxiliaires	80.5*	55.3	68.1	95.4	135.3	180.0	207.5**	224.8**
Aides	–	63.7	67.3	84.1	98.6	115.6	105.7	115.7
Total	209	330.1	370.1	456.4	545.7	663.5	734.6	817.6

Remarques méthodologiques :

* Pour 1987, les données disponibles ne permettent pas de distinguer les aides des auxiliaires. Les aides apparaissent donc dans la catégorie des auxiliaires.

** Les postes d'ASE sont comptabilisés, en 2011 et en 2014, avec les postes d'auxiliaires.

Source : Service de la petite enfance (SDPE), janvier 2014.

3. Ressources financières

Pour la Ville de Genève, évaluer les montants affectés à la petite enfance permet, d'une part, d'apprécier l'ampleur de l'engagement des pouvoirs publics en la matière et, d'autre part, d'identifier l'importance de la participation financière des familles.

Evolution des comptes et effort financier de la Ville

L'évolution des subventions aux institutions de la petite enfance est parlante. En l'espace de quinze ans, les subventions accordées à ces dernières ont augmenté de 150%, passant de 31'353'148 francs en 1999 à 78'417'362 francs en 2013 (*graphique 4*). En 2013, le total des dépenses consacrées à la prise en charge des enfants dans les institutions subventionnées par la Ville de Genève se monte à environ 88 millions de francs. Ce total inclut les subventions, ainsi que les autres charges de la petite enfance (coûts de fonctionnement du Service de la petite enfance, entretien des bâtiments ou encore amortissement du patrimoine administratif à travers la mise à disposition de locaux, par exemple).

Outre l'effort financier consenti par la Ville, la Confédération (loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants) et le fonds intercommunal (FI), alimenté par les communes, participent, dans une certaine mesure et selon certains critères, aux frais d'investissement (création de places d'accueil) et d'exploitation¹⁹.

Poids des charges salariales

L'accueil des jeunes enfants nécessite, comme dans toute institution éducative, la présence d'un personnel nombreux et qualifié. Cette exigence a une répercussion directe sur les charges salariales. En 2013, la rémunération du personnel représente en effet 83% des coûts d'exploitation dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (*tableau 6*). Les autres frais se répartissent entre la prise en charge des enfants (alimentation, matériel pédagogique, etc.), la gestion des locaux (loyers, énergie, etc.) et le fonctionnement de l'administration (fournitures de bureau, téléphone, etc.).

Origine et structure du financement

Les dépenses de fonctionnement des institutions subventionnées par la Ville de Genève sont couvertes par deux sources principales de financement. La première résulte des contributions parentales versées en contrepartie des services offerts, qui représentent en 2013 environ un quart des recettes totales, soit 24% des sources de financement (*tableau 7*). La deuxième résulte des subventions octroyées par la Ville et les autres partenaires institutionnels privés ou publics, ainsi que du produit de la vente de places d'accueil à des tiers. En 2013, elle représente 73% des sources de financement. Enfin, les produits divers (essentiellement les prestations des assurances) représentent environ 3%.

Notons qu'il reste difficile d'estimer l'importance financière des tâches assumées bénévolement par les comités des associations et les conseils de fondations qui gèrent les institutions. A l'heure actuelle, la Ville s'efforce de décharger ces comités et conseils de fondation en centralisant la plupart des tâches de gestion au sein de son administration.

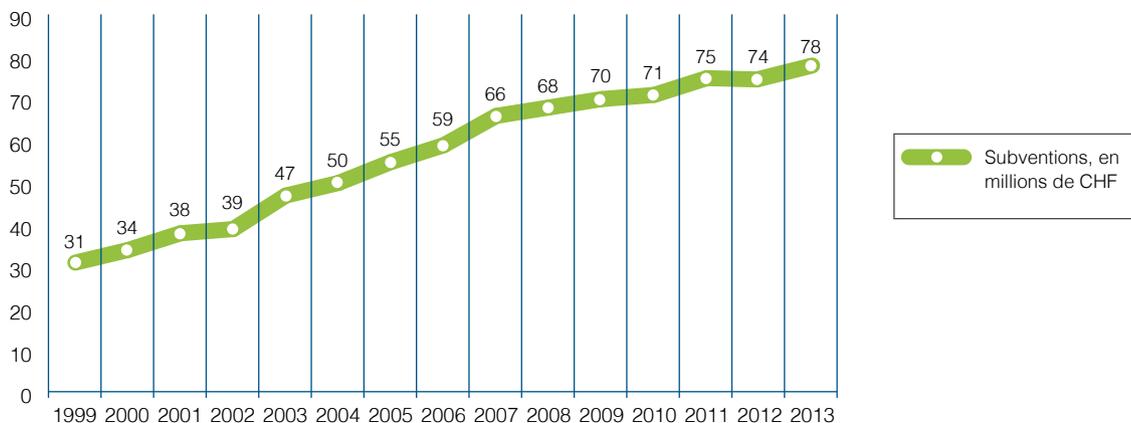
Prix de pension et coût d'une journée d'accueil

Dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, les prix de pension ont été, dans un souci d'équité, harmonisés et pondérés selon la capacité financière des parents. Ils sont calculés proportionnellement au revenu annuel net du ménage, selon un taux progressif allant de 9 à 12% (et de 12 à 15% pour les fonctionnaires internationaux), avec un prix plafonné. Le prix d'une journée d'accueil à plein temps coûte de 11,70 à 77,90 francs (ce coût va de 15,60 à 97,40 francs pour les fonctionnaires internationaux). Cette tarification, en vigueur depuis 1995, est actuellement en voie de révision afin de mieux s'adapter à la situation financière des familles.

En 2013, le coût moyen brut annuel d'exploitation d'une place d'accueil s'élève à 40'650 francs (sur la base des comptes 2013). Le coût net moyen d'une place d'accueil à charge des subventionneurs (une fois les pensions des parents encaissées) s'élève quant à lui à 28'750 francs (sur la base des comptes 2013 également).

19 Au niveau fédéral, le financement des structures d'accueil de la petite enfance est défini par la loi (861) sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants (du 4 octobre 2002). A la suite de cette loi, un premier programme d'impulsion sur 8 ans (2003-2011) de 320 millions de francs a été mis en place. Ce programme d'impulsion a été reconduit deux fois pour des périodes de 4 ans, avec un nouveau crédit se montant à 120 millions de francs à chaque fois. Ce montant est destiné uniquement aux projets à caractère novateur qui contribuent à la création de places d'accueil et qui répondent aux critères d'un accueil de type continu sur la journée. Au niveau communal, depuis 2010, la loi (10412) sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (B 6 08) a mis en place le fonds intercommunal (FI), alimenté par les communes. Ce fonds verse une subvention unique d'investissement (5'000 francs) aux communes qui en font la demande et participe au financement des frais d'exploitation des structures de la petite enfance en octroyant 10'000 francs par place d'accueil à plein temps par an.

Graphique 4.
Evolution des comptes: subventions aux institutions de la petite enfance, Ville de Genève, 1999 à 2013, en millions de CHF



Remarque méthodologique : Ces montants ne comprennent pas la mise à disposition gratuite de locaux.

Tableau 6.
Répartition des charges dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, sur la base des comptes 2013, en %

Type de charge	Répartition des charges par rapport au coût total, en % arrondis
Charges salariales	83
Frais des enfants	3
Frais des locaux	10
Frais d'administration	4

Tableau 7.
Sources de financement, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, sur la base des comptes 2013, en %

Sources de financement	Répartition des sources de financement, en % arrondis
Pensions encaissées des parents	24
Subventions	73
Produits divers	3

Source : Service de la petite enfance (SDPE), 2014

III. BESOINS D'ACCUEIL EXPRIMÉS

1. Demandes d'accueil auprès du BIPE

En Ville de Genève, l'offre d'accueil pour les enfants d'âge préscolaire se développe de façon régulière depuis plus de 25 ans. Cette augmentation des équipements est à mettre en relation avec l'évolution de la demande exprimée, facteur essentiel à prendre en compte pour évaluer les besoins des familles.

Bureau d'information petite enfance - BIPE

Afin de répondre à la forte demande de placement dans les institutions de la petite enfance, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a ouvert le 4 décembre 2002 le Bureau d'Information Petite Enfance - BIPE²⁰ - géré par le Service de la petite enfance. Il s'agit à la fois d'un bureau d'accueil et d'une permanence téléphonique qui centralisent toutes les demandes de place adressées aux institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.

Cette prestation de la municipalité a pour but de faciliter l'information et l'orientation des familles et de réguler l'offre et la demande de places. Le BIPE permet d'harmoniser la gestion de l'offre et de la demande grâce à un enregistrement unique des besoins exprimés, en même temps qu'il constitue un outil de récolte et d'analyse des données servant à la mise en place d'une politique petite enfance en Ville de Genève.

La création du BIPE a considérablement modifié l'enregistrement des demandes d'admission. En orientant et en informant les familles - notamment sur la priorité accordée aux habitant-e-s de la Ville de Genève²¹ -, ainsi qu'en effectuant un travail de mise à jour continu des demandes, le BIPE permet de réguler les dossiers en attente d'une place et d'identifier précisément les besoins exprimés par la population.

Demandes d'admission: légère progression cette dernière décennie

Durant l'année civile 2013, 3'080 demandes d'admission ont été déposées au BIPE par les familles, dont 2'721 dans les EVE/crèches et 359 dans des jardins d'enfants (*tableau 8*). Cette même année, 89% des demandes proviennent de familles domiciliées en ville de Genève.

L'augmentation de la proportion des demandes des résidents de la ville est liée aux critères d'enregistrement en liste d'attente. En effet, le BIPE incite les familles vivant dans d'autres communes genevoises à s'adresser aux structures de leur municipalité. Les directives du BIPE précisent également que pour constituer un dossier d'inscription «... les parents s'engagent à fournir toutes les attestations et tous les documents nécessaires à l'appui de leur demande, relatifs notamment, à la grossesse, à la situation professionnelle ou au cursus de formation. Le domicile légal est vérifié par le BIPE au moment de la constitution du dossier et de l'envoi du dossier dans une structure d'accueil.»²². Par ailleurs, les personnes en emploi, en formation, au chômage ou inscrites à l'Office régional de placement (ORP) comme personnes en recherche d'emploi sont prioritaires pour des abonnements répondant à leurs besoins et leur permettant de concilier vie familiale et vie professionnelle²³. Dans un souci d'équité d'accès aux structures d'accueil, l'ancienneté de l'enregistrement du dossier auprès du BIPE est, avec le domicile, un élément déterminant pour l'admission d'un enfant dans une institution de la petite enfance.

Age au moment de l'entrée souhaitée

A la rentrée de septembre 2013, 46% des demandes adressées aux EVE/crèches concernaient des bébés et 26% des enfants âgés de 1 à 2 ans (*tableau 9*). Dans ce dernier cas, il s'agit, dans une large mesure, de la demande non satisfaite pour les bébés de l'année précédente. Dans les institutions de la petite enfance, les inscriptions se font, majoritairement, en septembre, le calendrier d'admission correspondant au rythme scolaire: les plus grands entrent à l'école et les plus petits passent dans le groupe d'âge supérieur, rendant disponibles, dans les EVE/crèches, l'ensemble des places pour les bébés.

20 BIPE – Bureau d'Information Petite Enfance, rue du Cendrier 8, 1201 Genève, tél. 022 4188181.

21 **Enregistrement des demandes au BIPE**: Toute famille désireuse d'inscrire son enfant dans une institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève doit s'adresser au BIPE pour autant qu'elle corresponde aux critères d'admission de l'article 3 du « Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève », septembre 2011, soit:

1. Les structures d'accueil sont réservées en priorité aux enfants dont les parents sont domiciliés en Ville de Genève et plus particulièrement dans le quartier où se trouve la structure;

2. Le Conseil administratif peut étendre les possibilités d'accueil aux enfants dont les parents ne sont pas domiciliés en Ville de Genève, mais y travaillent;

3. Sont réservés les cas d'urgence ou les besoins de protection sociale particulière.

Les inscriptions pour un accueil ponctuel ou d'une durée limitée (haltes-jeux, jardins d'été, etc.) ne sont pas gérées par le BIPE.

22 *Directives relatives à la procédure d'inscription d'enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*, chapitre 2, Art. 5.2, entrées en vigueur le 1er août 2013.

23 Idem, chapitre 4, Art. 10.4.

Tableau 8 .
Nombre de demandes de place, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2004-2013

	2004	2006	2008	2010	2012	2013
EVE, crèches						
Nombre de demandes de place	1'728	2'227	2'311	2'487	2'827	2'721
Proportion de demandeurs domiciliés en ville de Genève, en %	78	76	81	81	86	88
Jardins d'enfants						
Nombre de demandes de place	572	472	471	534	343	359
Proportion de demandeurs domiciliés en ville de Genève, en %	91	89	92	94	96	95
Total						
Nombre de demandes de place	2'300	2'699	2'782	3'021	3'170	3'080
Proportion de demandeurs domiciliés en ville de Genève, en %	81	78	83	84	87	89

Tableau 9.
Répartition des demandes des familles domiciliées en ville de Genève, selon l'âge de l'enfant, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, septembre 2013, en %

	Bébés (0-1 an)	Petits (1-2 ans)	Moyens (2-3 ans)	Grands (3-4 ans)	Total
EVE, crèches	46	26	18	10	100
Jardins d'enfants	0*	14*	59	27	100
Ensemble des IPE	39	24	24	13	100

Remarque méthodologique :

* Ces chiffres s'expliquent par le fonctionnement des jardins d'enfants (JE) qui, dans leur grande majorité, accueillent les enfants dès l'âge de 2 ans (seuls 4 JE admettent les enfants dès l'âge de 18 mois).

Source : Bureau d'information petite enfance (BIPE), 2013 et 2014

2. Demandes satisfaites et couverture des besoins exprimés

Depuis plusieurs années déjà, la question de l'adéquation entre l'offre et la demande en matière d'accueil pour la petite enfance se pose avec beaucoup d'acuité. Deux indicateurs permettent de rendre compte de cette adéquation : le taux de demandes satisfaites et le taux de couverture des besoins exprimés.

Proportion de demandes satisfaites

Le taux de demandes satisfaites traduit le rapport entre le nombre d'enfants admis dans les institutions de la petite enfance au moment de la rentrée et le nombre d'enfants enregistrés au BIPE en attente d'une place d'accueil²⁴.

A la rentrée 2013, 55% des demandes d'accueil sont satisfaites en ville de Genève. Plus précisément, le taux de demandes satisfaites pour les EVE/crèches est de 49% et atteint 93% pour les jardins d'enfants. La pression de la demande pour un accueil de type élargi (EVE/crèches) est toujours plus importante et en lien avec l'activité professionnelle des parents. Pour les jardins d'enfants, le taux de 93% de demandes satisfaites ne signifie pas que 7% des demandes ne sont pas satisfaites par manque de places pour ce type d'accueil, mais qu'il existe une imparfaite adéquation entre l'offre et la demande, en termes d'abonnements ou d'âge des enfants. Les places de jardin d'enfants sont également parfois occupées par des enfants de familles qui auraient souhaité un accueil en EVE/crèche et qui, faute d'un accueil plus étendu, ont accepté une place en jardin d'enfant²⁵. Il faut souligner que l'indicateur du taux de demandes satisfaites ne prend pas en compte les enfants déjà usagers des structures d'accueil et donc l'offre existante qui en découle. Ainsi, il a été complété par un nouvel indicateur qui fait état du taux de couverture des besoins exprimés et qui est présenté pour la première fois dans cette édition.

Taux de couverture des besoins exprimés par les familles

Le taux de couverture des besoins exprimés traduit la proportion de l'offre d'accueil actuelle par rapport au nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par les résident-e-s de la ville de Genève.

Au premier trimestre 2014, le taux de couverture des besoins exprimés par les familles domiciliées en ville s'élève à 79% pour l'ensemble de la ville (*tableau 10*). Cela signifie que, par rapport aux besoins exprimés et au nombre d'enfants déjà usagers à ce jour, l'offre actuelle permet de répondre à 79% des familles. Cet indicateur a l'avantage de mesurer l'effort consenti par la Ville de Genève en termes d'offre d'accueil.

On observe que les taux de couverture des besoins exprimés sont différents selon les secteurs géographiques. Pour Champel / Malagnou, par exemple, le taux n'atteint que 75%, alors qu'il est de 88% pour le Bouchet / Moillebeau. Ces écarts sont liés à la fois aux besoins exprimés et à l'offre d'accueil (nombre de places) qui diffèrent d'un secteur à l'autre. La planification du développement de l'offre d'accueil à venir prend en compte ces variations, ainsi que les prévisions d'effectifs préscolaires à court et à long termes réalisées par le Service de la recherche en éducation et le Service d'urbanisme²⁶. L'objectif de la municipalité est d'atteindre un taux de couverture des besoins exprimés par les résident-e-s de la ville proche de 100% d'ici à 2023.

Progression de l'adéquation entre l'offre et la demande

La proportion de demandes d'accueil satisfaites a augmenté graduellement au fil des ans (+10% en un peu moins de 10 ans)²⁷. En effet, l'ouverture de nouvelles structures de la petite enfance a permis d'absorber la progression des besoins et ainsi d'augmenter petit à petit la satisfaction de ces derniers.

Cependant, bien que le taux de demandes satisfaites progresse, des variations sont constatées au fil des ans. La demande satisfaite est en effet tributaire de facteurs conjoncturels de différentes natures. Par exemple, le nombre d'ouverture de nouvelles structures d'accueil n'est pas identique chaque année. C'est pourquoi, lorsque le nombre de nouvelles places d'accueil exploitées est moins important que celui de l'année précédente, l'effet d'absorption de la demande s'en trouve diminué. Par ailleurs, il est également utile de préciser que les besoins concernent essentiellement les enfants de 0 à 2 ans (*voir tableau 9, chapitre III.1*). Aussi, en créant des places pour quatre tranches d'âge, lors de l'ouverture d'une nouvelle institution de la petite enfance, on ne répond pas immédiatement à toutes les demandes en attente des 0-2 ans.

24 **Remarque méthodologique** : Depuis 2011, la méthode de calcul du taux de demande satisfaite a évolué, afin de s'adapter au nouveau système informatique exploité par le SDPE, le BIPE et les IPE et afin de permettre la comparaison des données produites avec celles d'autres communes genevoises. Cependant, ce changement rend impossible la comparaison des résultats présentés dans cette publication avec ceux des précédentes éditions. Pour pallier ce manque, les taux de demandes satisfaites des années précédentes ont été recalculés en fonction de la nouvelle méthode.

25 Voir à ce sujet : *Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève*, Focus n°2, novembre 2014, Genève : OCPE/SRED, issu de l'enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance, p. 2. Il y est indiqué qu'en ville de Genève, 27% des parents ayant recours à un jardin d'enfants le font par défaut.

26 Prévision localisée d'effectifs d'enfants préscolaires. Période 2014-2017, Genève, Service de la recherche en éducation (SRED), 2014, document 14.024.

27 **Source** : Service de la petite enfance : 45% de demandes satisfaites pour l'ensemble des institutions de la petite enfance à la rentrée 2004, contre 55% à la rentrée 2013, selon la nouvelle méthode de calcul.

Tableau 10.

Taux de couverture des besoins exprimés par les familles domiciliées en ville de Genève, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 3ème trimestre 2014, en %

	1. Cité / Eaux-Vives	2. Champel / Malagnou	3. Acacias / Bâtie + 4. Plainpalais / Jonction	5. Saint-Jean / Charmilles	6. Grottes / Saint-Gervais	7. Bouchet / Moillebeau	8. Pâquis / Sécheron	Ensemble de la ville
Taux de couverture des besoins exprimés, en %	77	75	77	78	81	88	81	79

Sources : Bureau d'information petite enfance (BIPE), Service de la petite enfance (SDPE), septembre 2013 et 2014

IV. USAGERS DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

1. Fréquentation des institutions de la petite enfance

L'évolution du nombre d'enfants accueillis dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires permet d'apprécier le développement de l'offre d'accueil, mais également de connaître la proportion d'enfants qui en bénéficient à un moment donné et sur l'ensemble de l'année.

Bien que pouvant accueillir des enfants tout au long de l'année, le fonctionnement des structures d'accueil de la petite enfance est largement influencé par le calendrier scolaire, puisque le passage des enfants d'un groupe d'âge à l'autre s'opère au moment de la rentrée scolaire, les « grands » partant à l'école et permettant ainsi à de nouveaux bébés d'être admis.

Plus de quatre usagers sur cinq dans les EVE/crèches

A la fin de l'année 2013, 3'987 enfants d'âge préscolaire sont inscrits dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (*tableau 11.b*). Ce chiffre rend compte du nombre d'enfants qui fréquentent régulièrement²⁸, à un moment déterminé (fin décembre), une institution. Parmi ceux-ci, 3'271, soit 82% du total des enfants usagers, sont inscrits dans des EVE/crèches. Ce chiffre a plus que triplé depuis 1987 illustrant ainsi la forte augmentation de la fréquentation durant ces vingt-cinq dernières années. Celle-ci témoigne des besoins accrus des familles en matière d'accueil des enfants de 0 à 4 ans dus à l'évolution des conditions structurelles de notre société : augmentation du travail des femmes, transformation des structures familiales ou encore enjeu d'une socialisation précoce (*voir partie II, chapitre 1*).

Renouvellement des effectifs durant l'année civile

Le nombre total d'enfants ayant bénéficié d'un accueil dans une structure de la petite enfance durant l'année civile 2013 s'élève à 5'546²⁹ (*tableau 11.a*). Ce chiffre est supérieur au nombre d'enfants inscrits au 31 décembre dans la mesure où il intègre le renouvellement des effectifs qui intervient tout au long de l'année, mais principalement au moment de la rentrée de septembre. Il prend ainsi en compte le nombre d'enfants nouvellement admis en remplacement de ceux qui ont quitté les institutions de la petite enfance. Cet indicateur permet, contrairement à celui du nombre d'enfants inscrits au 31 décembre, de disposer de données exhaustives pour l'ensemble des enfants ayant fréquenté une structure d'accueil durant l'année civile.

Par ailleurs, il permet également de mettre en parallèle les données sur les usagers et celles concernant le financement des institutions de la petite enfance, la période considérée étant la même.

1,3 enfant par place dans les institutions de la petite enfance

La totalité des enfants ayant fréquenté une institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève au 31 décembre 2013 a occupé 3'198 places, ce qui signifie qu'une place permet d'accueillir 1,3 enfant en moyenne (*tableau 12*). Ce nombre atteint 1,2 pour les EVE/crèches et 2,0 pour les jardins d'enfants. Cette différence s'explique par la fréquentation à temps partiel des jardins d'enfants. En effet, contrairement aux EVE/crèches, un enfant ne peut, en règle générale, fréquenter un jardin d'enfants qu'entre 2 et 5 demi-journées par semaine. Ces chiffres sont relativement stables depuis plusieurs années.

28 Sont donc exclus les enfants qui fréquentent de manière occasionnelle des lieux d'accueil comme les haltes-jeux ou les crèches de dépannage.

29 Ce total exclut les enfants ayant fréquenté les haltes-jeux *La Madeleine des enfants* et *Zone Bleue*, l'espace enfant *Camarada*, ainsi que les crèches de dépannage *La Dent de Lait* & *CO* et *Chateaubriand*. Ces institutions ne proposent pas d'abonnements fixes ou alors uniquement des abonnements d'une durée limitée. Les données qu'elles produisent ne peuvent ainsi pas être exploitées dans ce cadre.

Tableau 11.

Evolution du nombre d'enfants usagers, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 1987-2013

11a. Nombre d'enfants usagers durant l'année civile

	1989	1995	2000	2005	2010	2013
EVE, crèches	1'591	2'354	3'122	3'685	4'094	4'422
Jardins d'enfants	1'249	1'674	1'550	1'424	1'201	1'124
Total	2'840	4'028	4'672	5'109	5'295	5'546

11b. Nombre d'enfants inscrits au 31 décembre

	1987	1995	2000	2005	2010	2013
EVE, crèches	1'001	1'525	2'261	2'522	2'954	3'271
Jardins d'enfants	819	946	877	791	729	716
Total	1'820	2'471	3'138	3'313	3'683	3'987

Tableau 12.

Rapport du nombre d'enfants usagers et du nombre de places, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, décembre 2013

	Nombre de places au 31.12.13	Nombre d'enfants au 31.12.13	Nombre d'enfants pour une place
EVE, crèches	2'842	3'271	1.2
Jardins d'enfants	356	716	2.0
Total/Ensemble des IPE	3'198	3'987	1.3

Remarque méthodologique :

Les places des crèches de dépannage (44 places) ne sont pas comprises dans le nombre total de places en EVE, car elles n'offrent pas un accueil régulier. Pour la même raison, les places de la halte-jeux de la *Madeleine des Enfants* (25 places, fréquentation limitée) et les places de *Camarada* (25 places, abonnement fixe à durée limitée) ont été retirées du total des places en JE. Les enfants fréquentant ces structures d'accueil ne sont donc pas comptabilisés.

Sources : *La petite enfance en ville de Genève, Indicateurs et tendances*, édition 1998, p.33; Institutions de la petite enfance (IPE) et Service de la petite enfance (SDPE), 2014

2. Domicile des enfants

Le plus souvent, les parents à la recherche d'une place pour leur enfant s'orientent vers une structure d'accueil proche de leur lieu d'habitation ou de travail. Le règlement de la Ville de Genève³⁰ va dans le sens de cette démarche, puisqu'il détermine des critères en matière d'admission dans les institutions de la petite enfance qui donnent la priorité aux enfants dont les parents résident sur le territoire de la ville, plus particulièrement dans le périmètre où se trouve la structure, par rapport à ceux dont les parents y travaillent, mais sans y être domiciliés.

Critères d'admission bien respectés

Aujourd'hui on observe, notamment avec le règlement d'application du BIPE³¹, que les conditions d'admission sont appliquées de manière rigoureuse dans la mesure où, en 2013, 87% des enfants accueillis dans les EVE/crèches ont des parents qui résident en ville, contre 76% en 1995 (tableau 13). Ces proportions incluent les enfants admis sur les places subventionnées par les partenaires de la Ville. L'accès à ces places ne répond pas aux mêmes critères d'admission de sorte que ces dernières peuvent ainsi être occupées par des enfants non domiciliés en Ville de Genève. Ce pourcentage atteint 89% lorsque l'on prend également en compte les enfants admis dans les jardins d'enfants, la fréquentation par les habitant-e-s du quartier étant plus élevée que pour les EVE/crèches, phénomène qui s'explique par la spécificité fonctionnelle de ce type de structure (type d'accueil axé sur la socialisation et un temps de présence limité des enfants) qui répond aux besoins d'une fréquentation de proximité.

L'évolution de la répartition des usagers selon leur domicile laisse apparaître que le bassin de recrutement des institutions de la petite enfance est avant tout déterminé par la politique institutionnelle de gestion des places en vigueur et par le renforcement de son application. Enfin, la proportion de familles usagères domiciliées hors de la ville et occupant des places subventionnées par la Ville, est également liée aux déménagements pouvant avoir lieu en cours d'année. Les procédures du BIPE (liées à la mise en œuvre du *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*) autorisent en effet les enfants de ces familles à poursuivre leur cursus dans l'institution de la petite enfance qu'ils fréquentent jusqu'à leur scolarité, pour autant qu'au moins un de leur parent travaille en ville de Genève.

Provenance diversifiée en fonction des secteurs géographiques et des partenariats

La répartition de la provenance des usagers par secteur géographique (graphique 5) laisse apparaître que certains d'entre eux accueillent un nombre d'enfants domiciliés hors de la ville de Genève plus important que d'autres. C'est le cas pour les secteurs géographiques qui comprennent des institutions localisées en périphérie de la ville (Bouchet/Moillebeau qui englobe le Petit-Saconnex ou encore Champel/Malagnou) qui admettent des enfants dont les parents travaillent en ville, mais qui habitent dans les communes avoisinantes.

Ces proportions sont aussi influencées par les institutions en partenariat avec d'autres subventionneurs qui accueillent souvent des enfants dont les parents travaillent en ville de Genève, mais sont domiciliés hors du territoire de la ville. Ce cas est illustré, par exemple, avec une institution du secteur géographique de Champel/Malagnou où 25 places sont subventionnées par les communes de Chêne-Bourg et de Chêne-Bougeries et ainsi destinées aux enfants qui y sont domiciliés. Dans le cas du Petit-Saconnex, la présence des organisations internationales explique le nombre plus élevé d'enfants domiciliés hors de la ville de Genève et accueillis durant la journée dans les institutions qui s'y trouvent.

30 Les critères d'admission sont décrits dans l'article 3 du *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*, entré en vigueur en septembre 2011.

31 La question du BIPE est développée dans le chapitre III.1.

Tableau 13.
Répartition des usagers selon le domicile, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 1995-2013, en %

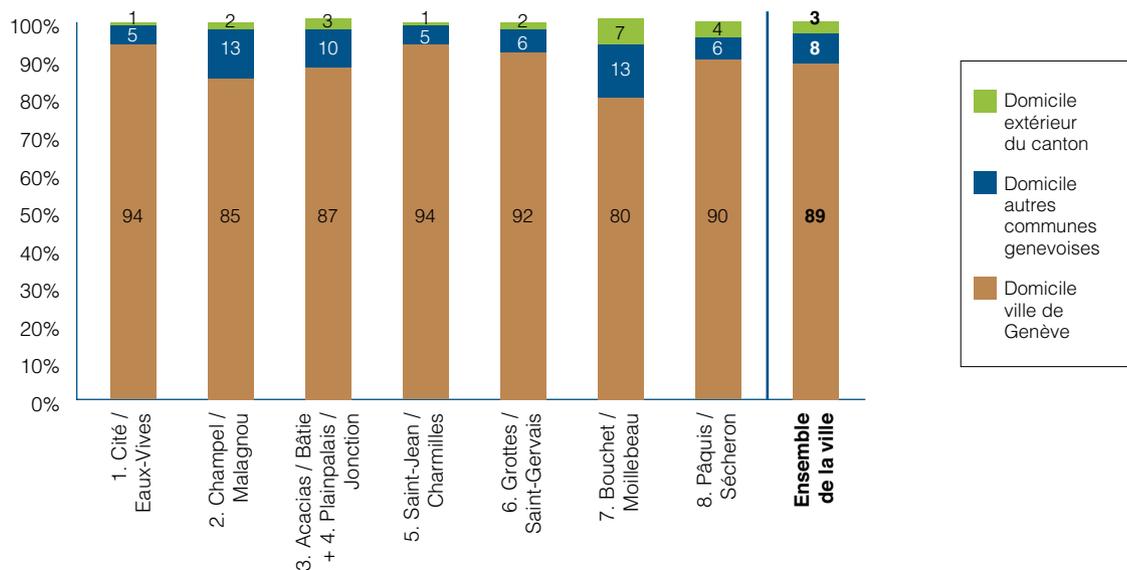
	EVE, crèches					Jardins d'enfants					Ensemble des IPE
	1995	2000*	2005	2010	2013	1995	2000*	2005	2010	2013	2013
Ville de Genève	76	73	82	85	87	92	90	93.5	98	97	89
Hors ville de Genève**	24	27	18	15	13	8	10	6.5	2	3	11
Total	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100	100

Remarques méthodologiques :

* L'information relative à la domiciliation des enfants utilisateurs n'a pu être collectée pour 9 EVE/crèches et pour 5 jardins d'enfants en 2000. La répartition des usagers selon le domicile a été estimée pour cette année et est donc à prendre avec précaution.

** Autres communes et extérieur du canton.

Graphique 5.
Répartition des usagers par secteur géographique, selon le domicile, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), janvier 2014

3. Temps de présence et âge des enfants

Les parents choisissent le temps de présence hebdomadaire de leur enfant en fonction des possibilités offertes par les institutions, mais aussi en fonction de leurs besoins, souvent liés à leur activité professionnelle, de leurs moyens financiers et de leurs conceptions éducatives.

Prépondérance de la fréquentation à temps partiel

En 2013, 37% des enfants qui fréquentent un EVE/crèche y sont accueillis à plein temps, à savoir 10 demi-journées par semaine (*graphique 6.a*). Ce chiffre confirme la tendance, observée depuis les années 90, de la prépondérance d'une demande de fréquentation à temps partiel, sur quelques journées entières. En effet, en 1964, plus de 80% des enfants sont présents à plein temps dans un EVE/crèche, pourcentage qui ne s'élève plus qu'à 55% en 1987, à 42% en 2000, pour descendre jusqu'à 32% en 2003³². Le temps de fréquentation partiel le plus demandé par les parents, pour les EVE/crèches, est un accueil à trois quarts de temps, c'est-à-dire 6 à 9 demi-journées par semaine. En 2013, 46% des enfants bénéficient de ce type de prise en charge, contre 17% pour un accueil de 1 à 5 demi-journées par semaine. Cette évolution des besoins et des pratiques, au cours des années, vers un temps de présence partiel dans les EVE/crèches rend compte des mutations qui ont transformé l'activité professionnelle des mères de jeunes enfants, celles-ci travaillant de plus en plus souvent à temps partiel (*voir chapitre I, Activité professionnelle des femmes et partie II, chapitre 1.1*). Le plus souvent, la fréquentation à temps partiel s'effectue sur 3 ou 4 journées entières, avec une sous-utilisation du mercredi.

L'augmentation d'une fréquentation à temps partiel s'observe également au niveau des jardins d'enfants. La demande pour un accueil à temps plein, qui correspond à 5 demi-journées, a presque été divisée par deux, passant ainsi de 28% en 1987 à 15% en 2013 (*graphique 6.b*).

Influence de l'harmonisation scolaire au niveau romand sur l'âge des usagers

La répartition des enfants par âge dans les institutions de la petite enfance est largement tributaire de l'offre disponible. En effet, malgré la pression de la demande pour les enfants nouvellement nés, les EVE/crèches n'accueillent qu'un nombre limité de bébés. Dans les EVE/crèches, 61% des enfants sont âgés de moins de trois ans. Les jardins d'enfants, quant à eux, accueillent une majorité d'enfants (69%) de plus de trois ans (*graphique 7*).

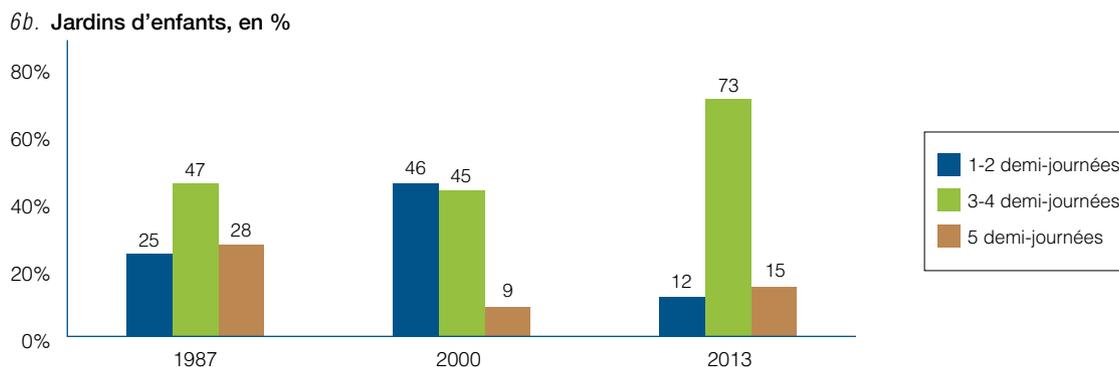
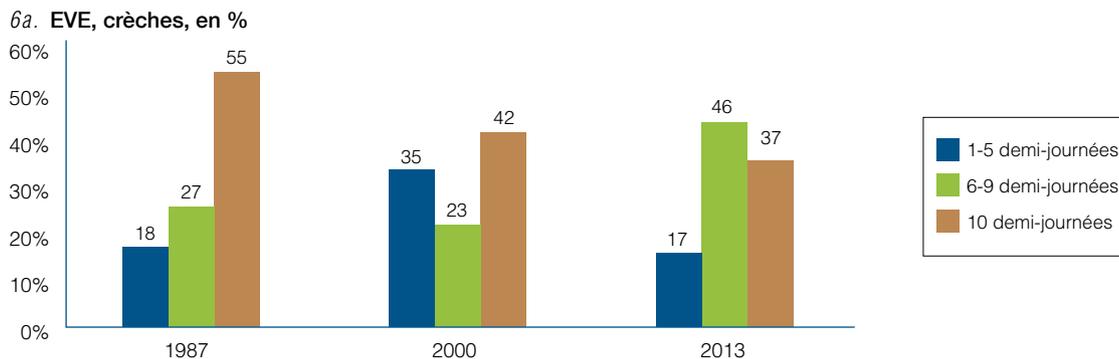
Avec l'introduction effective de la loi sur l'harmonisation de la scolarité (HarmoS) depuis la rentrée 2012, la proportion d'enfants de 4 ans et plus accueillis dans les institutions de la petite enfance a sensiblement augmenté ces deux dernières années, passant de 6% dans les EVE/crèches en 2009 à 10% en 2013, et de 11% dans les jardins d'enfants en 2009³³ à 20% en 2013. En effet, la loi HarmoS impose qu'un enfant soit âgé de 4 ans révolus au 31 juillet pour pouvoir, à la rentrée scolaire de septembre, intégrer l'école. Cette nouvelle règle constitue un changement par rapport à la pratique antérieure où la date prise en compte pour déterminer l'âge d'un enfant pouvant entrer à l'école était fixée à fin octobre.

Cette augmentation du nombre d'enfants âgés de 4 ans et plus dans les institutions de la petite enfance exige de la part des responsables et des directions une adaptation des activités pédagogiques et de l'encadrement éducatif.

32 La petite enfance en ville de Genève, Indicateurs et tendances, Ville de Genève, Délégation à la petite enfance, édition 2001, n°3 et La petite enfance en Ville de Genève, contexte et indicateurs par secteurs, Ville de Genève, Délégation à la petite enfance, édition 2004.

33 La petite enfance en Ville de Genève, contexte et indicateurs, Ville de Genève, Service de la petite enfance, édition 2011.

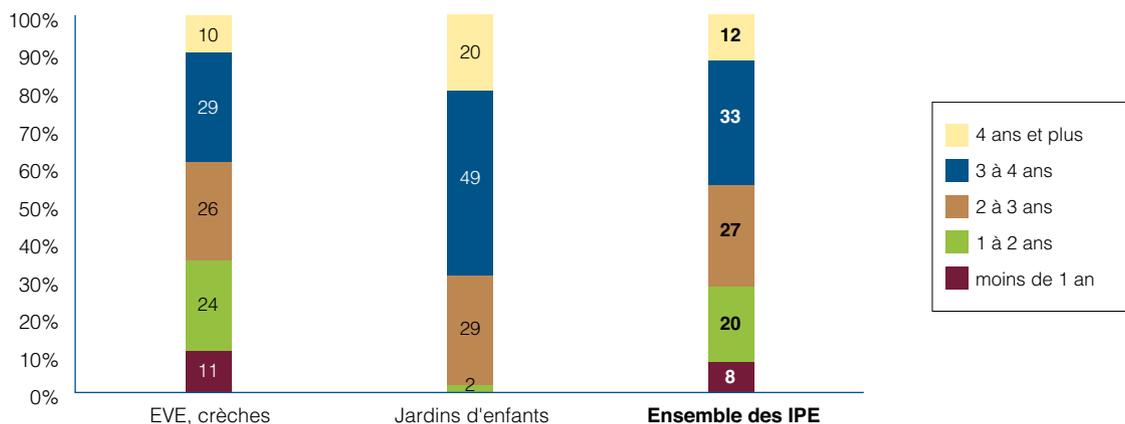
Graphique 6.
Evolution du temps de présence hebdomadaire, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 1987-2013, en %



Remarques méthodologiques :

Pour les chiffres de 1987 et 2000, voir *La petite enfance en Ville de Genève, indicateurs et tendances*, Ville de Genève, Délégation à la petite enfance, édition 2001, n°3, pour les chiffres 2013 : Service de la petite enfance (SDPE). Pour l'année 2000, les chiffres présentés font état du nombre de demi-journées souhaitées par les parents et non pas réellement fréquentées. En revanche, les chiffres présentés pour 1987 et 2013 font état de l'usage (des abonnements effectivement souscrits).

Graphique 7.
Répartition des enfants usagers selon leur âge au 31.12.2013, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), 2014

4. Composition familiale

Les caractéristiques des familles dont l'enfant fréquente une institution de la petite enfance permettent de mieux identifier le type de population concernée par un mode d'accueil collectif en ville de Genève.

Répartition des types de familles selon les secteurs géographiques

En 2013, 5'546 enfants, appartenant à 4'740 familles, fréquentent une institution de la petite enfance. Parmi ceux-ci, 87% vivent avec leurs deux parents, 13% avec un seul, le plus souvent la mère³⁴ (tableau 14). Cette proportion d'enfants usagers vivant avec un seul parent est plus élevée de 4 points par rapport à celle mentionnée dans la récente étude du Service de la recherche en éducation³⁵. En effet, celle-ci indique que 9% des familles interrogées résidant en ville de Genève et ayant au moins un enfant d'âge préscolaire - qu'il bénéficie ou non d'un accueil extra-familial - sont monoparentales. Le taux plus élevé de familles usagères d'une institution de la petite enfance composées d'un seul parent s'explique par la nécessité, pour celui-ci, d'exercer une activité professionnelle dont le taux se rapproche, plus souvent que pour les autres types de familles, d'un plein temps. C'est pour cette raison que l'on observe dans le tableau 14 une représentation un peu plus importante des familles monoparentales ayant recours à un EVE/crèche (14%) qu'à un jardin d'enfants (10%), le premier proposant un horaire d'accueil plus élargi que le second.

Si l'on observe la répartition entre les familles monoparentales et biparentales par secteur géographique, les écarts peuvent être plus ou moins importants (graphique 8). On dénombre ainsi presque deux fois plus de familles monoparentales³⁶ dans le secteur Acacias-Bâtie et Plainpalais-Jonction (17%) que dans celui de Champel-Malagnou (9%). Cette différence s'explique en partie par le prix des loyers qui est en moyenne moins élevé dans le premier secteur que dans d'autres secteurs géographiques. Cette situation entraîne une occupation des logements plus importante par des familles qui disposent de revenus plus faibles, ce qui est souvent le cas des familles monoparentales. Le divorce ou la séparation peut en effet constituer un facteur de précarité ou de paupérisation. Le nombre d'enfants qui habitent avec un seul parent est donc un élément important à prendre en compte dans l'organisation des institutions de la petite enfance.

Priorité accordée aux enfants d'une même fratrie

Les fratries (plusieurs enfants d'une même famille inscrits dans une institution) représentent un nombre non négligeable d'enfants. Les familles concernées par l'inscription de plusieurs enfants dans une institution représentent presque 17% du total des familles. Il s'agit dans la grande majorité des cas de l'inscription de deux enfants du même foyer, rarement de trois ou plus. Une famille qui a déjà un enfant pris en charge par une institution est prioritaire sur d'autres demandes d'inscription pour l'accueil d'un deuxième, voire d'un troisième enfant dans cette même institution. Cette priorité est limitée au cadre fixé par le *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance de la Ville de Genève* et les fratries de familles non domiciliées en ville de Genève n'en bénéficient pas.

En outre, le placement simultané de plusieurs enfants d'une même famille donne lieu à un rabais sur le prix de pension du deuxième et du troisième enfant. Le prix de pension du deuxième enfant est ainsi réduit de 50%, celui du troisième de 100%, c'est-à-dire que sa prise en charge est gratuite pour les parents. Lorsque les parents ont au moins trois enfants à charge, l'enfant qui fréquente une structure bénéficie d'une réduction de tarif. En EVE/crèche, cette diminution correspond à l'abaissement de 5 échelons du barème officiel ou à l'octroi de 10'000 francs à soustraire du revenu à prendre en considération pour le calcul du tarif; en jardin d'enfants, cette réduction correspond à l'abaissement d'une tranche de revenu. Si, dans une famille qui comprend trois enfants, deux fréquentent une institution de la petite enfance, les réductions sont cumulées.

34 La garde alternée est très marginale, elle ne concerne que 21 enfants sur l'ensemble des IPE.

35 *Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève*, Focus n°2, novembre 2014, Genève : OCP/SRED, issu de l'enquête sur les pratiques et préférences des familles en matière d'accueil de la petite enfance, p. 3.

36 Il s'agit de ménages composés d'un parent et d'un ou plusieurs enfant(s). L'état civil du parent n'entre pas en considération.

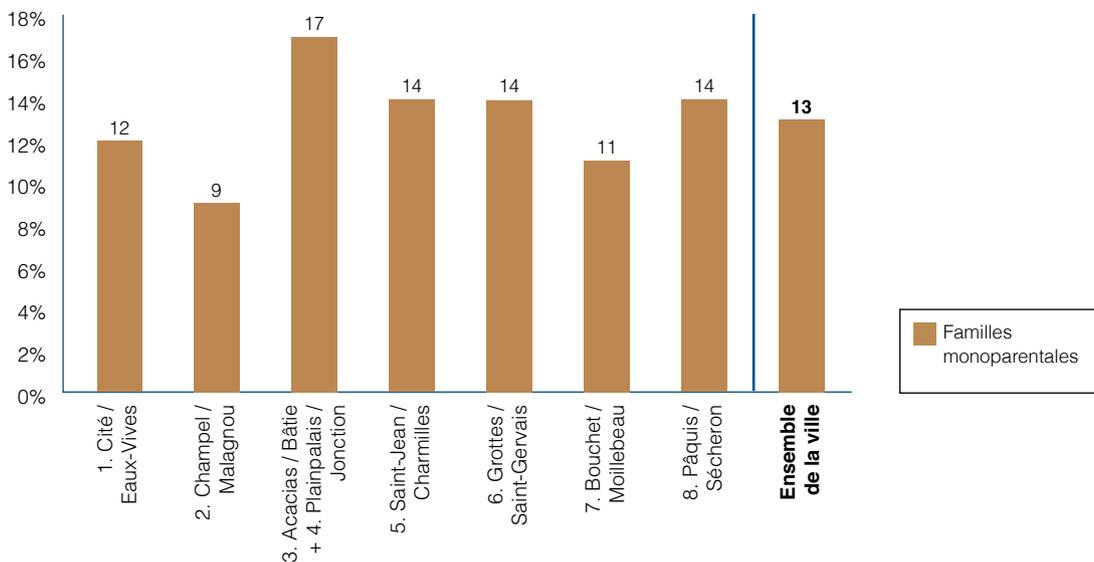
Tableau 14.

Répartition des enfants usagers selon le type de famille dans laquelle ils vivent, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %

	Familles bi-parentales	Familles monoparentales	Total
EVE, crèches	86	14	100
Jardins d'enfants	90	10	100
Ensemble des IPE	87	13	100

Graphique 8.

Répartition des enfants usagers selon la proportion d'enfants vivant dans une famille monoparentale, institution de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, par secteur géographique, en %



Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), 2014

5. Origine nationale

Le domaine de la petite enfance défend des valeurs de tolérance, de respect et de partage. A ce titre, les équipes éducatives sont attentives à la diversité culturelle et la prennent en compte dans leur projet pédagogique. Un des indicateurs de cette dernière est l'origine nationale³⁷ des enfants.

Légère surreprésentation des familles suisses

En 2013, 56% des enfants qui fréquentent une institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève sont d'origine suisse ou binationale (suisse et une autre nationalité) (*graphique 9*). Comparé à la population des 0-4 ans en ville de Genève, on observe une légère surreprésentation des enfants suisses et binationaux accueillis dans les institutions de la petite enfance (56% contre 53% en ville). La proportion des enfants d'origine étrangère est moins importante dans les EVE/crèches (42%) que dans les jardins d'enfants (52%, *tableau 15*). Par rapport à 2009, on constate une augmentation du nombre d'enfants d'origine étrangère dans les IPE (38% en 2009 contre 44% en 2013) qui s'explique par une augmentation de ceux-ci au niveau de l'ensemble de la ville de Genève, le pourcentage d'enfants étrangers étant passé, durant cette même période, de 44.1% à 47.5%³⁸.

Proportion d'étrangers variable en fonction des secteurs géographiques

La proportion d'enfants d'origine étrangère est plus élevée dans certains secteurs géographiques que dans d'autres. Pour le secteur de Pâquis/Sécheron, par exemple, le taux d'enfants usagers d'origine étrangère s'élève à 52%, alors qu'il est de 36% pour le secteur de Champel/Malagnou (*graphique 9*). Cette différenciation spatiale selon la nationalité s'explique, pour partie, par la différenciation selon l'origine sociale³⁹. En effet, le lieu d'habitation est notamment déterminé par le prix des loyers et est donc davantage conditionné par le revenu des familles que par leur nationalité.

Respect de la diversité culturelle

Les lieux d'accueil collectifs de la petite enfance se veulent des espaces de vie promouvant une approche qui favorise l'intégration des enfants qui viennent de l'étranger et le multiculturalisme. La fréquentation d'une institution de la petite enfance peut s'avérer bénéfique pour les enfants allophones, ceux-ci étant dès leur plus jeune âge insérés dans le milieu qui les accueille. Cette volonté d'intégration, mais également de prise en compte de la diversité, est réalisée au quotidien dans les institutions à travers des activités qui mettent en valeur la diversité culturelle. Elle est également promue par des projets qui s'adressent à l'ensemble des institutions, comme celui de l'éveil aux langues⁴⁰. D'autres structures subventionnées par la Ville proposent un accueil spécifique pour les familles d'origine étrangère et/ou en situation de précarité. C'est le cas de l'espace enfant proposé dans le cadre de l'association *Camarada*⁴¹, située dans le secteur de Saint-Jean/Charmilles ou encore de l'espace parents-enfants du Club social rive droite, lieu de socialisation et d'intégration qui permet aux enfants et à leur famille de partager un repas et des moments de jeux avec des professionnel-le-s de la petite enfance et des travailleurs et travailleuses du social.

Par ailleurs, l'*Éveil culturel et artistique*⁴² de la petite enfance situé dans la Maison de la créativité à la Villa Calandrini, voulu et soutenu par la Ville de Genève, est également un lieu qui vise à offrir aux enfants et aux familles des portes d'accès variées aux cultures et aux arts. Les objectifs poursuivis par l'éveil culturel et artistique sont le développement de la curiosité et de la sensibilité des enfants, mais également la lutte contre les exclusions sociales, économiques et culturelles, tout en favorisant l'enrichissement réciproque.

37 L'origine nationale de l'enfant se définit par sa nationalité telle qu'elle est indiquée par les parents.

38 *Annuaire statistique du canton de Genève*, OCSTAT, 2009 et chiffres transmis pour 2013.

39 Huissoud, T., Stofer, S., Cunha, A. et Schuler, M., « Structures et tendances de la différenciation dans les espaces urbains en Suisse » in : *Les migrations et la Suisse*, Editions Seismo, 2003.

40 L'éveil aux langues, dans le cadre des institutions de la petite enfance, a pour objectif de développer chez tous les enfants une curiosité et un intérêt pour les langues, ainsi qu'à favoriser une aisance dans des contextes plurilingues et pluriculturels. Ce projet vise également à favoriser l'intégration sociale des familles et ouvre la voie à une plus grande participation de leur part aux activités des structures d'accueil de la petite enfance. Voir : *Et si on jouait... avec les langues ?*, Les cahiers pédagogiques du SDPE, Genève : Ville de Genève, Service de la petite enfance, janvier 2013.

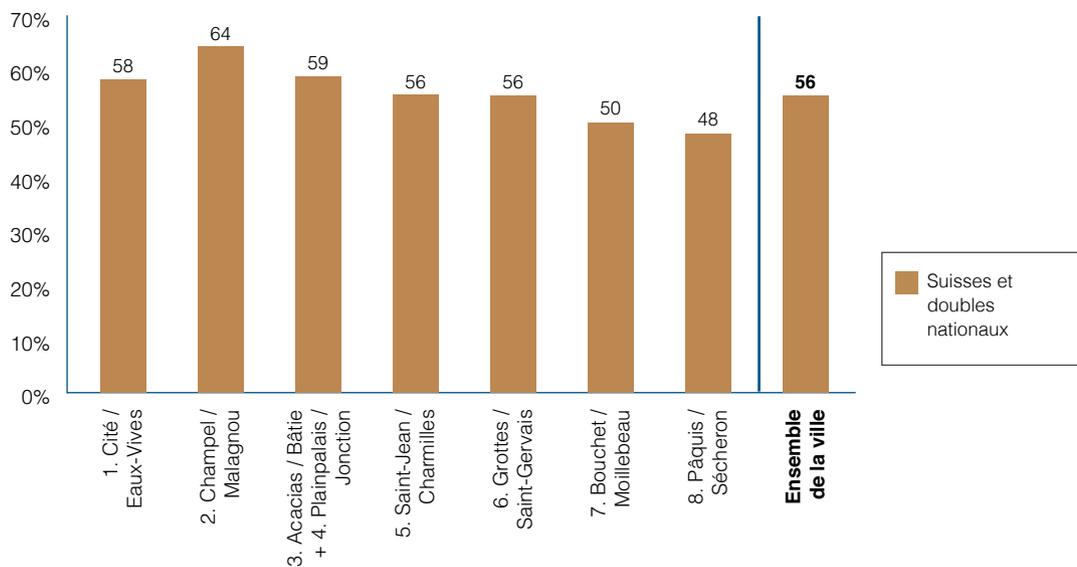
41 L'association *Camarada* est un centre d'accueil et de formation pour femmes migrantes qui a vu le jour en 1982 sous l'impulsion du Centre Social Protestant. Il propose des activités et des cours afin de faciliter l'insertion des femmes d'origine étrangère dans la vie genevoise et leur intégration dans le monde professionnel.

42 <http://www.eveil-ge.ch>

Tableau 15.
Répartition des enfants usagers selon l'origine nationale, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2005-2013, en %

Nationalité	2005		2009		2013	
	EVE, crèches	Jardin d'enfants	EVE, crèches	Jardin d'enfants	EVE, crèches	Jardin d'enfants
Suisses	56	49	57	51	47	41
Doubles nationaux (Suisses et autre)	9	4	7	7	11	7
Etrangers	35	47	36	42	42	52
Total	100	100	100	100	100	100

Graphique 9.
Répartition des enfants usagers selon l'origine nationale, par secteur géographique, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), 2014

6. Situation professionnelle des parents

Les parents qui exercent une activité professionnelle, sont en formation, au chômage ou inscrits à l'Office régional de placement (ORP) comme personnes en recherche d'emploi sont prioritaires pour que leur enfant accède à une place d'accueil dans un EVE/crèche. L'analyse des taux d'activité⁴³ et d'occupation⁴⁴ des parents usagers des institutions de la petite enfance permet de montrer l'importance du rôle de ces lieux d'accueil pour la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale, ainsi que pour la réalisation de l'égalité des chances entre hommes et femmes dans le monde du travail.

Large majorité de mères exerçant une activité professionnelle

En 2013, 82% des femmes qui ont un ou plusieurs enfant(s) pris en charge par une institution de la petite enfance sont professionnellement actives (*tableau 16*). Pour les mères dont l'enfant ou les enfants fréquente(nt) un EVE/crèche, ce pourcentage monte à 90%, alors qu'il est de 55% pour celles dont le ou les enfants est (sont) accueilli(s) dans un jardin d'enfants. Les pères, quant à eux, sont 95%, toutes structures confondues, à exercer une activité professionnelle. On observe qu'il n'y a que peu de relation entre leur taux d'activité et le type d'accueil fréquenté par leur(s) enfant(s). Les résultats qui précèdent corroborent le constat d'un phénomène déjà plusieurs fois relevé, à savoir qu'il appartient aux femmes, dans une large mesure, de concilier leur engagement professionnel et leur vie familiale.

Mères plus souvent actives à temps partiel

Lorsque les mères ont une activité professionnelle, celle-ci s'exerce, dans la plupart des cas, à temps partiel, puisque seules 47% des mères travaillent à plein temps (*tableau 17*). L'analyse selon le type d'accueil considéré montre qu'il n'y a que peu de différence entre le taux d'occupation des mères d'enfant(s) fréquentant un EVE/crèche (47%) et celui des mères dont l'enfant est accueilli dans un jardin d'enfants (44%), ce dernier étant, parfois, utilisé par défaut⁴⁵. Le type de structure familiale a en revanche une influence plus significative sur le taux d'occupation des mères, les femmes élevant seules leur(s) enfant(s) étant 53% à travailler à temps plein contre 45% pour celles vivant avec un conjoint.

Il en va de même du nombre total d'enfants habitant dans un même foyer (que ceux-ci soient également accueillis par une IPE ou pas) dans la mesure où plus celui-ci est élevé, moins les mères exercent leur activité à temps plein. 52% des mères ayant un enfant ont ainsi un taux d'occupation de 90 à 100%, alors qu'elles ne sont en effet plus que 41% lorsqu'elles ont deux enfants et 33% lorsqu'elles en ont trois (*voir également partie II, chapitre 1.1*).

En distinguant le nombre de mères occupées à plein temps selon les secteurs géographiques, on observe que, lorsque les enfants sont accueillis en EVE/crèche, le périmètre où le taux est le plus faible (43%) est celui d'Acacias/Bâtie/Plainpalais/Jonction et le secteur où il est le plus élevé (53%) est celui de Bouchet/Moillebeau. Lorsque les enfants fréquentent un jardin d'enfants, le secteur géographique qui comptabilise le moins de mères travaillant à plein temps (33%) est aussi celui d'Acacias/Bâtie/Plainpalais/Jonction, et le secteur qui en comptabilise le plus (51%) est celui de Cité-centre/Eaux-Vives/Lac⁴⁶.

Le facteur qui semble influencer le plus le taux d'occupation des mères est la catégorie socioprofessionnelle⁴⁷ à laquelle ces dernières appartiennent. Elles sont en effet 64% à être occupées à plein temps lorsqu'elles font partie de la catégorie socioprofessionnelle supérieure (cadres, dirigeantes, professions libérales, cheffes d'entreprises), 54% lorsqu'elles exercent une profession intellectuelle, mais seulement 23% lorsqu'elles sont actives dans le secteur quaternaire⁴⁸ et 38% si elles sont ouvrières. Les mères appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des artisanes, des commerçantes, des professions artistiques et agricoles ou bien à celle des professions intermédiaires se situent entre ces deux extrêmes avec respectivement 43% et 50% de taux d'occupation à plein temps. Ces résultats ne diffèrent pas entre les mères usagères des EVE/crèches et celles des jardins d'enfants.

Concernant le taux d'occupation à plein temps des pères, il est globalement élevé (87%) et l'on constate moins de différence entre les pères dont les enfants fréquentent un EVE/crèche et ceux dont les enfants sont accueillis en jardin d'enfants, même si les premiers sont un peu moins nombreux à travailler à plein temps que les seconds.

43 Voir note de bas de page n°6.

44 Selon l'OFS, le taux d'occupation fait référence au temps de travail des personnes actives occupées.

45 Voir note de bas de page n°25.

46 Source : Service de la petite enfance, 2013.

47 Ces catégories représentent la position occupée par les parents dans la stratification sociale. Elles expriment le niveau de formation, ainsi que le niveau de revenu attaché à chaque profession.

48 Cette catégorie socioprofessionnelle regroupe les professions liées au social, à l'enseignement, au médico-social, etc. (par exemple : infirmiers et infirmières, éducateurs et éducatrices de l'enfance). En général, ces professions nécessitent une formation dans une HES ou dans une école supérieure spécialisée.

Tableau 16.
Situation professionnelle des parents usagers, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %

	EVE, crèches	Jardins d'enfants	Ensemble des IPE
Proportion de mères exerçant une activité professionnelle	90	55	82
Proportion de pères exerçant une activité professionnelle	96	91	95

Remarque méthodologique : ces taux incluent les parents en formation, au chômage ou inscrits à l'Office régional de placement (ORP).

Tableau 17.
Taux d'occupation des parents usagers exerçant une activité professionnelle, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %

	EVE, crèches			Jardins d'enfants			Ensemble des IPE		
	Temps partiel : moins de 50%	Temps partiel : de 50% à 89%	Plein temps : 90% et plus	Temps partiel : moins de 50%	Temps partiel : de 50% à 89%	Plein temps : 90% et plus	Temps partiel : moins de 50%	Temps partiel : de 50% à 89%	Plein temps : 90% et plus
Mères	4	49	47	11	45	44	5	48	47
Pères	2	12	86	2	7	91	2	11	87

Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), 2014

7. Origine sociale

Il est essentiel de disposer d'informations sur le statut social des familles qui font appel aux institutions de la petite enfance dans la mesure où celui-ci conditionne largement les pratiques éducatives des parents et donc les relations que ces derniers entretiennent avec les membres de l'équipe éducative. C'est en prenant en compte l'influence, sur les enfants, des deux instances de socialisation que sont les parents – premiers éducateurs de l'enfant – et les structures d'accueil, que ces dernières peuvent assurer au mieux le rôle important qu'elles jouent dans la réduction des inégalités sociales entre les enfants issus de milieux socio-culturels et économiques différents.

Diversité des catégories socioprofessionnelles

Si l'on s'intéresse à la répartition des catégories socioprofessionnelles auxquelles appartiennent les parents des enfants usagers, on constate que toutes sont représentées de manière relativement égale au sein des institutions. Cela n'a pas toujours été le cas. On observe, en effet, qu'au cours du temps, les différences sociales entre les usagers des jardins d'enfants et des EVE/crèches se sont estompées. La cause en est l'augmentation du nombre d'enfants issus des catégories sociales moyennes et supérieures, les femmes appartenant à ces dernières exerçant plus souvent qu'auparavant une activité professionnelle. Par ailleurs, la représentation sociale des institutions d'accueil collectif s'est modifiée. Considérées au début de leur mise en place prioritairement comme des lieux de garde, ces dernières se sont transformées, au cours des dernières décennies, en structures socio-éducatives.

Plus concrètement, on constate que parmi les catégories socioprofessionnelles⁴⁹ des parents d'enfants usagers des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, la plus représentée est celle des professions intermédiaires (*graphique 10*). Les mères sont, par ailleurs, plus fortement présentes dans les professions du secteur quaternaire⁵⁰ (19% dans les EVE/crèches, 17% dans les jardins d'enfants) que les pères (8% dans les EVE/crèches, 5% dans les jardins d'enfants) qui sont eux, par contre, plus nombreux dans la catégorie socioprofessionnelle regroupant les cadres, les dirigeants, les professions libérales et les chefs d'entreprise (23% dans les EVE/crèches, 24% dans les jardins d'enfants).

Les mères d'enfant(s) fréquentant un EVE/crèche sont deux fois plus nombreuses à exercer une profession intellectuelle (15%) que celles dont les enfants sont accueillis en jardin d'enfants (7%) alors que la distribution s'inverse pour les mères appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des ouvrières, puisqu'elles sont 23% en jardins d'enfants et 12% en EVE/crèches. Cette différence entre les mères d'enfants en EVE/crèches et en jardins d'enfants pour la catégorie socioprofessionnelle des professions intellectuelles et pour celle des ouvrières est également valable pour les pères (16% de professions intellectuelles et 20% d'ouvriers dans les EVE/crèches, 9% de professions intellectuelles et 33% d'ouvriers dans les jardins d'enfants). Ce constat peut s'expliquer par le fait que les mères appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des ouvrières exercent moins souvent que les mères des catégories socioprofessionnelles supérieures une activité à plein temps (*voir chapitre IV.6.*). De ce fait, elles parviennent peut-être plus souvent à concilier une place à temps partiel, dans un jardin d'enfant, avec leur activité professionnelle.

Différenciation des statuts socioprofessionnels selon les secteurs géographiques

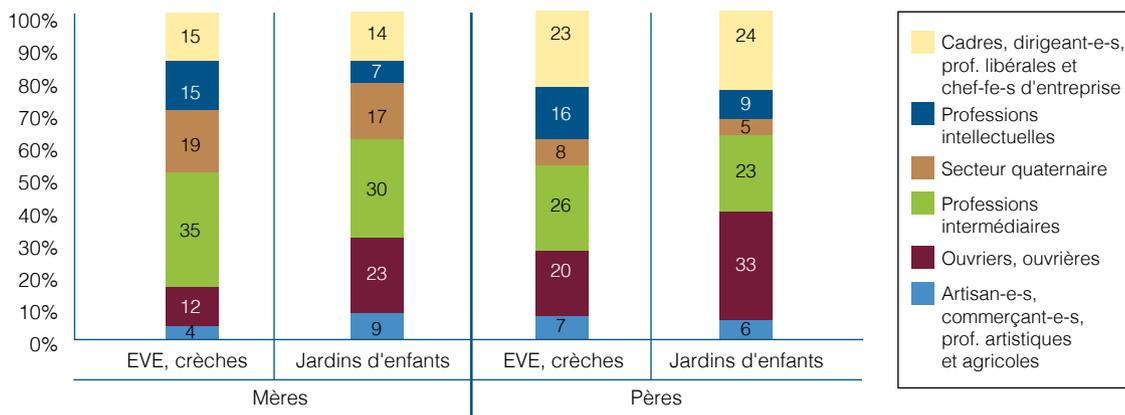
L'homogénéisation de la fréquentation des institutions, selon les catégories socioprofessionnelles, sur l'ensemble de la ville, ne se traduit pas au niveau des secteurs géographiques (*graphiques 11 et 12*). Les pères appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres, des dirigeants, des professions libérales et des chefs d'entreprise sont ainsi proportionnellement presque trois fois plus nombreux dans le secteur de Champel/Malagnou (39%) que dans celui de Saint-Jean/Charmilles (14%). Les écarts sont encore plus contrastés pour les mères, le pourcentage le plus élevé de celles appartenant à la catégorie socioprofessionnelle des cadres, des dirigeantes, des professions libérales et des cheffes d'entreprise est quatre fois plus important à Champel/Malagnou (31%) qu'à Saint-Jean/Charmilles (8%). Concernant la catégorie socioprofessionnelle des ouvriers et des ouvrières, les différences entre secteurs sont plus importantes chez les pères que chez les mères : 32% (Saint-Jean/Charmilles) contre 9% (Champel/Malagnou) pour les premiers ; 19% (Saint-Jean/Charmilles) contre 6% (Champel/Malagnou) pour les secondes. Ce constat est corroboré par les résultats présentés dans un récent rapport de l'OCSTAT sur la mixité sociale⁵¹.

49 Voir note de bas de page n° 47.

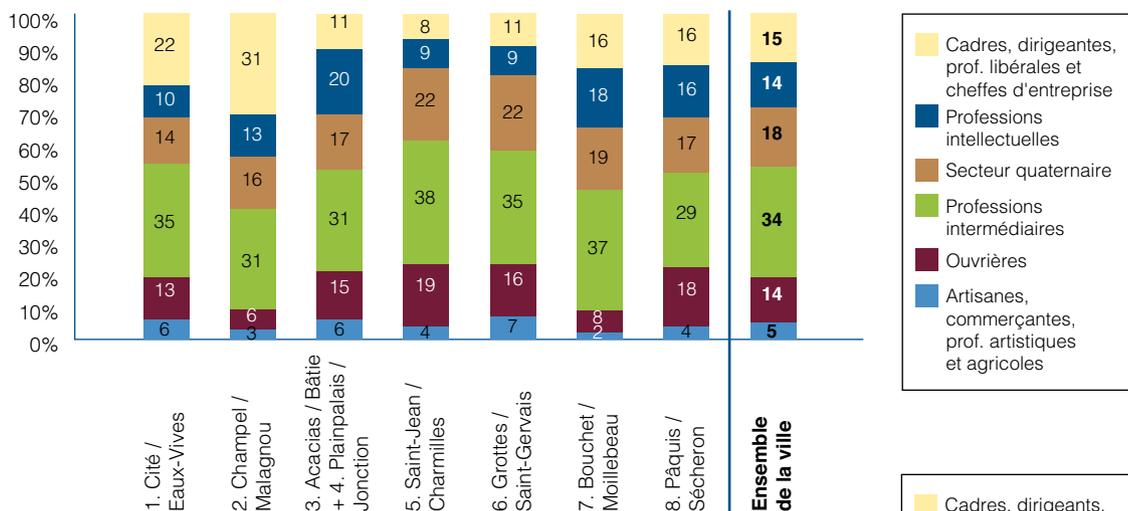
50 Voir note de bas de page n° 48.

51 *Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève*, République et canton de Genève, Office cantonal de la statistique, communications statistiques n°47, décembre 2013.

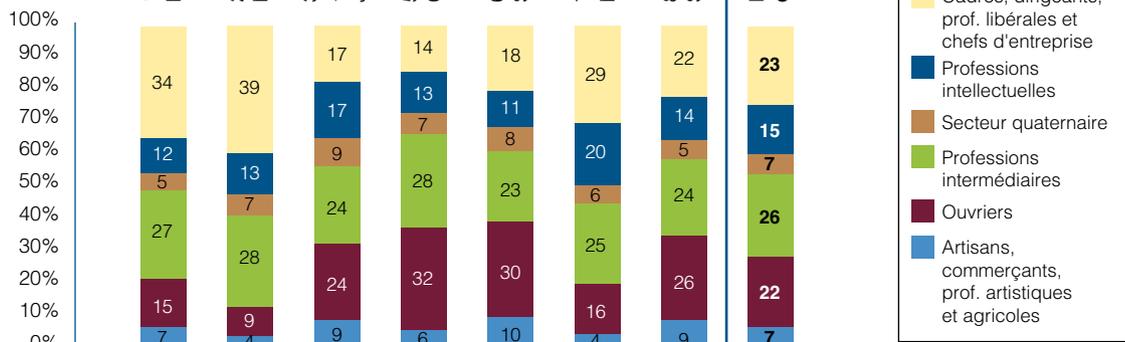
Graphique 10.
Catégories socio-professionnelle des parents usagers exerçant une activité professionnelle, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Graphique 11.
Catégories socio-professionnelles des mères usagères exerçant une activité professionnelle, par secteur géographique, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Graphique 12.
Catégories socio-professionnelles des pères usagers exerçant une activité professionnelle, par secteur géographique, institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève et ses partenaires, 2013, en %



Sources : Institutions de la petite enfance (IPE), Service de la petite enfance (SDPE), 2014



Genève
Cité

Fort des Brésilles du N. 378

Alpes
100

Mont

R. de Chaux-de-Fort

Place

Rue

Quai

Rue

Rhône

Quai

Deuxième partie
**ÉVOLUTION ET
PERSPECTIVES**

La première partie de cette publication est consacrée à la présentation d'une série d'indicateurs statistiques qui permettent d'une part de rendre compte de l'offre et de la demande de places d'accueil dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, d'autre part de décrire la situation sociale, culturelle, économique, démographique et familiale des enfants qui les fréquentent.

Cette seconde partie a pour but d'inscrire ces résultats dans un contexte plus large en montrant, d'abord, l'évolution, depuis une trentaine d'années, des caractéristiques du public accueilli et, partant, de la mission des institutions de la petite enfance pour, ensuite, décrire les actions – passées et présentes – mises en place par le Service de la petite enfance (SDPE) de la Ville de Genève dans le but de répondre à ces transformations et au manque de places. En effet, malgré les efforts consentis par les pouvoirs publics pour développer l'offre d'accueil, la totalité des demandes des familles ne peut être satisfaite à ce jour. Dans cette optique, le SDPE a identifié trois stratégies visant à développer quantitativement le nombre de places : premièrement, la création ou l'extension de structures d'accueil ; deuxièmement, l'amélioration de l'occupation des espaces existants, grâce à une réévaluation des capacités d'accueil ; troisièmement, la diversification des modes d'accueil proposés aux familles.

Le développement quantitatif de l'offre ne peut cependant se réaliser sans un cadre légal approprié et une formation du personnel éducatif adéquate, ainsi qu'un questionnement permanent sur la qualité des prestations proposées aux enfants et à leur famille. Concrètement, cette réflexion sur la qualité se traduit par la mise en place de groupes de travail associant des professionnel-le-s du terrain et des expert-e-s du domaine et l'élaboration d'outils pédagogiques. L'ensemble de ces éléments permet à la fois le renforcement et l'adaptation du dispositif petite enfance actuel aux besoins des familles et soutient la politique menée par la Ville dans son objectif de parvenir, à moyen terme, à l'adéquation entre l'offre de places et la demande. Cette politique ne saurait être mise en œuvre sans une attention continue au respect des intérêts et au bien-être des enfants.

I. TRANSFORMATIONS DES CARACTÉRISTIQUES DU PUBLIC, DES BESOINS D'ACCUEIL ET DES MISSIONS DES INSTITUTIONS DE LA PETITE ENFANCE

En Suisse, comme dans bien d'autres pays, la situation des familles ayant des enfants s'est, de manière générale, modifiée de façon significative ces dernières décennies en raison du «*processus de féminisation du travail*»⁵². L'augmentation progressive de la participation des femmes au monde du travail a en effet eu des conséquences sur la structure et l'organisation de bon nombre de ménages, dont une des plus importantes est la nécessité de devoir concilier la famille et le travail (ou la formation). Dans la réalisation complexe de cette articulation entre sphère privée et domaine professionnel, les institutions de la petite enfance jouent un rôle central. Elles doivent permettre aux femmes d'exercer une activité professionnelle tout en constituant un lieu de socialisation, d'éducation et de prévention pour les enfants. A ce titre, elles favorisent l'incarnation de valeurs essentielles promues par la Ville de Genève que sont l'égalité entre hommes et femmes et l'égalité des chances entre enfants.

1. Féminisation du travail et complexité de la conciliation vie privée – vie professionnelle : rôle des institutions de la petite enfance

Les femmes participent de plus en plus au monde du travail. Les raisons de cette augmentation sont une élévation générale du niveau de formation des femmes et/ou la nécessité économique pour les ménages avec enfants de disposer de ressources financières suffisantes à l'entretien et à l'éducation de ces derniers.

Augmentation du niveau de formation des femmes et nécessité économique pour les familles

Entre 1999 et 2012, le niveau de formation des femmes s'est accru plus vite que celui des hommes. Le pourcentage de femmes, de 25 à 64 ans, au bénéfice d'une formation supérieure⁵³, est passé de 14% à 30%, ce qui représente une élévation de 16 points de pourcentage et une progression de 122%, pendant que pour les hommes, la proportion est passée, durant la même période, de 34 % à 43%, soit une élévation de 9 points de pourcentage et une progression de 27%⁵⁴.

Le taux de diplômés des femmes a, quant à lui, si l'on considère uniquement celui des hautes écoles, régulièrement augmenté depuis 1990 pour même dépasser, depuis quelques années, celui des hommes⁵⁵. Ainsi, même si le pourcentage de femmes disposant d'un niveau de formation supérieure est plus faible que celui des hommes ayant atteint ce degré, les premières sont proportionnellement plus nombreuses que les seconds, une fois inscrites dans un cursus de formation, à le réussir. Ces éléments concernant l'augmentation et du niveau de formation et du taux de diplômés des femmes rendent compte de la volonté de ces dernières d'acquiescer des qualifications qui favorisent l'exercice d'une activité professionnelle.

Parallèlement à cette évolution culturelle, les transformations économiques intervenues durant les dernières décennies, ont entraîné, pour l'ensemble des ménages, la nécessité de disposer de ressources financières plus élevées qu'auparavant. Le maintien de l'emploi des femmes est donc essentiel pour beaucoup de ménages ayant des enfants, qu'ils soient composés de deux parents ou d'un seul, celui-ci étant, dans ce dernier cas, en général la mère⁵⁶.

Progression de la participation des femmes au marché de l'emploi

Le besoin d'intégration sociale et culturelle des femmes, ainsi que le besoin financier des familles expliquent ainsi la féminisation du marché de l'emploi. Cette dernière peut se mesurer grâce au taux d'activité (*voir glossaire, page 57*) et au taux d'occupation (*voir glossaire, page 57*). Ces deux indicateurs n'évoluent toutefois pas exactement en parallèle, puisque si le premier a clairement augmenté durant ces vingt dernières années⁵⁷, l'évolution du second est plus contrastée selon que l'on considère les temps pleins ou partiels. En effet, si la proportion de femmes qui participent au monde du travail a progressé, celle des femmes qui travaillent à plein temps a diminué augmentant d'autant celle des femmes occupées à temps partiel, particulièrement les temps partiels de 50% à 89%. Ce constat vaut tant pour les femmes sans enfants que pour celles avec enfants.

52 Losa F.B., Origoni P., OFS, *Démos, bulletin d'information démographique*, 3/2004, Neuchâtel, 2005.

53 Degré tertiaire : formation professionnelle supérieure et hautes écoles (Hautes écoles spécialisées et Hautes écoles universitaires).

54 OFS, *Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation et évolution*, Neuchâtel, 2013.

55 Idem.

56 OFS, *Les familles en Suisse. Rapport statistique 2008*, Neuchâtel, 2008.

57 Op. cit. note de bas de page n° 54.

Dans ce dernier cas, il n'y a en effet, en Suisse, actuellement plus qu'un tiers des ménages avec un enfant de 0 à 4 ans qui maintient le modèle traditionnel de l'homme qui travaille à plein temps et la femme qui n'exerce pas d'activité professionnelle⁵⁸, alors que vingt ans auparavant, ils étaient encore presque deux fois plus (plus de 60%) à privilégier ce type de répartition des rôles par rapport à l'activité rémunérée. Le modèle le plus répandu aujourd'hui, puisqu'il concerne un couple sur deux, est celui d'un homme qui travaille à plein temps et une femme à temps partiel⁵⁹.

Les femmes sont donc plus intégrées au marché de l'emploi qu'il y a une vingtaine d'années au point que leur participation à ce dernier est, en comparaison européenne, élevée⁶⁰. Concrètement, en Suisse, le taux d'activité des femmes est passé, entre 1991 et 2012, de 60% à 77%⁶¹. Le passage à la parentalité n'affecte pas de manière notable le taux d'activité ou d'occupation des hommes, contrairement à ceux des femmes qui globalement diminuent, mais de façon variable selon le nombre et l'âge des enfants. Plus elles ont d'enfants et/ou plus le dernier-né est jeune, plus elles sont éloignées du marché de l'emploi⁶². Lorsqu'elles ont des enfants âgés de 3 à 5 ans, elles ne sont plus que 68% à exercer une activité professionnelle et plus que 64% lorsque ceux-ci sont âgés de 0 à 2 ans⁶³. A l'arrivée du premier enfant, le nombre d'heure de travail rémunéré effectué par les femmes diminue ainsi en moyenne de 600 par année, puis encore un peu avec l'arrivée du deuxième et du troisième⁶⁴.

Le type de structure familiale, biparentale ou monoparentale, influence également le taux de participation des femmes, les mères qui assument seules l'entretien des enfants participant plus au monde du travail que celles ayant un partenaire.

Finalement, le dernier facteur explicatif du degré de participation des mères au marché de l'emploi est leur niveau de formation.

En effet, si ce dernier est de manière générale en augmentation et explique, au-delà de la nécessité économique, l'intérêt des femmes à vouloir maintenir leur intégration professionnelle, il reste valable, lorsque les femmes deviennent mères. Plus le niveau de formation est élevé, moins elles renoncent à exercer une activité rémunérée⁶⁵.

Les femmes sont donc professionnellement plus actives qu'il y a une vingtaine d'années, mais jamais autant que les hommes. Même si le taux de participation des mères au monde du travail n'est pas un phénomène statique, puisqu'il fluctue principalement en fonction de l'âge et du nombre d'enfants, la diminution – voire le retrait – de l'activité professionnelle durant plusieurs années, en même temps que l'occupation durable d'un emploi à temps partiel, limitent clairement les perspectives de carrière, les femmes occupant, à niveau de formation égal, des positions moins élevées que les hommes⁶⁶. Les taux d'activité et d'occupation moindre des femmes se traduisent par des salaires en moyenne clairement moins élevés que ceux des hommes ainsi que des retraites plus basses que ces derniers⁶⁷.

Du point de vue du marché du travail, cette situation représente une perte de main-d'œuvre qualifiée pour l'économie⁶⁸, d'un point de vue juridique, elle constitue un frein à la réalisation de l'égalité des droits entre hommes et femmes telle qu'ancrée dans la Constitution fédérale depuis 1981 et dont la loi est entrée en vigueur en juillet 1996.

Le moyen de remédier à ce problème passe notamment par le développement des structures d'accueil collectif par les pouvoirs publics⁶⁹ pour que toutes les familles qui le souhaitent puissent disposer d'une place pour leur(s) enfant(s) et mieux gérer la conciliation entre leur vie privée et professionnelle.

58 Op. cit. note de bas de page n° 56.

59 Op. cit. note de bas de page n° 54.

60 Op. cit. note de bas de page n° 56.

61 Op. cit. note de bas de page n° 54.

62 Op. cit. note de bas de page n° 52.

63 Op. cit. note de bas de page n° 56.

64 OFS, *Démos, Newsletter, Informations démographiques, Famille et organisation familiale*, n°2, octobre 2014.

65 Op. cit. note de bas de page n° 52.

66 Op. cit. note de bas de page n° 54 et Stern S., Felte C., Schwab S., « Comment l'accueil extrafamilial des enfants influence-t-il la carrière professionnelle des mères ? », *La vie économique, Revue de politique économique* 6–2014, Département fédéral de l'économie, Secrétariat d'état à l'économie.

67 Op. cit. note de bas de page n° 54.

68 Secrétariat d'Etat à l'économie, Office fédéral des assurances sociales, *Bébés et employeurs – Comment réconcilier travail et vie de famille, version abrégée de l'étude comparative de l'OCDE portant sur la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse: aspects suisses*, 2004.

69 Op. cit. notes de bas de page n° 66 et n° 68

Influence du coût de l'accueil

Néanmoins, si l'accès à une place d'accueil influence fortement le choix professionnel des femmes et l'organisation familiale, son coût,⁷⁰ pour les parents, n'est pas sans incidence sur la décision de ces dernières d'exercer une activité lucrative ou pas. Plusieurs études⁷¹ relèvent que le coût d'une place constitue un élément qui influence le choix des parents, dans la mesure où, s'il est trop élevé, il peut retenir les familles d'y inscrire leurs enfants. Dans ce cas, la reprise d'un emploi ou l'augmentation du temps de travail de la femme n'est pas forcément intéressant pour un ménage, le supplément de revenu étant absorbé par les frais de garde et l'augmentation de la charge fiscale.

Cette situation pose la question du mode de tarification adopté dans les communes dont les pouvoirs publics subventionnent une offre d'accueil, celle-ci n'étant pas, contrairement à l'école, gratuite, puisque non obligatoire. Le barème de tarification tient en général compte de la situation financière des parents afin de respecter au mieux un principe d'équité entre les familles. Cependant, les modalités de calcul du barème de tarification peuvent différer et ainsi avoir une incidence sur le prix de pension facturé aux parents. Le coût d'une place peut ainsi déterminer l'accès à une structure d'accueil de la petite enfance et, par là, faire profiter ou non les enfants d'un type de prise en charge dont les effets bénéfiques sont aujourd'hui largement reconnus.

Évolution des caractéristiques des familles et bénéfices de l'encouragement précoce

L'importance de l'encouragement précoce durant la petite enfance est en effet prouvée par la recherche en éducation depuis plusieurs années⁷². Une prise en charge extrafamiliale de qualité dès la petite enfance stimule le développement tant social que cognitif de l'enfant qui lui permettra de bénéficier de compétences favorisant son intégration d'abord scolaire puis professionnelle, ainsi que sociale et culturelle. Il est important de préciser que les apports évoqués concernent l'ensemble des enfants indépendamment de leur milieu d'origine.

Fréquenter une structure d'accueil de la petite enfance permet aux plus petits de faire l'expérience de la collectivité et par là-même d'acquiescer les normes et les valeurs de la société à laquelle ils appartiennent.

Ce processus élargit le champ des apprentissages et des expériences réalisés dans le cadre familial. La recherche montre que cette plus-value est plus marquée chez les enfants issus de milieux socio-économiques défavorisés. La possibilité d'être accueilli dans une structure collective doit dès lors constituer un objectif prioritaire afin de respecter le principe d'égalité des chances entre enfants.

Cela est d'autant plus important que depuis une vingtaine d'année, les ménages suisses - et plus particulièrement ceux avec des enfants - se sont précarisés et appauvris. Les transformations tant structurelles que conjoncturelles du marché de l'emploi ont en effet entraîné une détérioration des conditions de travail qui se traduit par une augmentation des *working poor*, des personnes touchant des indemnités de l'assurance chômage ou invalidité, ou encore au bénéfice de l'aide sociale. Les ménages dans cette situation, avec des enfants, sont surreprésentés par rapport aux autres, surtout lorsqu'ils sont monoparentaux, une seule personne devant assumer les revenus financiers pour l'ensemble de la famille⁷³.

La plus-value apportée par la fréquentation d'une institution de la petite enfance est par ailleurs importante pour les enfants d'origine étrangère, dans la mesure où celle-ci leur permet d'apprendre la langue du lieu de résidence dès le plus jeune âge. Les enfants d'origine étrangère qui résident en Suisse⁷⁴ étant en augmentation, cet apprentissage constitue un aspect essentiel de leur intégration.

La mixité tant sociale que culturelle fait donc partie intégrante de la réalité de notre pays et en particulier de celle de Genève. Elle s'observe dans toutes les sphères de la vie collective et notamment au sein des structures de la petite enfance qui constituent ainsi pour les enfants, mais aussi pour les parents, un lieu d'intégration dans le quartier et d'insertion dans un réseau de proximité.

70 On entend ici par coût de la place, le prix que paient les parents. Il s'agit en fait du prix de pension (voir partie I, chapitre II.3).

71 INFRAS, Familienfreundliche Steuer und Tarifsyste. Vergleich der Kantone Basel-Stadt und Zürich. Étude mandatée par les bureaux de l'égalité des cantons de Zurich et Bâle-Ville, juin 2012.

INFRAS / Université de Saint-Gall, *Accueil extra-familial des enfants et égalité*, rapport final du projet de recherche PNR 60 « Accueil extra-familial des enfants et égalité », 2013.

72 Carneiro, P., Heckmann, J.J. « Human Capital Policy » in *Inequality in America: What Role for Human Capital Policies?*. Editeurs: Heckman J.J., Krueger A.B. and Friedman B.M., Cambridge, MA: MIS Press, 2003.

Neuhauser A., Lanfranchi A., « Frühe Förderung ab Geburt », ZEPPELIN, Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik Jg.16, 4/2010.

73 Op. cit. note de bas de page n° 56.

74 OFS, *Santé maternelle et infantile des populations migrantes*, Actualités OFS, Neuchâtel, septembre 2014.

Le développement de l'offre de places d'accueil doit donc être poursuivi. Un nombre de places suffisant pour répondre à la demande des familles permettra, pour les parents, de mieux concilier la sphère privée et le domaine professionnel et, par là, de favoriser l'égalité entre hommes et femmes; pour les enfants, il permettra de garantir l'équité d'accès à une structure d'accueil et ainsi d'améliorer l'égalité des chances entre enfants et de réduire les inégalités sociales.

2. Missions des institutions de la petite enfance : pluralité des domaines d'action

En Ville de Genève, depuis la création de la Délégation à la petite enfance en 1986 (renommée Service de la petite enfance en 2011), le rôle et les missions des institutions de la petite enfance se sont complexifiés et élargis. En effet, la féminisation du travail, l'évolution des caractéristiques de la population accueillie dans les structures d'accueil de la petite enfance, la mise en exergue des effets positifs d'une prise en charge préscolaire de qualité, ainsi que la modification du regard porté sur l'enfant⁷⁵ ont changé la manière d'accueillir et de travailler avec les enfants et leur famille. L'évolution de la représentation de l'enfant s'incarne notamment, en 1989, avec l'adoption par l'Organisation des Nations Unies (ONU) de la *Convention internationale des droits de l'enfant*. Cette dernière consacre la place de l'enfant comme un être à part entière, avec des droits et une dignité.

En 2014, dans le cadre de l'année de l'enfance, la Ville de Genève a souhaité célébrer le vingt-cinquième anniversaire de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant et ainsi réaffirmer le rôle, l'intérêt et la place qu'elle lui accorde.

Pour ce faire, la Municipalité a entrepris trois démarches d'évaluation et d'analyse des prestations qu'elle offre aux plus jeunes: un recensement et une analyse des prestations proposées aux enfants, dans le cadre de la législation en vigueur (Constitution fédérale, Constitution cantonale, lois cantonales, règlements municipaux et Convention relative aux droits de l'enfant) présentés dans un rapport⁷⁶; une enquête par questionnaire auprès de plus de mille enfants âgés de 10 à 12 ans des écoles genevoises, et des entretiens collectifs, afin de recueillir leur point de vue et la perception qu'ils ont de leurs droits et de leurs obligations⁷⁷, ainsi que la publication d'un recueil de dessins d'enfants âgés de 4 à 11 ans invités à représenter leur quotidien dans leur quartier⁷⁸; et enfin, l'organisation d'un colloque⁷⁹ pour interroger les droits de l'enfant et leur application et pour présenter les résultats de l'ensemble des travaux réalisés dans le cadre de «2014, année de l'enfance».

Missions principales

En l'espace d'une trentaine d'années, les missions des structures d'accueil de la petite enfance ont ainsi évolué en tenant compte des nouveaux besoins, mais également des nouvelles représentations du rôle des équipes éducatives. Si ces dernières placent toujours l'enfant au centre de leur pratique, elles y incluent aussi les familles et la diversité culturelle qui les caractérise.

Dans ce contexte, en 2011, des experts de la petite enfance ont souhaité recenser, dans le document *Rôles des institutions de la petite enfance*⁸⁰, les missions principales des institutions de la petite enfance à Genève. Cette publication commence par mettre en évidence la mission première des structures d'accueil de la petite enfance qui consiste à éduquer, à socialiser et à accompagner le développement des jeunes enfants, ainsi qu'à encourager leur désir de découverte et d'apprentissage dans le cadre d'une collectivité. Il est souligné que cette responsabilité ne peut être menée à bien sans un partage, un échange et un dialogue soutenu entre les professionnel-le-s et les parents, dans une démarche de co-éducation. Les équipes éducatives doivent ainsi composer avec la pluralité des caractéristiques des familles et la reconnaître.

75 Voir Sirota R., « L'émergence d'une sociologie de l'enfance : évolution de l'objet, évolution du regard », in: *Education et sociétés*, Sociologie de l'enfance 1, 1998, n°2, pp.9-33. Plus récemment : *Éléments pour une sociologie de l'enfance*, coll. Le sens social, Éd. PU Rennes, (coord. 2006).

76 *Les droits de l'enfant en ville de Genève. Rapport à l'intention du Conseil administratif*, Genève, Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et de la solidarité, novembre 2014.

77 Cette enquête a été réalisée par l'Institut Universitaire Kurt Bösch (IUKB) et l'Institut international des Droits de l'Enfant (IDE) et donne également lieu à un rapport.

78 *Ma place dans le quartier. Des enfants dessinent leur ville*, Genève, Éditions Slatkine, 2014.

79 Colloque La révolution silencieuse. 25 ans des droits de l'enfant, 20 et 21 novembre 2014.

Par ailleurs, la Ville de Genève a publié sur ce sujet deux albums à l'intention des enfants intitulés *J'ai bien le droit et j'ai des droits mais j'ai aussi des devoirs*.

80 *Rôle des institutions de la petite enfance*, Genève : FGIPE, octobre 2011.

Une autre mission essentielle des structures d'accueil de la petite enfance évoquée dans ce document est celle de faciliter la création du lien social et de lutter contre l'isolement des familles. En effet, dans le contexte sociétal actuel, certains parents se trouvent parfois isolés, démunis, voire désorientés face à la multiplicité des possibilités et des services que propose la Ville. Les institutions de la petite enfance jouent alors un rôle important en incarnant un lieu de rencontre, de cohésion sociale et de relais des informations. En tissant des liens avec les différents acteurs du quartier et en développant un travail de réseau et de proximité, les structures d'accueil de la petite enfance permettent de soutenir l'ancrage des enfants et de leur famille dans leur lieu de vie et contribuent de la sorte à leur intégration sociale.

Le rôle des institutions de la petite enfance consiste aussi, et cela a été largement évoqué dans le chapitre précédent, à favoriser la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle. Cette mission s'inscrit au cœur des enjeux sociétaux actuels et permet, dans le contexte de la féminisation du travail, de favoriser l'égalité entre hommes et femmes. Un des axes présenté dans cette publication met également en évidence qu'il est indispensable que les structures d'accueil de la petite enfance contribuent à la formation initiale et continue des professionnel-le-s de l'enfance. En effet, la qualité de l'accueil des jeunes enfants est largement déterminée par les connaissances et les compétences des personnes qui les encadrent⁸¹. Les étudiants des différents niveaux de formation doivent ainsi pouvoir accéder à la pratique, sur le terrain, et être encadrés et formés par des professionnel-le-s qualifié-e-s.

Enfin, selon ce document de référence toujours, un rôle majeur des institutions de la petite enfance consiste à repérer et à soutenir les enfants en difficultés dans l'optique d'un accueil prévenant. La détection de difficultés que rencontrent certains enfants se fait avant tout par les membres des équipes éducatives. Ces derniers peuvent néanmoins s'appuyer sur différents spécialistes de l'enfant.

Démarche inclusive

De manière plus générale, pour la Ville de Genève, depuis de nombreuses années, l'inclusion sociale et l'accès à des services publics de qualité pour tous les enfants, y compris pour ceux souffrant d'un handicap physique ou moteur, ou pour ceux ayant des troubles du comportement ou des difficultés affectives, est un objectif essentiel.

Depuis janvier 2010, la Loi cantonale sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (LIJBEP) est venue renforcer cette prestation avec un cadre légal. Une *Plateforme intégration* réunissant des spécialistes du domaine a également été mise en place par la Ville de Genève, afin de réfléchir à l'intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers au sein des structures d'accueil de la petite enfance. Les spécialistes de cette plateforme ont rédigé un document qui précise les contours de l'accueil d'enfants à besoins éducatifs particuliers et qui constitue un outil pour les professionnel-le-s de l'enfance dans le but de les soutenir concrètement dans cette démarche d'intégration⁸². Cette brochure présente notamment les trois types de besoins éducatifs particuliers que l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) distingue : les déficiences (sensorielles, motrices ou neurologiques), les difficultés d'apprentissage (qui peuvent être liées à des troubles du comportement ou affectifs) et les désavantages (découlant essentiellement de facteurs socio-économiques, culturels, et/ou linguistiques).

Pour accueillir les enfants à besoins éducatifs particuliers, les professionnel-le-s de la petite enfance peuvent faire appel à différents organismes et personnes ressources : le Service de Santé de l'Enfance et de la Jeunesse (SSEJ), l'antenne du Service éducatif itinérant (SEI), l'équipe d'intervention thérapeutique précoce de l'unité de guidance infantile du Service de psychiatrie de l'enfant et de l'adolescent (SPEA), le Service de protection des mineur-e-s (SPMi), l'Association d'aide à l'intégration dans la petite enfance (AIPÉ)⁸³ ou encore des spécialistes de l'enfant tels que les psychomotricien-ne-s, les logothérapeutes, les ergothérapeutes, les psychologues ou les pédiatres, sans oublier les parents, qui représentent les interlocuteurs principaux pour mettre en place des mesures adéquates autour de la prise en charge de ces enfants.

81 Voir Partie II, chapitre II.4.

82 *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*, Plateforme intégration, Ville de Genève : Service de la petite enfance, 2012.

83 Ces services sont présentés dans la publication op.cit., note précédente, p. 29.

Enfin, de récents travaux menés en 2013 et 2014, à Genève, par le Service de la recherche en éducation (SRED) et l'Université de Genève permettent de mieux mesurer la proportion d'enfants à besoins éducatifs particuliers accueillis dans les institutions de la petite enfance, ainsi que les ressources engagées par celles-ci⁸⁴.

Pour pouvoir remplir au mieux les missions qu'il s'est données, le Service de la petite enfance (SDPE) a mis en place, dès sa création, un certain nombre d'actions et d'outils qu'il continue de développer. Ces derniers prennent en compte tant la dimension quantitative que qualitative de l'accueil.

84 *Enfants à besoins éducatifs particuliers. Institutions de la petite enfance de Vernier : aide à l'élaboration d'une statistique*, 2012-2013. Pecorini, M. et Jendoubi, V. Genève : SRED, novembre 2013.
Puis : *Enfants à besoins éducatifs particuliers. Institutions de la petite enfance de Vernier : bilan de deux années de relevés statistiques*, 2012-2014. Jendoubi, V. et Martz, L. Genève : SRED, septembre 2014.
Et : *Analyse quantitative et qualitative concernant l'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. Martini-Willemin, B.-M., Université de Genève—FPSE/SSED, novembre 2013.

II. DÉVELOPPEMENT ET RENFORCEMENT DU DISPOSITIF D'ACCUEIL : AUGMENTATION, DIVERSIFICATION ET QUALITÉ DE L'OFFRE

1. Planification de l'offre d'accueil : vision projective

Depuis sa mise en place, le SDPE a créé un nombre élevé de places dans les structures de la petite enfance. L'offre est cependant à l'heure actuelle encore insuffisante pour répondre à l'ensemble des demandes et son développement doit donc être poursuivi.

Pour augmenter le nombre de place d'accueil, le SDPE a, durant de nombreuses années, exploité les opportunités qui se présentaient à lui, qu'il s'agisse de terrains, de locaux à disposition ou de partenaires publics ou privés intéressés à participer au financement de création et/ou d'exploitation de nouvelles places. Depuis deux ans, le développement de places doit cependant être pensé et réalisé de manière plus nuancée, l'enjeu n'étant plus seulement d'augmenter le volume de l'offre, mais également d'identifier les lieux en ville de Genève où son développement est le plus nécessaire. Réaliser cette prévision localisée des besoins en matière de structures d'accueil de la petite enfance est un exercice complexe dans la mesure où il nécessite de mettre en relation différents indicateurs, ainsi que leur évolution dans le temps. Concrètement, il s'agit de prendre en compte les mouvements migratoires (à l'intérieur et à l'extérieur de la Ville), les constructions de nouveaux logements en même temps que l'évolution des effectifs de la tranche d'âge considérée, à savoir les enfants de quelques mois à l'âge d'entrée à l'école.

Travail prévisionnel et collaborations institutionnelles

Pour cela, le SDPE collabore avec le Service d'urbanisme (SU) du Département des constructions et de l'aménagement (DCA) de la Ville de Genève et le Service de la recherche en éducation (SRED) du Département de l'instruction publique de l'Etat de Genève (DIP) dans le but de disposer de données nécessaires à la planification du nombre de places d'accueil. Le travail conjoint réalisé par ces deux services permet d'estimer le nombre d'enfants en âge préscolaire qui résideront dans chaque secteur géographique de la ville. Cette estimation prend en compte la mobilité des familles - évaluée à partir d'hypothèses de migrations entre les secteurs, notamment en incluant l'impact des nouveaux logements prévus - ainsi que les effectifs des 0-4 ans, en intégrant les naissances, les enfants qui quittent la période préscolaire pour entrer à l'école et ceux qui arrivent. Depuis deux ans, le SRED fournit ainsi au Département de la cohésion sociale et de la solidarité des prévisions localisées du nombre de jeunes enfants domiciliés en ville de Genève, à l'instar des prévisions réalisées pour les écoliers.

Ce travail prévisionnel sur l'évolution du nombre d'enfants d'âge préscolaire vient compléter et affiner les analyses du SDPE en lui permettant d'effectuer une planification précise des besoins et du développement des équipements petite enfance qui combine ainsi différents indicateurs. En effet, le développement des structures d'accueil collectives se base sur des évaluations et des analyses de besoin, par secteur géographique, qui exploitent différents indicateurs indispensables à une juste appréciation. La fréquentation d'une institution de la petite enfance n'étant pas obligatoire, l'estimation des besoins doit s'appuyer sur de nombreux facteurs afin d'être solide. Un indicateur isolé n'est pas suffisant et l'analyse qualitative des besoins est également essentielle pour compléter l'estimation.

De manière plus générale, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité et le SDPE collaborent avec le DIP, et plus spécifiquement avec l'Observatoire cantonal de la petite enfance (OCPE) - rattaché au SRED depuis septembre 2013 - pour la révision de la loi sur l'accueil préscolaire. L'objectif prioritaire de cet observatoire est défini par la Loi cantonale sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (LSAPE, J6 29). Il consiste à apporter des éléments pour l'estimation des besoins d'accueil de la petite enfance dans le canton de Genève. Les partenaires de l'OCPE sont l'Association des communes genevoises (ACGe), l'Office de l'enfance et de la Jeunesse (OEJ) et le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

Les récentes prévisions du SRED laissent entrevoir, dans les dix ans à venir, une augmentation du nombre d'enfants en âge de fréquenter une structure d'accueil de la petite enfance. Leur nombre total passe en effet de 7'952 en 2013 à 8'628 en 2023, soit une augmentation de 676 enfants⁸⁵. Cette hausse engendrera des besoins d'accueil supplémentaires, inégaux en fonction des secteurs.

A partir de ces prévisions, les résultats de la planification des besoins et du développement des équipements petite enfance réalisée par le SDPE permettent d'estimer le nombre de places d'accueil manquantes pour satisfaire la demande exprimée. Cette analyse combine différents indicateurs tels que l'offre d'accueil, la demande exprimée non satisfaite, la population enfantine (nombre d'enfants d'âge préscolaire) et l'évolution des effectifs préscolaires à court terme (2017) et à long terme (2023), ainsi que les projets d'équipement déjà planifiés. Cependant, ces prévisions sont à considérer avec prudence. Elles ne sont valables que si les prévisions du SRED se réalisent, prévisions qui sont elles-mêmes dépendantes de la réalisation des nouveaux logements.

Face aux besoins d'accueil importants des familles, la Ville de Genève recherche activement de nouveaux lieux pour augmenter l'offre d'accueil et créer de nouvelles institutions de la petite enfance. Dans les structures qui en offrent la possibilité, la commune peut également proposer des extensions qui permettent d'augmenter la capacité d'accueil. A la rentrée 2014, deux institutions ont vu leur capacité d'accueil augmenter sensiblement: 52 places supplémentaires pour l'EVE des Gazouillis, dans le secteur de Saint-Jean/Charmilles et 24 places supplémentaires au Lac, avec la création d'une arcade supplémentaire pour cet EVE situé dans le secteur Pâquis/Sécheron.

Plusieurs EVE/crèches listés ci-dessous, à la fois des créations et des extensions, sont aujourd'hui, soit à l'état de projet, soit déjà en cours de réalisation.

Projets d'ici 2020 environ, par ordre de réalisation

Secteur géographique 8. Pâquis/Sécheron:

- **ORIGAMI** (Japan Tabaco International Sécheron): création d'un EVE dans les futurs locaux de la compagnie JTI, rue Kazem Radjavi. 104 places sont prévues, dont 24 pour les habitant-e-s de la ville et 80 pour les employé-e-s de JTI. L'ouverture est planifiée en septembre 2015.
- **CHATEAUBRIAND**: extension de l'EVE existant avec la construction d'un étage supplémentaire, place Chateaubriand. 62 places supplémentaires prévues, avec une ouverture à l'automne 2015.

Secteur géographique 3. Acacias/Bâtie + 4. Plainpalais/Jonction:

- **ELLA MAILLART**: création d'un EVE, au boulevard de la Cluse 73. Cet EVE prévoit 93 places d'accueil et la disponibilité des places pour les familles du quartier est planifiée pour la rentrée de septembre 2015.

Secteur géographique 2. Champel/Malagnou:

- **CMU**: création d'un EVE de 58 places à la rue Sautter, dans le nouveau bâtiment du CMU. La remise des locaux est prévue pour l'été 2016.

Secteur géographique 7. Bouchet/Moillebeau:

- **CHANDIEU**: création d'un EVE dans le cadre du réaménagement du périmètre Chandieu prévoyant des équipements scolaires et petite enfance, à la rue Chandieu. 104 nouvelles places d'accueil sont prévues, avec une ouverture probable pour la rentrée de septembre 2016.
- **FIPOL**: création d'une crèche internationale de 52 places, rue de Varembe 9-11, destinée prioritairement aux enfants des fonctionnaires internationaux. L'ouverture de cet EVE est prévue en septembre 2016.

Secteur géographique 3. Acacias/Bâtie + 4. Plainpalais/Jonction:

- **CARRÉ VERT**: reconstruction de l'ancien site d'Artamis en éco-quartier avec implantation d'un programme petite enfance de type multi-accueil, pour un total de 171 places (dont 48 pour la reprise de l'EVE Edmond-Kaiser), d'ici à 2020 environ.

Secteur géographique 1. Cité/Eaux-Vives:

- **AMBROSETTI**: réaffectation d'une partie de la Villa Ambrosetti, route de Frontenex 54, pour un EVE de 54 places, d'ici à 2020 environ.
- **MADELEINE DES ENFANTS**: travaux de réaménagement de l'institution de la petite enfance existante, place de la Madeleine 16, qui permettront de réorganiser l'accueil et de gagner 36 places supplémentaires pour l'EVE, d'ici à 2020 environ.
- **MANÈGE**: projet de réaffectation de l'espace actuel du Manège, rue René-Louis Piachaud 4, dans lequel est, entre autres, prévu un EVE de 30 places, d'ici à 2020 environ.
- **GARE DES EAUX-VIVES**: dans le cadre du réaménagement de la Gare des Eaux-Vives, un EVE d'environ 100 places est prévu. La réalisation de ce projet est liée à l'avancement des travaux du CEVA.

2. Consolidation organisationnelle de l'offre d'accueil : approche efficiente

Malgré l'ouverture de nombreuses places d'accueil supplémentaires ces dernières années et la réalisation des projets de constructions ou d'extensions en cours, la pénurie de l'offre par rapport à la demande demeure. Celle-ci incite la Municipalité à améliorer encore l'occupation des institutions de la petite enfance existantes. Pour cela, le Service de la petite enfance (SDPE) a reconsidéré des éléments de son dispositif et a initié un certain nombre de démarches afin d'offrir un maximum de possibilités d'accueil qui correspondent au mieux aux besoins des familles. La première de ces démarches consiste à adapter les horaires d'ouverture et les abonnements proposés, la deuxième vise à optimiser les espaces déjà à disposition et la troisième à préciser les critères d'accès à une place.

Adaptation des horaires d'ouverture et des abonnements

La Ville de Genève propose, en matière d'accueil fixe, deux types d'accueil qui se distinguent à la fois par l'étendue de leurs horaires, le type d'abonnements et par l'âge des enfants admis : les institutions à prestations élargies (EVE/crèches, crèches familiales et crèches de dépannage) qui permettent aux parents dont les enfants y sont inscrits d'être actifs sur le marché de l'emploi et les institutions à prestations restreintes (crèches à temps partiel et jardins d'enfants) qui visent, en premier lieu, la socialisation des tout-petits, à temps partiel⁸⁶.

Au sein même de chaque type d'accueil, la diversité des horaires et des abonnements proposée doit actuellement être repensée à triple titre : en termes d'efficacité de l'occupation des espaces, de correspondance aux besoins des familles et d'équité de traitement entre ces dernières par rapport aux prestations disponibles. Pour cela, un groupe de travail intitulé *Organisation des prestations* a été créé en mai 2014 par le SDPE. Il réunit des professionnel-le-s de la petite enfance qui ont pour objectif de mener une réflexion sur ces différents aspects.

Une telle démarche suppose, plus précisément, de s'interroger au sujet du nombre d'abonnements proposés dans les EVE/crèches. En effet, la multiplication des abonnements à temps partiels complique, actuellement, l'attribution des places et engendre une sous-occupation dans certaines structures d'accueil. Cependant, une relative souplesse de l'offre doit être maintenue, afin de permettre la conciliation famille-emploi.

Pour les jardins d'enfants, cela revient à questionner l'adaptation des horaires aux besoins des parents qui exercent une activité professionnelle et recourent à ce mode de garde. Ces dernières années, le développement de l'offre s'est concentré sur les EVE/crèches, plus plébiscitées par les familles en raison de l'étendue de l'accueil proposé aux enfants dès le plus jeune âge. Même s'il est en effet actuellement plus adéquat de développer des modes d'accueil qui correspondent aux besoins de parents qui travaillent, les jardins d'enfants gardent une place essentielle dans la diversité des modes d'accueil à offrir, en permettant aux enfants dont l'un des deux parents n'exerce pas d'activité professionnelle d'accéder à la collectivité et à la socialisation dont ils seraient exclus en EVE/crèche. Si la mission d'origine des jardins d'enfants demeure, elle est toutefois actuellement questionnée par les modifications et l'évolution des besoins d'accueil. Ainsi, dans le but de répondre au mieux aux besoins des parents qui travaillent, le SDPE et les responsables de jardins d'enfants ont entamé une réflexion visant à ajuster, dans la mesure du possible, l'étendue de cette offre. Certains jardins d'enfants ont pu augmenter leurs horaires d'ouverture du matin et de l'après-midi, permettant de cette manière aux parents qui exercent une activité professionnelle à temps partiel de pouvoir utiliser ce mode d'accueil pour leur enfant. Le questionnement et la réflexion autour de ce mode d'accueil doivent continuer afin que cette offre soit en adéquation avec les besoins actuels.

Les transformations envisagées devraient déboucher, au nom du respect de l'équité de traitement entre les familles, sur une offre harmonisée pour l'ensemble des habitant-e-s des différents quartiers de la ville, tout en maintenant une qualité de l'accueil et les spécificités pédagogiques propres à chaque structure et à chaque type d'accueil. Cette double exigence constitue un enjeu pour que chaque lieu demeure singulier, avec sa culture institutionnelle, son histoire, et ses espaces, tout en proposant des prestations équivalentes à l'ensemble des familles. Afin de réaliser ces objectifs, ce groupe *Organisation des prestations* mène un travail à la fois quantitatif (statistiques) et qualitatif (discussions, débats, expériences) qui vise à proposer une organisation structurelle optimale.

Réévaluation des espaces

Dans un autre registre, l'unité technique du SDPE, en collaboration avec les responsables d'institutions et le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ), travaille sur la révision des capacités d'accueil des structures existantes afin d'améliorer la possibilité d'accueil des espaces.

86 Pour la définition précise des différents types de structures d'accueil de la petite enfance, voir Partie I, chapitre II.1.

Un état des lieux des institutions de la petite enfance est en cours qui vise à estimer, en fonction des surfaces disponibles, si un réaménagement des espaces permettant une augmentation du nombre de places est possible. Ce dispositif tient évidemment compte des directives concernant les espaces édictées par le SASAJ⁸⁷ et examine l'étendue des travaux à entreprendre dans les structures d'accueil. En 2014, plusieurs institutions de la petite enfance ont ainsi pu accroître leur capacité d'accueil de quelques places, en tenant compte de la configuration des locaux propre à chaque site, ainsi que de la taille et de l'organisation des salles de vie. Ces investigations se poursuivront ces prochaines années.

Précision des critères d'accès

Dans la perspective de proposer un accueil de qualité aux jeunes enfants de la Cité, la Ville de Genève veille à garantir une équité d'accès aux familles domiciliées sur son territoire. Pour ce faire, le Département de la cohésion sociale et de la solidarité a encore précisé, depuis août 2013, les critères d'inscription au Bureau d'information petite enfance (BIPE) et ceux d'attribution des places dans les institutions de la petite enfance. Des documents attestant de la situation familiale et professionnelle des parents sont demandés aux familles et permettent de faire respecter les critères d'accès inscrits dans le *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*, notamment en lien avec le domicile des familles et l'ancienneté de leur inscription auprès du BIPE (voir également partie I, chapitre III.1).

De manière générale, garantir une équité d'accès aux structures d'accueil de la petite enfance, pour les familles qui le souhaitent, s'inscrit également dans la volonté de réduire les inégalités sociales grâce à la socialisation précoce. En effet, l'accueil des tout-petits dans des structures collectives permet, dès le plus jeune âge, l'accès à des activités différentes de celles proposées dans le cadre familial qui développent la curiosité pour le monde environnant et favorisent l'ouverture sur les autres. L'accompagnement des apprentissages premiers par des professionnel-le-s qualifié-e-s, en parallèle de celui des parents, ainsi que la socialisation entre pairs permet aux jeunes enfants d'acquérir les capacités cognitives, relationnelles et communicationnelles utiles à la réussite scolaire et, plus tard, professionnelle.

3. Diversification de l'offre : introduction de nouveaux modes d'accueil

Face à la pression actuelle de la demande d'accueil, et dans le but de répondre aux différents besoins des familles, la Ville développe le nombre de places d'accueil, non seulement grâce aux créations et aux extensions de structures, mais aussi en engageant une démarche de diversification de l'offre de prise en charge des jeunes enfants. Deux types d'accueil existaient jusqu'en septembre 2014 en Ville de Genève : l'accueil collectif (institutions de la petite enfance) et l'accueil mixte (crèches familiales qui combinent l'accueil d'enfants au domicile de personnes agréées et dans un espace collectif). Depuis cette date, un troisième type d'accueil, l'accueil familial (accueillantes familiales de jour), est venu compléter l'offre subventionnée par les autorités communales.

Nouvelle structure de coordination pour l'accueil familial de jour

En effet, depuis février 2011, la modification de la Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour précise que les accueillantes familiales de jour (AFJ) doivent, soit pratiquer avec un statut d'indépendante, soit être employées par une structure de coordination⁸⁸. C'est dans ce contexte que depuis septembre 2014, la Municipalité a mis en place une structure de coordination pour les AFJ qui souhaitent un statut de salariées. Cette structure de coordination (Association pour l'accueil familial de jour en Ville de Genève), subventionnée et mandatée par la Ville, a pour but de coordonner l'accueil familial de jour pour les enfants de 0 à 12 ans⁸⁹ dont les parents sont domiciliés en ville de Genève. Elle collabore étroitement avec le Bureau d'Information petite enfance (BIPE) qui enregistre les demandes d'accueil des familles. Les missions principales de cette nouvelle structure sont de coordonner et de contractualiser l'accueil des enfants en milieu familial, d'assurer le versement du salaire aux AFJ et la facturation aux parents, mais également de soutenir les AFJ dans leur activité et de veiller au renforcement et au développement de leurs compétences notamment à travers la formation continue. La structure de coordination pour l'accueil familial de jour en Ville de Genève est la quatrième structure de coordination du canton.

87 Le calcul des surfaces et la distribution des espaces sont définis dans une directive du SASAJ qui s'inscrit dans un cadre législatif fédéral, cantonal et communal : *Structures pour l'accueil de la petite enfance – directives d'aménagement*, République et canton de Genève, Département de l'instruction publique, de la culture et du sport. Ils sont également décrits dans le guide : *Espaces dédiés à la petite enfance, Guide à la conception*, Ville de Genève, Service de la petite enfance, mai 2013, p. 41. Ce document est présenté dans le chapitre II.4 de la Partie II.

88 J6 29 *Loi modifiant la loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée* (LSAPE 10710), Art. 9 et suivants.

89 A ce jour, se sont essentiellement les enfants d'âge préscolaire (0-4 ans) qui sont accueillis par les AFJ employées de la structure de coordination.

Les trois autres structures regroupent différentes communes et gérent, en 2014, près de 200 AFJ et plus de 700 enfants accueillis⁹⁰.

Le statut d'employées de la structure de coordination permet aux AFJ, qui ne veulent pas entreprendre les démarches qu'impose un statut d'indépendante, d'être salariées et de bénéficier des avantages qui en découlent, comme la suppression de la gestion administrative, la contractualisation de la prestation, un versement du salaire garanti, une protection sociale ou encore des vacances payées.

Pour devenir employées de la structure de coordination, les AFJ doivent remplir trois conditions: être au bénéfice d'une autorisation du Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ) valable, proposer au minimum 2 jours d'accueil par semaine et communiquer avec aisance en français. Pour obtenir l'agrément du SASAJ, les AFJ doivent suivre une formation de base de 24 heures qui les sensibilise au développement de l'enfant, à l'équilibre alimentaire, au jeu, à l'enfant malade, à la prévention des accidents ou encore aux premiers secours. Parallèlement à cette formation de base, une évaluation sociale au domicile des AFJ est réalisée par les expert-e-s du SASAJ, ainsi qu'une vérification des antécédents judiciaires. Le nombre d'enfants autorisés au domicile des AFJ est ensuite défini selon différents critères et l'agrément délivré est valable en général pour une durée de 2 ans.

Les AFJ ne sont pas des professionnel-le-s de la petite enfance, contrairement aux éducateurs et aux éducatrices de l'enfance qui exercent dans les structures d'accueil collectif. En revanche, les AFJ offrent un environnement familial aux enfants qu'elles accueillent. Le groupe d'enfants est de taille restreinte et la personne de référence est toujours la même pour les enfants ce qui assure, sans conteste, une permanence du visage aux tout-petits. Pour les parents, le rattachement des AFJ à la structure de coordination offre une meilleure garantie de qualité, cette dernière exerçant un contrôle sur les pratiques. Les familles bénéficiaires de cette prestation passent par un processus de contractualisation durant lequel elles visitent le domicile de l'AFJ, échantent avec elle et acceptent conjointement l'accueil de l'enfant.

Les abonnements proposés par les AFJ engagées par la structure de coordination sont les mêmes que ceux proposés dans les structures collectives, mais les tarifs représentent 80% de ceux des institutions de la petite enfance et sont également proportionnels aux revenus des familles.

Réflexion sur les besoins spécifiques des familles à horaires atypiques

En parallèle du développement de l'offre d'accueil, plusieurs dispositifs évoqués précédemment ont été mis en place par le Service de la petite enfance (SDPE) afin de préciser encore les besoins des familles, à la fois en termes d'horaires d'accueil et en termes d'abonnements. Ainsi, les réflexions du groupe de travail *Organisation des prestations* sur les abonnements et les horaires⁹¹ ou encore les résultats de l'enquête cantonale sur les pratiques et préférences des familles genevoises en matière d'accueil de la petite enfance réalisée par le Service de la recherche en éducation (SRED)⁹² vont permettre d'affiner la connaissance des besoins des familles et ainsi d'adapter l'organisation et l'offre d'accueil des structures déjà existantes.

L'étude du SRED va notamment déterminer les besoins spécifiques des parents travaillant selon des horaires atypiques (travail de nuit, le week-end, tôt le matin ou tard le soir) et permettre ainsi au SDPE de préciser la nature de la réponse à donner à ces besoins. En effet, une motion du Conseil municipal déposée auprès du Conseil administratif en 2012⁹³ proposait d'étudier toute aide et offre d'accueil destinées à ces familles, tel qu'un accueil de nuit pour les tout-petits. Le questionnement autour d'un projet d'accueil de nuit ou à horaires élargis est entamé depuis 2008 au SDPE, avec pour préoccupation première le bien-être de l'enfant. De nombreux spécialistes de l'enfance ont été interrogés et des visites de crèches de nuit ont été effectuées en France, à Paris notamment. Si les impératifs du monde du travail et les exigences des employeurs ne sauraient dicter le rythme des enfants et desservir leur développement, la Ville de Genève se doit toutefois, face aux réalités actuelles du marché de l'emploi, d'offrir des solutions aux parents qui travaillent selon des horaires atypiques.

90 Source : Séance d'information destinée aux accueillantes familiales domiciliées en Ville de Genève, avril 2014.

91 Voir partie II, chapitre II.2.

92 Voir Jaunin A. et Benninghoff F., FOCUS n°1, *Accueil des jeunes enfants : premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises* (octobre 2014) et FOCUS n°2, *Accueil des jeunes enfants : disparités géographiques dans le canton de Genève* (novembre 2014), République et Canton de Genève : Service de la recherche en éducation, Observatoire cantonal de la petite enfance.

93 M 1028-169, du 9 mai 2012.

Des mesures de rééquilibrage géographique et organisationnel

Toujours avec pour objectif la volonté de proposer une offre d'accueil équitable à toutes les familles genevoises, le SDPE vise à équilibrer son dispositif en proposant, dans chaque secteur de la ville, une offre diversifiée. Par ailleurs, certains projets d'institutions planifiés proposeront une offre de type multi-accueil qui combine, dans un même site, différents modes de garde et propose à la fois la possibilité d'un accueil élargi (EVE/crèches et places de dépannage) et celle d'un accueil restreint (jardin d'enfants, halte-jeux).

Ce mode d'accueil souple, en termes d'horaires et d'abonnements, doit permettre de faciliter le passage des enfants d'un type d'accueil à un autre au sein d'une même structure et par là, de s'adapter à l'évolution de la situation professionnelle des parents, dans le contexte d'instabilité et de précarité qui caractérise le marché de l'emploi.

Dans le cadre de cette démarche de diversification, d'autres pistes sont également explorées par le SDPE, comme la création de nouvelles places de dépannage. Ces places visent à aider et à accueillir les enfants de familles confrontées à un besoin d'accueil temporaire en raison de difficultés momentanées. Par ailleurs, l'utilisation de places non occupées le mercredi pour l'accueil de jeunes écoliers (1P-2P) fait également partie du dispositif mis en place par le Service. Cette mesure permet en outre d'optimiser l'occupation des institutions de la petite enfance et de correspondre, au plus près, aux besoins des enfants et de leur famille.

4. Professionnalisation et outils pédagogiques : la qualité au service des tout-petits

La qualité est un concept dynamique et toujours en mouvement. Elle est constamment à repenser, au risque que l'offre de prise en charge ne soit plus adaptée aux besoins des petits et des familles. Plusieurs prérequis à la qualité sont évalués en continu par le Service de la petite enfance (SDPE) et les responsables d'institutions, tels que la qualification du personnel, les aspects organisationnels des structures d'accueil, la pédagogie mise en œuvre dans les institutions de la petite enfance, l'alimentation qui y est proposée, mais également les espaces mis à disposition des enfants, des familles et du personnel.

Si la qualité de l'accueil est déterminée par ces différentes dimensions, elle passe avant tout par les personnes qui s'occupent des enfants dans les institutions de la petite enfance. Cet encadrement des enfants est défini au niveau légal et sa qualité est certifiée par la formation initiale et continue des professionnel-le-s.

Depuis une trentaine d'années, le développement du domaine de la petite enfance a donc été fortement marqué par la professionnalisation de la prise en charge socio-éducative. Cette professionnalisation a entraîné des effets directs sur la qualité des prestations offertes dans les institutions de la petite enfance. A Genève, des normes d'encadrement pédagogique ont été définies par l'autorité cantonale et la formation initiale et continue des professionnel-le-s de la petite enfance s'est développée tant qualitativement que quantitativement, permettant aux collaborateurs et aux collaboratrices d'approfondir leurs connaissances et leurs compétences. L'encadrement des enfants est réglementé, au niveau fédéral, par l'Ordonnance réglant le placement d'enfants (OPE) et, au niveau cantonal, par les lois sur le placement de mineurs hors du foyer familial (J 6 25) et sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour (J 6 29) appliquées par le Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ/OEJ).

Normes d'encadrement

En 1993, le Canton de Genève a adopté des normes d'encadrement pédagogique relatives à l'accueil des jeunes enfants dans les institutions de la petite enfance⁹⁴. Ces normes d'encadrement sont l'un des quatre piliers sur lesquels la politique petite enfance de la Ville de Genève a été édiflée, les trois autres étant le *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance*, la *Convention collective de travail* et le *Barème des prix de pension* proportionnel aux revenus des parents. Ces quatre piliers offrent la garantie d'une équité des conditions d'accueil dans chaque institution de la petite enfance.

De nombreuses études mettent en évidence les bienfaits d'un accueil collectif pour le développement des enfants, pour autant qu'il soit bien pensé et assorti de normes strictes. En 1996, le Réseau européen des modes d'accueil a publié quarante objectifs pour la qualité dans les services aux jeunes enfants⁹⁵. Les normes d'encadrement et la qualification des professionnel-le-s en faisaient partie.

94 Les normes d'encadrement pédagogique genevoises sont définies dans la loi J 6 29, ainsi que celles définissant les espaces d'accueil.

95 Voir la revue *Enfants d'Europe* de novembre 2004.

Ce document recommandait d'adapter les taux d'encadrement aux objectifs des structures d'accueil, à l'âge des enfants et à la taille des groupes, de prévoir du temps hors présence des enfants pour le travail de préparation lié à l'accueil et pour la formation continue, ainsi que de remplacer le personnel absent afin de maintenir un taux d'encadrement optimal. Plus récemment, le troisième volet de *Petite enfance, grands défis* publié par l'OCDE en juin 2012⁹⁶, met au premier plan la condition de la qualité pour que l'accueil de tout-petits dans des structures collectives ait les effets positifs attendus.

Le développement quantitatif et qualitatif des institutions de la petite enfance engendre des coûts importants pour la collectivité, ce qui suscite de nombreux débats politiques, notamment au niveau du Grand Conseil genevois. Ces débats remettent particulièrement en cause les normes d'encadrement et la qualification des professionnel-le-s. Cependant, lors de la votation populaire du 9 février 2014, la population genevoise, en refusant la diminution du taux d'encadrement dans les institutions de la petite enfance pour les enfants âgés de 2 à 4 ans, a affirmé sa volonté de maintenir un accueil professionnel et de qualité pour les tout-petits.

Qualification professionnelle

La prise en charge des jeunes enfants exige des connaissances pointues et régulièrement actualisées du développement de l'enfant, afin de pouvoir établir une relation individualisée dans le cadre d'une prise en charge collective. La professionnalisation des métiers de la petite enfance constitue en effet un enjeu majeur, à la hauteur de la responsabilité qui incombe à celles et à ceux à qui l'on confie les enfants. Cette professionnalisation est un processus qui vise à renforcer l'identité des professionnel-le-s de la petite enfance et à développer une distanciation critique sur leurs pratiques, leurs compétences, leurs représentations et leur manière d'agir. La qualification ne peut en effet se résumer à une expérience de terrain, à un vécu propre, mais doit être pensée de manière plus globale et confrontée à d'autres idées et connaissances théoriques.

A Genève, les éducateurs et les éducatrices de l'enfance diplômé-e-s sont formé-e-s à l'École supérieure d'éducatrices et d'éducateurs de l'enfance du Centre de formation professionnelle santé social (ESEDE-CFPS). Cette école professionnelle supérieure, de niveau tertiaire non universitaire, propose une formation à plein temps et une formation en emploi qui se déroulent sur trois ans.

Les éducateurs et les éducatrices de l'enfant sont des spécialistes de l'enfance ayant acquis une culture professionnelle et scientifique nécessaire à la maîtrise de situations complexes, et dont les compétences attendues sont placées aux niveaux 5 et 6 des descripteurs du Cadre Européen des Certifications professionnelles (CEC)⁹⁷. Par ailleurs, depuis 2005, l'École d'assistant-e-s socio-éducatif-ve-s forme des assistant-e-s socio-éducatif-ve-s (ASE) qui sont des généralistes de l'encadrement et de l'accompagnement de personnes, soit en école à plein temps, en alternant cours et stages, soit en formation duale, à partir d'une place d'apprentissage dans un établissement accueillant des tout-petits, des jeunes, des personnes âgées ou des personnes en situation de handicap. Les ASE obtiennent, au terme d'un cursus de trois ans, un certificat fédéral de capacité (CFC ASE). Le cadre d'intervention de ces généralistes est placé, lui, au niveau 4 des descripteurs du CEC (*voir également partie I, chapitre II.2*).

Dans le contexte de la professionnalisation du métier d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance et dans le but d'ouvrir la petite enfance à d'autres domaines, l'ESEDE-CFPS, avec le soutien du Centre de validation des acquis de l'expérience (VAE) de l'Université de Genève et de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO), a également mis en place une procédure de reconnaissance et de validation des acquis de l'expérience, qui permet à d'autres professionnel-le-s d'obtenir un diplôme d'école supérieure (ES) par le biais de formules passerelles notamment. La formation initiale de ces personnes, ainsi que leur expérience dans le champ socio-éducatif sont déterminantes et leur permettent de rejoindre une des voies de formation. Depuis la rentrée de septembre 2014, la formation passerelle de l'ESEDE-CFPS favorise, par le biais de modules complémentaires de formation, l'accès au diplôme d'éducateur et d'éducatrice de l'enfance. Cette formule encourage l'engagement du personnel non diplômé dans une démarche de formation et de certification.

Durant tout leur cursus de formation, les étudiant-e-s sont amené-e-s à faire des stages dans les institutions de la petite enfance qui doivent offrir un encadrement adéquat à ces apprenant-e-s. Ceci nécessite des compétences en matière de transmission de savoirs et une disponibilité de la part des responsables de formation, ainsi qu'une organisation spécifique de la part de l'institution, en même temps que des ressources suffisantes et adaptées en personnel. En Ville de Genève, le personnel de la petite enfance bénéficie, selon la *Convention collective de travail*, de sept jours par année de formation continue.

96 *Petite enfance, grands défis III, Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*, OCDE, juin 2012.

97 Le plan d'études cadre PEC est disponible sur le site Internet de l'ESEDE-CFPS et présente les descripteurs définissant les niveaux du CEC : <http://edu.ge.ch/cfps/presentation/presentation-formation/ecole-superieure-deducateur-de-lenfance/etudiants/plan-detudes-cadre-pec/view>

Cette dernière vise à actualiser et à développer les connaissances et les compétences des professionnel-le-s. Elle aide donc le personnel dans son travail quotidien auprès des jeunes enfants et a pour objectif de garantir la qualité et l'adéquation de l'accueil. La formation continue ouvre, en outre, un espace pour prendre du recul par rapport à sa pratique professionnelle et/ou partager ses expériences de travail. Des professionnel-le-s de la petite enfance, conscient-e-s de ce besoin, ont constitué un groupe de réflexion sous la dénomination de FOCPE (Formation continue petite enfance). Cette association, en collaboration avec le Centre d'études et de formation continue pour les travailleurs et les travailleuses sociaux (CE-FOC) de la Haute école de travail social (HETS), organise depuis vingt-cinq ans des formations ciblées pour les professionnel-le-s de la petite enfance. Les thèmes qui sont proposés sont riches et ouvrent également la petite enfance à d'autres champs socio-éducatifs. L'École d'études sociales et pédagogiques (éesp—Haute école de travail social et de la santé) de Lausanne est aussi impliquée dans ce processus de formation continue en proposant des formations destinées aux professionnel-le-s de la petite enfance.

Trois guides pour soutenir la pratique professionnelle

Afin de garantir la qualité de l'accueil proposé dans les institutions de la petite enfance qu'elle subventionne, la Ville de Genève édite différents guides pour orienter et soutenir les pratiques des professionnel-le-s de la petite enfance, mais aussi des personnes concernées par la création ou la rénovation d'institutions de la petite enfance.

Ainsi, la qualité conceptuelle des espaces d'accueil a été précisée dans un *Guide à la création ou à la rénovation d'institutions destinées à l'accueil de petits enfants* publié en 2001 et récemment mis à jour et enrichi. Ce nouveau *Guide à la conception des espaces dédiés à la petite enfance*⁹⁸ permet aux architectes et autres responsables de la création ou de la rénovation des structures d'accueil de mieux cerner les exigences propres aux locaux et aux espaces accueillant des tout-petits. Les spécificités liées aux besoins pédagogiques et au développement de l'enfant au sein d'une structure collective y sont présentées de manière détaillée et documentée.

L'alimentation des tout-petits au sein des institutions de la petite enfance constitue également un domaine fondamental qui participe à la qualité de la prise en charge.

En effet, l'alimentation touche à la fois à la santé et au bon développement des plus petits, mais aussi à leur éducation, puisque de bonnes habitudes alimentaires prises dès le plus jeune âge, ainsi que l'acquisition des règles d'une alimentation variée, équilibrée et de saison seront bénéfiques pour leur vie future. Pour promouvoir une alimentation saine, la Ville de Genève a élaboré en 2006 le *Guide pour une alimentation de qualité à l'usage des institutions de la petite enfance*⁹⁹, dans lequel les professionnel-le-s de la petite enfance trouvent des explications et des indications relatives à une alimentation adaptée aux tout-petits. Par ailleurs, diverses actions ont été mises en place par la Ville de Genève, par le biais du SDPE, qui visent à promouvoir une alimentation saine et équilibrée et à soutenir une agriculture locale et écologique soucieuse du respect de l'environnement, dans une perspective de développement durable: l'engagement de cuisiniers et de cuisinières qualifié-e-s dans les structures d'accueil qui travaillent en étroite collaboration avec des diététicien-ne-s du Service santé de l'enfance et de la jeunesse (SSEJ); des manifestations proposées aux tout-petits et aux écoliers de la ville, dans une démarche de valorisation du patrimoine culinaire, à l'occasion de la semaine du goût, chaque année, au mois de septembre¹⁰⁰; la promotion et la proposition de produits labellisés GRTA (Genève Région Terre Avenir)¹⁰¹ dans les structures d'accueil de la petite enfance et dans les restaurants scolaires de la Ville; et enfin, le projet pilote de sensibilisation des enfants à l'agriculture et à l'alimentation biologiques entamé avec l'Ecosite Mamajah¹⁰² qui a pour objectif de permettre au SDPE de développer les partenariats avec d'autres producteurs, afin d'approvisionner l'ensemble des institutions de la petite enfance en produits issus de l'agriculture biologique.

Sur le plan des pratiques pédagogiques essentiellement, et toujours dans un souci d'offrir des outils de travail utiles aux professionnel-le-s de la petite enfance genevoise, le *Guide qualité*¹⁰³ permet, depuis 2002, au personnel éducatif de s'appuyer, dans sa pratique, sur des recommandations communes.

98 Op. cit. note n° 87.

Lien Internet : http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/espaces-petite-enfance-ville-geneve-guide-conception.pdf

99 *L'alimentation des tout-petits. Guide pour une alimentation de qualité à l'usage des institutions de la petite enfance*, Ville de Genève : Délégation à la petite enfance et République et Canton de Genève : Service de la Santé de la Jeunesse, 2006.

Lien Internet : <http://www.ville-geneve.ch/themes/petite-enfance-jeunesse-loisirs/petite-enfance/alimentation/>

100 Dans ce contexte, un recueil de recettes sur le thème « un menu, un jour, une couleur » a été diffusé aux enfants usagers des structures d'accueil de la petite enfance et aux enfants fréquentant un restaurant scolaire en Ville de Genève, en septembre 2014 : *Des couleurs et des saveurs. Croquons local en famille ! Recettes à savourer toute l'année*, Ville de Genève, 2014

101 <http://www.geneveterroir.ch/fr/content/geneve-region-terre-avenir>

102 <http://www.mamajah.org/>

103 *Pour un accueil de qualité, Guide à l'usage des institutions de la petite enfance*, Ville de Genève, Délégation à la petite enfance, 2^{ème} édition, 2003.

Ce guide destiné aux directions, aux responsables et aux équipes des structures d'accueil se présente sous la forme d'une série de fiches qui se veulent un canevas pour la réflexion, un appui pour l'évaluation des pratiques existantes et un soutien pour la conception des améliorations nécessaires. Ce support de réflexion et de validation des différents actes pédagogiques qui sous-tendent l'accueil du jeune enfant dans les institutions de la petite enfance s'inscrit dans une démarche qualitative adaptée aux pratiques institutionnelles. Il est destiné à encourager les efforts des structures dans la recherche d'amélioration de la qualité. Ce guide part des besoins fondamentaux d'un petit enfant et décline ensuite les principes éducatifs sur lesquels se baser pour y répondre. Il développe également les moyens nécessaires pour mettre en place une organisation institutionnelle efficace.

Plateforme pour la qualité de l'accueil

Aujourd'hui le SDPE souhaite repenser ce *Guide qualité*, afin de prendre en compte les réflexions menées au niveau national sur l'importance d'un accompagnement et d'une éducation de qualité des jeunes enfants, et formalisées dans différents documents de référence que sont notamment le *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse* (Commission suisse pour l'UNESCO et Réseau suisse d'accueil extrafamilial)¹⁰⁴ et le *Label qualité «QualiPE»*¹⁰⁵. Le premier, centré sur l'enfant, croise les perspectives des différents acteurs et actrices de la petite enfance et s'adresse à tout public concerné en proposant des lignes directrices d'une visée générale qui favorisent un accueil de qualité pour les jeunes enfants. Le second, élaboré en parallèle du *Cadre d'orientation*, se veut un outil d'évaluation concrète de la qualité des prestations au sein des institutions de la petite enfance et propose une norme de qualité nationale. Cependant, la démarche de labellisation qu'il présente ne correspond pas au concept de qualité tel que défini par le SDPE, celui-ci considérant que la labellisation des critères de qualité pour la petite enfance comporte le risque d'une approche trop normative. De plus, toute définition de la qualité ne peut être que transitoire et s'inscrire dans une démarche d'amélioration permanente. A ce titre, l'analyse et l'identification des critères de qualité doit s'incarner dans un processus dynamique en perpétuelle évolution.

La réflexion autour du *Guide qualité* genevois permet en outre de mettre l'accent sur des thématiques de plus en plus débattues, telles que, par exemple, les relations entre les membres des équipes éducatives et les familles.

Dans ce contexte, une *Plateforme qualité des prestations* a été mise en place par le SDPE, en 2014, afin d'engager une réflexion sur le maintien et le développement de la qualité dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève, d'ouvrir un espace de discussion et d'élaboration, et de définir un cadre de référence commun pour la qualité de l'accueil. Cette plateforme, constituée d'experts genevois du domaine, succède à la Commission éthique, dont le mandat s'est achevé fin 2013.

L'objectif des membres de la *Plateforme* est de questionner la qualité des prestations offertes aux enfants et à leurs familles en adoptant une posture distancée par rapport à la pratique du terrain. Cette démarche doit permettre, d'une part, de définir des critères de qualité, d'autre part, d'harmoniser un certain nombre de prestations afin de respecter la notion d'équité entre les usagers. Le défi est d'élaborer un référentiel commun qui offre une garantie de qualité à tous les enfants et à toutes les familles qui fréquentent une structure d'accueil de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève, tout en assurant aux institutions de la petite enfance une marge de manœuvre et une déclinaison spécifique des pratiques. La construction d'un tel cadre conduit alors également à mener une réflexion sur le sens et la pertinence des différentes pédagogies pratiquées au sein des institutions. A moyen terme, la *Plateforme* est vouée à se pérenniser, avec l'objectif de continuer à interroger la qualité des prestations offertes, en prenant en compte l'évolution des connaissances produites dans le champ de la recherche sur la petite enfance.

Confidentialité et protection des données

Dans le cadre de la qualité de l'accueil dans les institutions de la petite enfance, une attention toute particulière doit être accordée à la protection de la sphère privée des enfants et de leur famille. Cette exigence est soutenue par la Loi cantonale sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles (A 2 08, LIPAD, entrée en vigueur en mars 2002). En effet, les professionnel-le-s de la petite enfance, dans l'exercice de leur fonction, sont amené-e-s à rassembler et à enregistrer des informations et des données personnelles ou à consigner des observations au sujet des enfants accueillis et de leur famille (notamment dans le cadre de leur mission de prévention et de détection), dans le but, à la fois d'assurer le suivi des enfants, mais aussi de répondre à des obligations administratives (par exemple pour l'établissement du prix de pension aux parents, lié à leur revenu).

104 <http://www.cadredorientation.ch/fr/>

105 <http://www.quali-ipe.ch/>

Les exigences quant aux limites de la confidentialité ou à la conservation et au traitement des données récoltées doivent être connues des équipes éducatives et administratives et leur être clairement présentées. Deux documents de référence, édités respectivement en 2009 et en 2012, leur permettent de s'appuyer sur des directives claires: *De la confidentialité dans et autour des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*¹⁰⁶ et *Directive relative à la protection des données personnelles dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (données concernant les enfants)*¹⁰⁷. Ce dernier document a reçu le Prix LIPAD 2013 décerné par le Préposé cantonal à la protection des données et à la transparence.

106 http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Publications/petite-enfance-confidentialite-brochure-ville-geneve.pdf

107 http://www.ville-geneve.ch/fileadmin/public/Departement_5/Publications/directive-relative-protection-donnees-personnelles-petite-enfance-ville-geneve.pdf

CONCLUSION

Les résultats présentés dans les chapitres qui précèdent montrent les efforts consentis par la Ville de Genève pour développer à la fois le nombre de places d'accueil et la qualité des pratiques éducatives au sein des institutions de la petite enfance subventionnées. Malgré cette évolution, l'adéquation entre l'offre et la demande exprimée n'est toujours pas réalisée. Pour améliorer cette situation, soutenir l'intégration des enfants dans la Cité et faciliter la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle, la Ville continue de créer des places d'accueil et d'optimiser le dispositif de prise en charge.

Par ailleurs, le Service de la petite enfance est engagé dans plusieurs collaborations tant aux niveaux communal, cantonal, régional que fédéral, afin de participer à la réflexion autour des enjeux liés à un accueil de qualité et au rôle des institutions de la petite enfance dans un projet de société qui donne à l'enfant une place à part entière. En effet, si les bénéfices d'une éducation préscolaire sont largement démontrés, notamment pour les enfants qui grandissent dans un environnement psychosocial, culturel ou économique précaire, les modalités qui la définissent nécessitent d'être questionnées et débattues. Plus précisément, il est important de prendre en compte, dans cette démarche de clarification, la nature socialement construite des représentations de l'enfant et de l'éducation à lui transmettre afin d'éviter une vision trop normative. Il n'existe effectivement pas une manière universelle et absolue d'envisager l'accompagnement et l'encadrement des plus jeunes. Il est donc essentiel que les acteurs et les actrices du domaine de la petite enfance confrontent tant leurs points de vue théoriques que leurs expériences pratiques. Cette confrontation présente également l'avantage de donner un ancrage scientifique et, partant, une légitimité à un domaine encore en recherche de reconnaissance. La volonté de promouvoir le développement de l'accueil collectif pour les plus jeunes ne doit bien évidemment pas occulter le fait que la famille demeure la référence première dans les différentes étapes qui constituent la trajectoire de vie de l'enfant.

La tension entre ces différents champs d'influence se répercute au sein même des structures d'accueil de la petite enfance. Celles-ci doivent relever le défi de trouver un équilibre entre le respect de l'individualité de chaque enfant, de son rythme, du contexte familial dans lequel il grandit et son intégration dans une collectivité dont le fonctionnement appelle un certain nombre de règles et de valeurs. C'est à cette condition que les professionnel-le-s des équipes éducatives peuvent remplir les missions qui leurs sont attribuées.

GLOSSAIRE

Activité professionnelle des parents usagers: est considérée comme activité professionnelle toute activité rémunérée ou recherche d'emploi (dans la cadre d'une inscription au chômage ou non). Les parents qui n'exercent pas d'activité professionnelle sont soit au foyer, soit en formation ou étudiant, soit bénéficient d'une rente.

Catégorie socioprofessionnelle des parents usagers: la catégorie socioprofessionnelle prend habituellement en compte le niveau de formation et le niveau de revenu. Dans ce contexte, l'origine sociale d'un enfant est déterminée par le statut socioprofessionnel de ses parents. Les catégories socioprofessionnelles des parents représentent la position que ceux-ci occupent dans la stratification sociale.

Les données à disposition nous amènent à définir les catégories socioprofessionnelles à partir de l'indication de la profession du père et de la mère, ainsi que de la fonction occupée.

Couverture des besoins exprimés: elle traduit la proportion de l'offre d'accueil actuelle par rapport au nombre de places nécessaires pour répondre aux besoins exprimés par les résident-e-s de la ville de Genève. L'indicateur du taux de couverture des besoins exprimés a l'avantage, par rapport à celui du taux de demandes satisfaites, de mesurer l'effort consenti par la Ville de Genève en termes d'offre d'accueil. Il rend compte, par rapport aux besoins exprimés et au nombre d'enfants déjà usagers à ce jour, de la proportion d'enfants auxquels l'offre actuelle permet de répondre.

Demande exprimée: elle indique le nombre d'enfants inscrit au BIPE qui sont en attente d'une place d'accueil.

Demande satisfaite: elle traduit le nombre d'enfants acceptés dans les institutions par rapport au nombre d'enfants inscrits au BIPE, en attente d'une place d'accueil.

Familles monoparentales: il s'agit de ménages composés d'un parent et d'un ou plusieurs enfant(s). L'état civil du parent n'entre pas en considération.

Fréquentation: la mesure de la fréquentation d'une institution de la petite enfance par les enfants ne prend en compte que ceux qui sont inscrits pour une fréquentation régulière. Sont donc exclus les enfants qui fréquentent de manière occasionnelle des lieux d'accueil comme les haltes-jeux ou les crèches de dépannage.

Origine nationale de l'enfant: l'origine nationale de l'enfant se définit par la (les) nationalité(s) telle(s) qu'elle(s) est (sont) indiquée(s) par les parents.

Population résidente selon l'âge: il s'agit de l'état de la population en années révolues au 31 décembre.

Secteur administratif: un secteur administratif regroupe plusieurs institutions de la petite enfance. Il est dirigé par un-e responsable de secteur. Les objectifs d'un tel regroupement sont nombreux et visent notamment à favoriser une meilleure gestion des ressources humaines et des taux d'occupation, une optimisation de l'encadrement pédagogique, une harmonisation de la qualité des prestations offertes par les institutions aux enfants et aux familles, une centralisation administrative et un contrôle accru des procédures de facturation/écologie au niveau du secteur.

Secteur géographique: Depuis fin 2013, la Ville de Genève utilise, pour la production de ses indicateurs, un découpage de son territoire en 8 secteurs géographiques. Ceux-ci sont définis à partir des 128 sous-secteurs statistiques de la ville de Genève de l'Office cantonal de la statistiques - OCSTAT (conceptualisés par le Groupe interdépartemental de représentation cartographique - GIREC) et dont la dernière révision approuvée par le Conseil d'Etat date du 4 mai 2005. Le Service de la petite enfance (SDPE) a adopté, depuis fin 2013, ce découpage en 8 secteurs pour la production de ses indicateurs. Celui-ci se distingue du découpage en 12 secteurs géographiques utilisés jusqu'alors par le SDPE dans ses publications précédentes. Ce changement ne permet pas la comparaison avec des données antérieures par secteurs géographiques. Enfin, pour la production des indicateurs de la petite enfance, les secteurs 3 et 4 ont été regroupés, les espaces de vie enfantine s'y trouvant étant regroupés en un seul secteur administratif.

Taux d'activité: ce taux traduit la proportion de personnes actives professionnellement (personnes actives occupées et personnes sans emploi) par rapport à la population résidente permanente.

Taux d'occupation: ce taux fait référence au temps de travail des personnes actives occupées. L'Office fédéral de la statistique distingue trois catégories de temps de travail: le plein temps (90% et plus), le temps partiel I (50% à 89%) et le temps partiel II (< 50%).

Taux d'offre: ou taux d'équipement, équivaut au nombre de places offertes pour 100 résidents âgés de 0 à 4 ans.

SOURCES, RÉFÉRENCES ET COMPLÉMENTS BIBLIOGRAPHIQUES

Par type de document et par ordre alphabétique

LOIS, RÈGLEMENTS ET DIRECTIVES

- *Loi cantonale sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles* (A 2 08, LIPAD). (Entrée en vigueur en mars 2002). Genève.
- *Loi fédérale sur la formation professionnelle*. (Entrée en vigueur en janvier 2004). Berne.
- *Loi fédérale sur les aides financières à l'accueil extra-familial pour enfants*. (Entrée en vigueur en février 2003). Berne.
- *Loi sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial de jour* (J 6 29). (Entrée en vigueur en janvier 2004 et modifiée en février 2011). Genève.
- *Règlement sur les structures d'accueil de la petite enfance et sur l'accueil familial à la journée* (J 6 29.01). (Entrée en vigueur décembre 2005). Genève.
- *Structures pour l'accueil de la petite enfance – directives d'aménagement*. (Février 2014). République et canton de Genève: Département de l'instruction publique, de la culture et du sport; Service d'autorisation et de surveillance de l'accueil de jour (SASAJ).

OFFICE CANTONAL DE LA STATISTIQUE (OCSTAT)

- *Mixité sociale et niveau de revenus dans le canton de Genève*. (2013, décembre). *Communications statistiques de l'Office cantonal de la statistique*, n°47.
- *Annuaire statistiques du canton de Genève* et données annuelles produites par l'OCSTAT.

OFFICE FÉDÉRAL DE LA STATISTIQUE (OFS)

- *ESPA, Enquête suisse sur la population active 2009 en bref*. (2010). Neuchâtel: OFS.
- *Famille et organisation familiale*. (2014, octobre). *Démos, Newsletter, Informations démographiques*, n°2. Neuchâtel: OFS.
- *Les familles en Suisse: Rapport statistique 2008*. (2008). Neuchâtel: OFS.
- *Losa, F.B., Origoni, P.* (2005). *Entre la famille et le travail. L'empreinte socioculturelle dans les comportements des femmes sur le marché du travail*. *Démos, bulletin d'information démographique*, 3/2004. Neuchâtel: OFS.
- *Santé maternelle et infantile des populations migrantes*. (2014, septembre). *Actualités OFS*. Neuchâtel: OFS.
- *Vers l'égalité entre femmes et hommes. Situation et évolution*. (2013). Neuchâtel: OFS.

SERVICE DE LA PETITE ENFANCE, VILLE DE GENÈVE

- *Bari J.-P.* (1998). *Petite enfance devenue grande: évaluation des possibilités d'une gestion de la petite enfance par un employeur unique*. Rapport d'expertise remis à la Délégation à la petite enfance, Ville de Genève.
- *L'alimentation des tout-petits. Guide pour une alimentation de qualité à l'usage des institutions de la petite enfance*. (2006). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance, et République et Canton de Genève: Service de la Santé de la Jeunesse.

- *Convention collective de travail du personnel des institutions de la petite enfance*. (Mise à jour entrée en vigueur en janvier 2007). Genève.
- *De la confidentialité dans et autour des institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. (2009). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Directive relative à la protection des données personnelles dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève (données concernant les enfants)*. (2012). Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.
- *Directives relatives à la procédure d'inscription d'enfants dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. (Entrées en vigueur le 1er août 2013). Chap. 2, Art. 5.2.
- *Espaces dédiés à la petite enfance, Guide à la conception*. (2013). Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.
- *Et si on jouait... avec les langues?* (2013, janvier). Les cahiers pédagogiques du SDPE. Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.
- *Guide pratique pour l'application des tarifs des prix de pension dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. (1995). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Intégration des enfants à besoins éducatifs particuliers dans les institutions de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève*. (2012). Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance, Plateforme intégration.
- *La petite enfance: une mission de service public*. (2006). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.

- *Pour un accueil de qualité. Guide à l'usage des institutions de la petite enfance. 2^{ème} édition.* (2003). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Quelles solutions pour l'accueil du soir et/ou de nuit des tout-petits ou comment répondre aux besoins des familles confrontées aux horaires de travail atypiques? Etude à Genève auprès de spécialistes de l'enfance et des parents concernés.* Rapport interne. (2009). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Règlement relatif aux structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.* (2011). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- Romer, R. (2007). *Petite enfance en Ville de Genève et pauvreté: conditions sociales de garde et vie quotidienne.* Rapport interne. Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- Sommer, A. (2003). *Représentations des droits de l'enfant dans le secteur de la petite enfance. Etude par questionnaire auprès de professionnels de la petite enfance et de parents dont l'enfant fréquente une institution de la petite enfance à Genève.* Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Sondage sur les périodes de fermeture des crèches subventionnées par la Ville de Genève: le point de vue des parents et celui des professionnels.* Rapport interne. (2006). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- Statistiques annuelles sur la capacité d'accueil, les usagers, le personnel et les ressources financières, dès 1989, non publiées.
- Statistiques annuelles sur la demande d'accueil et la demande satisfaite, Genève, BIPE: dès 2003, non publiées.

Actes des colloques petite enfance, par date de parution:

- *Petite enfance: exigences et perspectives.* (1989). Actes du colloque tenu les 2 et 3 juin 1989. Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Les droits au cœur de l'enfance.* (2003). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Familles d'ici, familles d'ailleurs.* (2004). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Traces d'enfance.* (2005). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Tout petit je vois grand.* (2006). Genève: Ville de Genève et Ville de Lausanne, Délégation à la petite enfance.
- *La kaléidoscope de la créativité.* (2007). Genève: Ville de Genève et Ville de Lausanne, Délégation à la petite enfance.
- *Quand l'enfance se tisse.* (2008). Genève: Ville de Genève et Ville de Lausanne, Délégation à la petite enfance.
- *La révolution de l'enfant 1989-2009.* D'un colloque à l'autre, 20 ans d'histoire de la petite enfance en Ville de Genève. (2009). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *Diversités: une petite enfance engagée!* (2012). Genève: Ville de Genève et Ville de Lausanne, Service de la petite enfance.
- *L'éducation, l'affaire de tous.* (2013). Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.

Ancien Observatoire de la petite enfance Ville de Genève, renommé « Pilotage et perspectives petite enfance en Ville de Genève », par date de parution:

- *La petite enfance en Ville de Genève. Indicateurs et tendances.* (1995). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *La petite enfance en Ville de Genève. Indicateurs et tendances.* (1998). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *La petite enfance en Ville de Genève. Indicateurs et tendances.* (2001). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs par secteurs.* (2004). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs par quartier.* (2007). Genève: Ville de Genève, Délégation à la petite enfance.
- *La petite enfance en Ville de Genève. Contexte et indicateurs.* (2011). Genève: Ville de Genève, Service de la petite enfance.

Ouvrages destinés aux enfants, par date de parution:

- Bravo, C. (2003). *A la crèche, je me souviens...* Genève: Editions La Joie de lire.
- Alibeu, G. (2004). *Mes premiers pas à la crèche.* Genève: Editions La Joie de lire.
- Albertine. (2006). *J'ai grandi.* Genève: Editions La Joie de lire.
- *Des goûts et des couleurs.* (2007). Genève: Délégation à la petite enfance.

- Tirabosco, T. (2008). *J'ai bien le droit*. Genève: Editions La Joie de lire.
- Tirabosco, T. (2009). *J'ai des droits mais j'ai aussi des devoirs*. Genève: Editions La Joie de lire.
- Matoso, M. (2011). *Et pourquoi pas toi?* Genève: Editions Notari.
- *A nous de choisir!* (2013). Genève: Éditions La Joie de lire SA et Ville de Genève, Service de la petite enfance.
- *Des couleurs et des saveurs. Croquons local en famille! Recettes à savourer toute l'année.* (2014). Genève: Ville de Genève.

SERVICE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION (SRED), DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

- « Constructivisme et éducation » : *Scolariser la petite enfance?* [de septembre 2003], Actes du colloque, volumes I et II, SRED / Cahiers 11 & 12. Septembre 2005.
- *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation.* (2007). Genève: Service de la recherche en éducation, pp. 32-37.
- *L'enseignement à Genève. Indicateurs clés du système genevois d'enseignement et de formation.* (2011). Genève: Service de la recherche en éducation, pp. 46-51.
- Hutmacher, W., Du Pasquier, A.L. (1966). *Les crèches: problèmes de placement d'enfants d'âge préscolaire à Genève, 1964*. Genève: Service de la recherche sociologique.
- Pecorini, M., Lurin, J., Jendoubi, V. & Navarro, E. (2012, novembre). *Encouragement de l'intégration dans le domaine préscolaire*. Note d'Information du SRED, n°53. République et canton de Genève: Service de la recherche en éducation.

- Renevey Fry, Ch. (Ed.) (2001). *Pâtamodlé, l'éducation des plus petits, 1815-1980*. Genève: La Crieé, Service de la recherche en éducation.
- Saada, E.H, Ducret, J.-J. (2009). *Représentation des pratiques éducatives chez les professionnel-le-s de la petite enfance. Étude comparative*. Genève: Service de la recherche en éducation.
- Troutot, P.Y., Trojer, J. & Pecorini, M. (1989). *Crèches, garderies et jardins d'enfants: usage et usagers des institutions genevoises de la petite enfance*. Genève: Service de la recherche sociologique. Cahier du SRS, n° 28.
- Troutot P.Y. (1993). *La mesure de l'externalisation éducative en Suisse romande: un enjeu pour les politiques de la petite enfance*. Genève: Service de la recherche sociologique.

Besoins de garde de la petite enfance à Genève:

- Jaunin, A. et Benninghoff, F. (2014, octobre). *Accueil des jeunes enfants: premiers résultats de l'enquête auprès des familles genevoises*. FOCUS, 1. République et Canton de Genève: Service de la recherche en éducation, Observatoire cantonal de la petite enfance.
- Jaunin, A. et Benninghoff, F. (2014, novembre). *Accueil des jeunes enfants: disparités géographiques dans le canton de Genève*, FOCUS, 2. République et Canton de Genève: Service de la recherche en éducation, Observatoire cantonal de la petite enfance.
- Le Roy-Zen Ruffinen, O., Pecorini M. (2005). *Besoins de garde de la petite enfance: enquête auprès des familles ayant des jeunes enfants. Canton de Genève-2002*. Genève: Service de la recherche en éducation.

- Pecorini M. (1994). *Les demandes d'admission dans les institutions de la petite enfance de la Ville de Genève: dénombrement et analyse. Rapport d'observation pour l'année 1993*. Genève: Service de la recherche sociologique.

Enfants à besoins éducatifs particuliers:

- Jendoubi, V., Martz, L. (2014, septembre). *Enfants à besoins éducatifs particuliers. Institutions de la petite enfance de Vernier: bilan de deux années de relevés statistiques, 2012-2014*. Genève: Service de la recherche en éducation.
- Pecorini M., Jendoubi, V. (2013, novembre). *Enfants à besoins éducatifs particuliers. Institutions de la petite enfance de Vernier: aide à l'élaboration d'une statistique, 2012-2013*. Genève: Service de la recherche en éducation.

Prévisions localisées d'effectifs préscolaires:

- *Prévisions localisées d'effectifs d'enfants préscolaires. Période 2013-2016, Ville de Genève.* (2013, document 13.006). Genève: Service de la recherche en éducation.
- *Prévisions localisées d'effectifs d'enfants préscolaires. Période 2014-2017, Ville de Genève.* (2014, document 14.024). Genève: Service de la recherche en éducation.

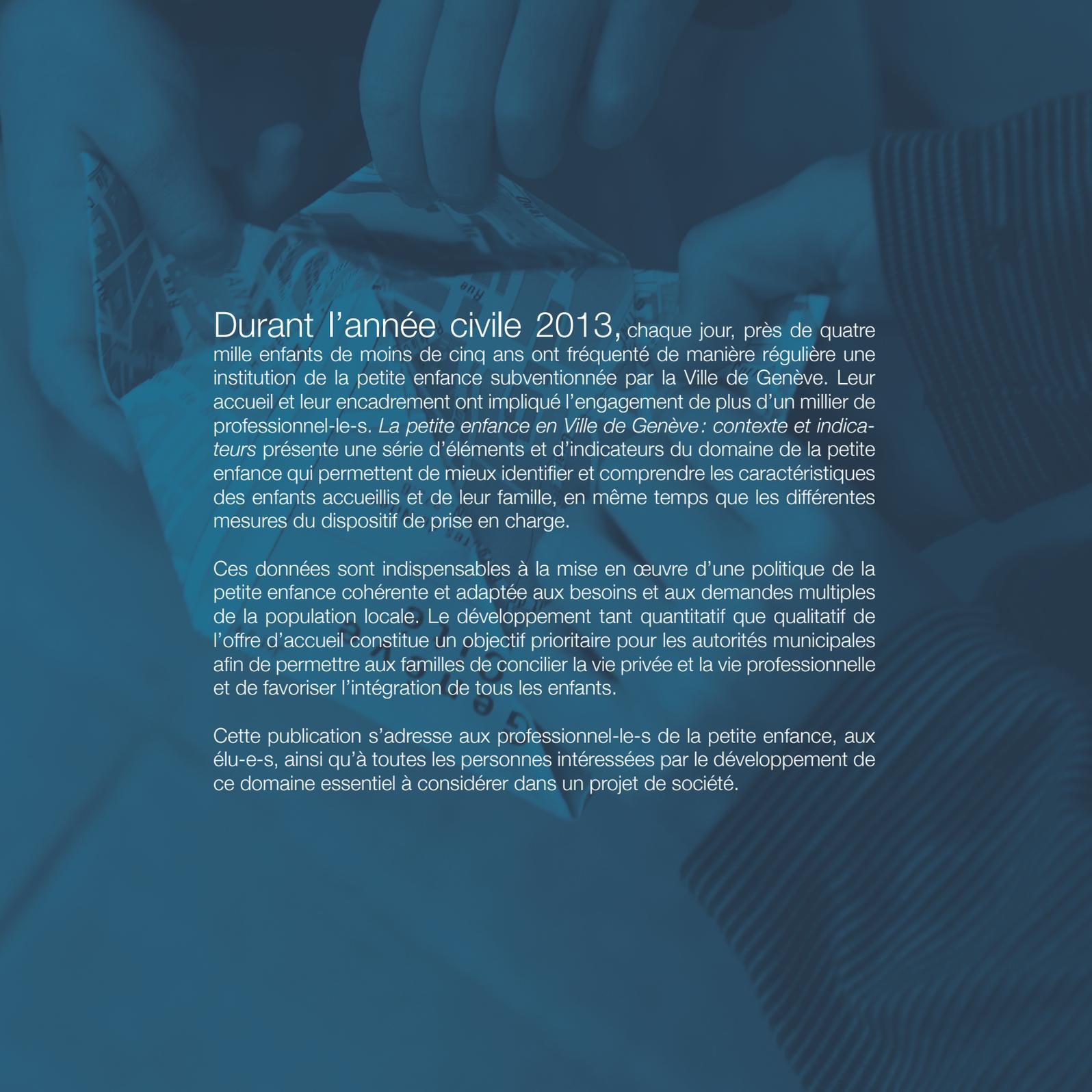
UNIVERSITÉ DE GENÈVE

- *Les inégalités territoriales dans le canton de Genève. Politique de cohésion sociale en milieu urbain.* (2011, novembre). Genève: Université de Genève, Centre d'Analyse Territoriale des Inégalités à Genève (CATI-GE).
- Martini-Willemin, B.M. (2013, novembre). *Analyse quantitative et qualitative concernant l'intégration d'enfants à besoins éducatifs particuliers dans les structures d'accueil de la petite enfance subventionnées par la Ville de Genève.* Genève: Université de Genève–FPSE/SSED.

AUTRES DOCUMENTS ET OUVRAGES

- Bari, J.P., en collab. avec Cuénoud, F. (1999). *Jalons pour une politique familiale à Genève.* Genève: Département de l'action sociale et de la santé. Les cahiers de l'action sociale et de la santé, n° 13.
- Berger, R. (1985). Rapport sur les institutions genevoises pour la petite enfance. *Réponse du Conseil administratif à la motion de la commission des écoles relative au subventionnement des crèches.* Genève, pp. 7–73.
- Bonoli G., Vuille, S. (2013). *L'accueil de jour des enfants dans le Canton de Vaud.* Lausanne: IDHEAP.
- Bouve, C. (2001). *Les crèches collectives: usagers et représentations sociales.* Paris: l'Harmattan.
- *Cadre d'orientation pour la formation, l'accueil et l'éducation de la petite enfance en Suisse.* (2012, novembre). 2^{ème} édition. Commission suisse pour l'UNESCO et Réseau d'accueil extrafamilial.
- Carneiro, P., Heckmann, J.J. (2003). Human Capital Policy. In: *Inequality in America: What Role for Human Capital Policies?* Ed.: Heckman, J.J., Krueger, A.B. & Friedman, B.M. Cambridge, MA: MIS Press.
- *Combien de crèches et de familles de jour faut-il en Suisse?* (2005). Fonds national suisse: PNR 52, INFRAS, Zurich.
- *Les conditions d'enfance en Région de Bruxelles-Capitale. Indicateurs relatifs à la petite enfance et aux familles (2007).* Bruxelles: CERE.
- Ducret, V., Le Roy, V. (2012, avril). *La poupée de Timothée et le camion de Lison. Guide d'observation des comportements des professionnel-le-s de la petite enfance envers les filles et les garçons.* Genève: le deuxième Observatoire.
- *Du temps pour les familles ou comment concilier vie familiale et vie professionnelle: le problème vu sous l'angle de la politique familiale.* (2004). Berne: COFF.
- Eger C., *Fragments d'histoire de la petite enfance à Genève, 1898-1998: l'exemple de Plainpalais.* (1998). Genève: Ed. Suzanne Hurter et Ville de Genève.
- *Éléments pour une sociologie de l'enfance.* (Coord. 2006). Coll. *Le sens social.* Éd. PU Rennes.
- *Enquête 2010 sur la qualification du personnel et les places offertes dans les structures de la petite enfance du canton de Genève.* (2011, décembre). Office de la jeunesse: Evaluation des lieux de placement (ELP) et Observatoire cantonal de la petite enfance (EX-OCPE-OEJ).
- Huissoud, T., Stofer, S., Cunha, A. & Schuler, M. (2003). Structures et tendances de la différenciation dans les espaces urbains en Suisse. In: *Les migrations et la Suisse*, Zürich: Éditions Seismo.
- INFRAS, *Familienfreundliche Steuer und Tarifsysteme. Vergleich der Kantone Basel-Stadt und Zürich.* (2012, juin). Étude mandatée par les bureaux de l'égalité des cantons de Zurich et Bâle-Ville.
- INFRAS / Université de Saint-Gall. (2013). *Accueil extra-familial des enfants et égalité.* Rapport final du projet de recherche PNR 60, Accueil extra-familial des enfants et égalité.
- *Intégration. Aspects et éléments constitutifs d'un travail d'intégration de bonne qualité dans le domaine de la petite enfance.* (Septembre 2014). Brochure thématique du Cadre d'orientation. Commission suisse pour l'UNESCO et Réseau d'accueil extrafamilial.
- Kovacs, I. (2008), Commission suisse pour l'UNESCO Education de la petite enfance en Suisse romande: Etude de base visant à lancer durablement ce thème dans la société, la classe politique et la science, Université de Fribourg.
- *Les droits de l'enfant en ville de Genève. Rapport à l'intention du Conseil administratif.* (2014). Genève: Ville de Genève, Département de la cohésion sociale et de la solidarité.
- Mackenzie Oth, L. (2002). *La crèche est rentable, c'est son absence qui coûte.* Genève: Conférence latine des déléguées à l'égalité.
- Manuel *QualiPE. Critères normatifs du label qualité pour l'éducation et l'accueil de jour de l'enfance.* (2014, avril). Kibesuisse, Fédération suisse pour l'accueil de jour de l'enfant et Fondation Jacobs.
- *Ma place dans le quartier. Des enfants dessinent leur ville.* (2014). Genève: Éditions Slatkine.

- Meyer, G., Spack, A. & Schenk S. (2002). *Politique de l'éducation préscolaire et de l'accueil socio-éducatif de la petite enfance en Suisse*. Lausanne: Editions EESP.
- Meyer, G., Spack, A., Perrenoud, D. & Dumont, P. (2009). *Familles singulières, accueil collectif. La réception de la diversité des situations familiales par les crèches-garderies*. Lausanne: Editions EESP.
- Meyer, G., Spack, A. (Dir.) (2014). *Accueil de la petite enfance: comprendre pour agir*. Toulouse: Editions érès.
- Neuhauser, A., Lanfranchi, A. (2010, avril). *Frühe Förderung ab Geburt: ZEPPELIN*, Schweizerische Zeitschrift für Heilpädagogik, Jg.16.
- OCDE (2001 et 2007). *Petite enfance, grands défis. Education et structures d'accueil I & II*.
- OCDE (2012, juin). *Petite enfance, grands défis III, Boîte à outils pour une éducation et des structures d'accueil de qualité*.
- Pecorini, M. (2001). Etat de la question à Genève: quelques chiffres. *Les Actes des Assises Petite enfance du 15 mai 2001: une journée de réflexion pour des réponses concrètes*. Genève: SPPE.
- *Petite enfance. Plus d'égalité par une prévention des discriminations. Guide des professionnels*. (2013). Strasbourg: Le Furet et l'ORIV.
- *Planification scolaire et petite enfance. Rapport du Conseil Administratif 2014*. (2014, octobre). Genève: Ville de Genève, Service d'urbanisme.
- La qualité. (2014, janvier). *Revue petite enfance, n°113*. Lausanne: Association de la Revue petite enfance.
- *Quand le travail coûte plus qu'il ne rapporte. Etude sur l'impact de la fiscalité et des frais de crèche sur l'activité professionnelle des femmes en Suisse romande*. (2009). egalite.ch.
- Réseau européen des modes d'accueil. (2004). 40 objectifs pour la qualité dans les services aux jeunes enfants. *Le rôle de l'Europe dans les services à l'enfant*, Enfants d'Europe, n°7.
- Richard De Paolis, P., Troutot, P.-Y., Gabel, P.-E., Kaiser, C., Meyer, G., Pavillard, S., Pecorini, M., Spack, A. (1995). *Petite enfance en Suisse romande: enquête sur les institutions, les politiques et les pratiques de la prime éducation*. Lausanne: Réalités sociales.
- *Rôles des institutions de la petite enfance*. (2011, octobre). Genève: Fédération Genevoise des Institutions de la Petite Enfance (FGIPE).
- Schärer, M.E., Zottos, E. (2014). *A petits Pas... Histoire des crèches à Genève 1874-1990*. Lausanne: EESP, Les cahiers n° 51.
- Secrétariat d'Etat à l'économie - SECO-, Office fédérale des assurances sociales - OFAS -. (2004). *Bébés et employeurs - Comment réconcilier travail et vie de famille, version abrégée de l'étude comparative de l'OCDE portant sur la Nouvelle-Zélande, le Portugal et la Suisse: aspects suisses*.
- Sirota, R. (1998). L'émergence d'une sociologie de l'enfance: évolution de l'objet, évolution du regard, in: *Education et sociétés*, Sociologie de l'enfance 1, n°2, pp.9-33.
- Stern, S., Felfe, C. & Schwab, S. (2014). Comment l'accueil extrafamilial des enfants influence-t-il la carrière professionnelle des mères? In: *La vie économique, Revue de politique économique* 6. Département fédéral de l'économie - DFE - et Secrétariat d'Etat à l'économie - SECO -.
- Tabarot, M. (2008). *Le développement de l'offre d'accueil de la petite enfance*. Éd. : La documentation française: collection des rapports officiels.
- Troutot, P.-Y. (1990). La politique de la petite enfance en Suisse romande: un état (provisoire) des lieux. Pavillard, S., Gottraux, M. (Ed.). *Politiques de la petite enfance*. Lausanne: Cahier de l'EESP, n° 9, pp. 13-42.
- UNICEF (2008). *La transition en cours dans la garde et l'éducation de l'enfant*, Bilan Innocenti 8.



Durant l'année civile 2013, chaque jour, près de quatre mille enfants de moins de cinq ans ont fréquenté de manière régulière une institution de la petite enfance subventionnée par la Ville de Genève. Leur accueil et leur encadrement ont impliqué l'engagement de plus d'un millier de professionnel-le-s. *La petite enfance en Ville de Genève: contexte et indicateurs* présente une série d'éléments et d'indicateurs du domaine de la petite enfance qui permettent de mieux identifier et comprendre les caractéristiques des enfants accueillis et de leur famille, en même temps que les différentes mesures du dispositif de prise en charge.

Ces données sont indispensables à la mise en œuvre d'une politique de la petite enfance cohérente et adaptée aux besoins et aux demandes multiples de la population locale. Le développement tant quantitatif que qualitatif de l'offre d'accueil constitue un objectif prioritaire pour les autorités municipales afin de permettre aux familles de concilier la vie privée et la vie professionnelle et de favoriser l'intégration de tous les enfants.

Cette publication s'adresse aux professionnel-le-s de la petite enfance, aux élu-e-s, ainsi qu'à toutes les personnes intéressées par le développement de ce domaine essentiel à considérer dans un projet de société.